

QUE

CHOISIR

EXPERT • INDÉPENDANT
• SANS PUBLICITÉ



Nanoparticules
Elles sont partout
Comment les éviter



TESTS
LABO 

- **TABLES À INDUCTION ASPIRANTES**
- **SMARTPHONES**
- **ULTRABOOKS DE 12 À 14 POUCES**

Vélos électriques

20 modèles testés
De 1700 à 3000 €
Autonomie De 55 à 101 km



10

Décharges sauvages
Un fléau dont on ne voit pas le bout

ZONE ROUGE



INFO EXPRESS

Toute la consommation en bref

4

ZONE ROUGE

Décharges sauvages

• Un fléau dont on ne voit pas le bout

10

ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

Assurances • La résistance de Groupama brisée

16

ALERTE

Aliments, médicaments, maquillage...

• Chassez les nanos !

18

Faillite d'Interior's • Le désarroi des clients

23

Placements forestiers • Les mauvais plans de Treestition

24

SFAM • L'heure des comptes

26

ALERTE



18

Aliments, médicaments, maquillage...
Chassez les nanos !

LABO

Vélos électriques • Le niveau monte

30

Ordinateurs portables de 12 à 14 pouces

• Sur place ou à emporter

36

Écouteurs sans fil

38

Smartphones • Les fabricants se la jouent écolo

39

Tables à induction aspirantes

• Parfois à côté de la plaque

42

Testé ailleurs

45

DÉCRYPTAGE

Entretien et réparation

• Auto : des économies possibles

46

Textile, linge de maison et chaussures

• L'info conso se rhabille

50

Épargne • Alerte rouge sur fonds verts

52

Fruits et légumes • Bien moins chers en circuit court !

53

Huiles végétales • Maîtrisez le point de fumée

54

FORUM

Vos courriers, vos questions et nos réponses

56

TOUT S'EXPLIQUE

OGM et NTG • Les manipulations du génome

60

Carte bancaire • Cryptogramme

dynamique, mais pas écologique

61

Voisinage • La question sensible des ouvertures

61

AUSSI UNE ASSOCIATION

Le billet de Marie-Amandine Stévenin et les actions nationales

62

Les associations locales et leurs actions

64

RÉDUFLATION

Les hausses masquées

66

30

Vélos électriques
Le niveau monte

LABO



46

Entretien et réparation
Auto : des économies possibles

DÉCRYPTAGE



Le numéro 637 de *Que Choisir* a été tiré à 451450 exemplaires.

CRÉDITS DE COUVERTURE
A. LECOMTE; L. HINI; F. HENRY/REA



A. LECOMTE

ARNAUD DE BLAUWE
RÉDACTEUR EN CHEF

Les trois coups

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la France vibre pour les Jeux olympiques de Paris. Les athlètes tricolores viennent de décrocher leurs premières médailles. Et lorsque vous ouvrirez ce magazine, vous saurez si les promesses de début de compétition se sont confirmées. Impératifs de bouclage obligent, rédiger un édito si longtemps avant la sortie du numéro de septembre n'est pas simple. Toutefois, il faut bien frapper les trois coups de cette rentrée 2024-2025. Et tirer des plans sur la comète ! Sera-t-on sorti du flou dans lequel on baigne depuis les dernières élections législatives ? Enfin un nouveau gouvernement ? Au train où allaient les choses... Quoi qu'il en soit, les prochaines semaines s'annoncent « compliquées » au regard de la composition de l'Assemblée nationale, des tensions et des clivages très profonds qui abîment notre « vivre ensemble ». Pour autant, la France

L'inflation semble repartir

ne pourra pas éternellement rester « à l'arrêt ». Ne pas prendre de décisions, ne pas engager des réformes... cette perspective de blocage existe pourtant. Et puisque nous sommes en train de nous perdre en conjectures, passons à celle-ci. L'inflation qui s'était calmée ces derniers mois semble repartir, si l'on en croit les récents relevés de l'Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir. Le début d'un nouveau cycle haussier ? L'évolution de la situation internationale (encore des incertitudes !), marquée par des conflits armés qui durent, ne sera pas sans conséquences. Mais assez de prévisions ! Parlons concrètement. Aussi dans ce numéro, vous lirez une passionnante enquête sur le fléau des décharges sauvages. Elles pullulent sur tout le territoire ; l'œuvre de véritables réseaux mafieux qui organisent ces trafics de déchets. Et qui ont compris tous les profits illicites qu'il était possible d'en tirer, les risques pénaux en moins. Bonne rentrée à toutes et tous et merci pour votre fidélité à *Que Choisir*. ♦

SANTÉ

Du nouveau, côté kinés

D'expérimentations en protocoles de coopération, l'accès direct au kiné, c'est-à-dire sans prescription médicale préalable, n'en finit pas de commencer... Depuis la fin août, les usagers de 13 départements, dont la liste n'est pas connue au moment où nous écrivons, peuvent solliciter directement un masseur-kinésithérapeute, à certaines conditions : le soignant en question doit faire partie d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), et le nombre de séances possibles sans ordonnance se limite à huit. Au-delà, l'intervention d'un médecin est requise. Le kiné devra alimenter le dossier médical du patient et tenir informé son généraliste. Reste à voir comment les malades sauront quel professionnel est en accès direct... ♦

**Un accès
aux soins
direct**

CONCIERGERIE À L'HÔPITAL

Happytal épinglé

Plus de cinq ans après les premières alertes, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a rendu son avis sur Happytal, une société de conciergerie implantée dans les hôpitaux. Sans surprise, l'institution épingle la pratique visant à faire signer au patient une demande de chambre particulière quand il y a été installé sans avoir spontanément réclamé d'être seul. Dans ce cas,

au besoin que la complémentaire santé prenait en charge la dépense afin de faire passer la pilule. Cette activité de « valorisation du parc de chambres simples » n'a pas plu aux autorités. « L'enquête a mis en évidence des pratiques commerciales trompeuses, qui consistent à présenter la signature de formulaires de demande de chambres individuelles comme étant une formalité administrative, alors qu'il s'agit d'un engagement à portée contractuelle. Ces pratiques sont interdites par le Code de la consommation », précise la DGCCRF dans sa décision. Dès 2019, *Que Choisir* avait relayé les plaintes de personnes hospitalisées ou de leurs proches, qui rapportaient un démarchage directement au chevet des patients pour obtenir le précieux paraphe et pouvoir faire payer le supplément « chambre particulière ». Happytal est donc sommée de changer de stratégie. ♦

Des pratiques trompeuses

elle n'est pas facturable, mais l'objectif d'Happytal, missionnée par les établissements de santé, était précisément d'obtenir, a posteriori, l'accord des malades afin qu'elle le devienne. Quitte à faire passer la signature pour une simple formalité, en arguant

PETIT-DÉJEUNER

Le servir ou pas à l'école ?

Cela semblait être du bon sens : en 2018, l'État s'est doté d'un fonds finançant la distribution de petits-déjeuners gratuits dans les écoles de quartiers défavorisés, avec pour ambition de « réduire les privations » et de proposer une « alimentation équilibrée pour tous ». Ce dispositif a depuis été adopté par un nombre croissant d'établissements, et environ un élève sur six scola-



risé en réseau d'éducation prioritaire en aurait bénéficié l'an passé. En mai, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a émis un avis critique sur cette initiative, considérant qu'elle pourrait produire l'effet inverse de celui recherché, à savoir « déséquilibrer le régime alimentaire » et « aggraver le risque de surpoids et d'obésité ». Et pour cause. « Contrairement à une idée répandue, et largement promue par certains acteurs de l'industrie agroalimentaire, il n'est pas démontré que l'absence de petit-déjeuner a un effet néfaste ni sur la santé ni sur la capacité de concentration, explique Irène

Margaritis, de l'Anses. *À l'inverse, il y a un risque réel pour la santé des enfants, qui se retrouveraient à prendre deux petits-déjeuners.* » Un risque d'autant plus important que les menus de ces repas ne sont ni encadrés réglementairement ni supervisés par un diététicien. Interrogé sur ces questions, le ministère de l'Éducation nationale répond qu'un « guide à destination des collectivités territoriales » encourage les participants à « distribuer des petits-déjeuners variés et équilibrés » et que « les parents sont prévenus afin de ne pas en servir à la maison ». Le dispositif est maintenu pour cette rentrée. ♦

FOURNITURES SCOLAIRES

Chers cahiers !

En cette rentrée 2024, vous dépenserez un peu moins que l'an passé pour remplir le cartable de vos enfants. D'après les prix de 135 produits (cahiers, feuilles, feutres...) relevés le 9 juillet dernier, par *Que Choisir*, sur les sites internet des distributeurs, la facture diminue de 1% par rapport à juillet 2023. Ce recul bien modeste est loin d'annuler l'inflation subie l'année dernière : elle avait atteint + 10 % entre les deux étés. La flambée du cours de la pâte à papier constatée il y a deux ans était la principale raison avancée pour expliquer cette augmentation. Depuis, cette matière première indispensable



Une baisse de prix de 1% a été constatée en rayon cet été.

aux cahiers, feuilles et classeurs a vu son coût refluer de 30 %. Cette chute ne s'est pourtant pas répercutée dans les rayons fournitures scolaires des grandes surfaces... Du moins, pas partout ! Si la plupart des articles vendus sous marques nationales affichent une légère hausse (+ 1% en moyenne), les marques de distributeurs, elles, ont amorcé une baisse de 3%. ♦

ALIMENTATION

Un label sur l'origine

Un nouveau label baptisé Origin'Info a vu le jour cet été, à l'initiative du ministère de l'Économie. Objectif : indiquer aux consommateurs, grâce à un logo, la provenance des principales matières premières agricoles entrant dans la composition des produits alimentaires transformés. Les ingrédients y figurent par quantité décroissante et si l'un d'eux est issu de plusieurs pays, ces derniers s'affichent par ordre alphabétique, non par ordre d'importance.



À partir de quatre origines géographiques différentes, la précision peut toutefois disparaître, puisque les mentions floues telles que « UE » (Union européenne) et « non-UE » sont possibles. Les arômes, additifs, enzymes, vitamines, minéraux, sel, etc. – bref, tout ce qui est utilisé à faible dose – ne sont pas concernés. L'objectif est louable, mais l'efficacité du label est entamée par deux écueils. D'abord, cette démarche repose sur le volontariat, contrairement à un souhait unanime des associations de consommateurs (dont l'UFC-Que Choisir). Ensuite, l'information pourra être dématérialisée via un QR code, alors que les organisations consuméristes exigeaient qu'elle soit présente sur l'emballage.

TRANSPORT AÉRIEN

Le coup de la panne inédite

Un règlement européen de 2004 prévoit des indemnités forfaitaires (de 250 à 600 €) en cas de retard de plus de trois heures ou d'annulation de vol. Les compagnies aériennes en sont cependant exonérées si cela est lié à une « circonstance extraordinaire », un événement dont l'origine est externe et qui échappe à leur contrôle. Une notion sujette à interprétation, sur laquelle la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) se prononce régulièrement. Dans un arrêt du 13 juin 2024, elle donne raison au transporteur finlandais Finnair Oyj, qui refusait de dédommager un client pour un départ annulé après la découverte d'un problème technique pouvant mettre en danger la sécurité des passagers. Dans cette affaire, débutée en mars 2016, Finnair avait mobilisé un appareil quasi neuf pour relier Helsinki (Finlande) à Bangkok



(Thaïlande). Mais il était resté au sol après la mise au jour d'un dysfonctionnement de la jauge de carburant. « Compte tenu du caractère récent du modèle de l'avion initialement prévu, le défaut en question, dont c'était la première manifestation au niveau mondial, était inconnu avant ladite défaillance. Par conséquent, ni le constructeur [...] ni l'autorité de sécurité aérienne n'avaient eu connaissance de ce défaut avant [...] et n'avaient donc pu le notifier », contextualise la CJUE. Elle complète : « La survenance d'une défaillance technique inopinée et inédite qui affecte un nouveau modèle d'aéronef récemment mis en service et qui conduit le transporteur aérien à annuler un vol relève de la notion de "circonstance extraordinaire". » Cette décision intervient alors que le monde de l'aérien est rythmé, depuis quelques mois, par une série d'anomalies sur les avions de l'américain Boeing. ♦

Pas d'indemnisation pour les passagers

MÉDECINS REMPLAÇANTS

À l'hôpital, ils coûtent cher

Le recours aux médecins contractuels dans les hôpitaux est en constante progression. Dans un récent rapport, la Cour des comptes s'est penchée sur son évolution, intimement liée à la pénurie actuelle de praticiens. Selon ses calculs, 11 093 professionnels ont été embauchés sous ce statut en 2022, contre de 7 846 en 2017 ; soit une augmentation de 41%. Les candidats à ces postes se retrouvent en position de force, et les hôpitaux sont enclins à céder à leurs exigences. Résultat, les plafonds de salaires, fixés par la réglementation, sont allègrement franchis !



La part des établissements pratiquant la « surrémunération » est passée, en cinq ans, de 48 % à 61%. Les petites structures, plus touchées par le manque de personnel soignant, sont aussi les plus nombreuses à accepter leurs demandes. Le surcoût total s'élevait, en 2021, à plus de 180 millions d'euros. Non seulement la situation crée une concurrence malsaine entre les hôpitaux, les poussant à la surenchère, mais elle nuit à la bonne qualité des soins et au fonctionnement normal des équipes. Elle est d'autant plus préoccupante qu'elle n'est pas transitoire : la pénurie de médecins est structurelle et durable. ♦

ASSURANCE MALADIE

Feuille d'automne

Quand vous vous rendez chez le médecin, pensez à prendre votre carte Vitale ! Si vous l'oubliez, il vous faudra adresser la feuille de soins à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour être remboursé. Et vous devrez être très patient. Suivie par un psychiatre, Isabelle, 33 ans, lui a demandé le 28 juin une consultation par téléphone. Elle souhaitait qu'il lui renouvelle son ordonnance d'antidépresseurs. Le praticien l'envoie par la poste, accompagnée de la feuille de soins. Dès réception, elle adresse sans tarder les documents à la CPAM des Hauts-de-Seine. Les jours passent. Ne voyant rien venir, elle se connecte sur son compte Ameli, le site de la Sécurité sociale. Et apprend alors que la « date estimée de traitement de [sa] demande » est fixée au... 14 octobre 2024. Bonne surprise, le remboursement est finalement tombé fin juillet.

RECTIFICATIF

LA NOUVELLE CITROËN C3

Le cliché illustrant la « Voiture du mois » du numéro de juillet-août (QC n° 637, p. 7) n'est pas le bon. La photo de l'ancienne version de la C3 a été publiée, et non celle de la nouvelle. Toutes nos excuses pour cette erreur.



Voiture du mois

Chaque mois, **Que Choisir** braque les projecteurs sur un modèle récent, pris en main par un de nos journalistes. Ses premières impressions.

Le nouveau Dacia Duster

Revu de fond en comble, le Dacia Duster 2024 gagne presque sur tous les tableaux, tout en conservant son ADN de véhicule utilitaire. Plus habitable, confortable et spacieux, mieux équipé, le modèle revisité offre aussi plus de dynamisme, et dispose d'un moteur plus performant, hybride ou fonctionnant à la bicarburant essence/GPL. Or, tout cela se paie ! Le Duster n'est donc plus un SUV à bas coût, mais il reste compétitif, même dans sa version haut de gamme équipée du moteur hybride de 140 chevaux (à partir de 28100 €). Nous avons pris en main cette dernière sur un parcours de plus de 250 km de routes urbaines et de voies rapides. Soit les meilleures conditions pour valoriser l'hybridation et son appétit d'oiseau : 5,1 l/100 km.

Côté agrément de conduite, par contre, le bloc est bruyant à haut régime et la boîte de vitesses, parfois peu agréable. Toutefois, le Duster a un comportement routier serein, et ses suspensions filtrent très bien les irrégularités de la chaussée. Sa direction aurait gagné à être plus ferme pour un meilleur ressenti. En ville, on regrette une visibilité moyenne à cause d'une surface vitrée réduite.



Les plus

- # Consommation
- # Comportement routier



Les moins

- # Volume de coffre
- # Visibilité

Ses atouts : son moteur hybride et son confort



ENGRAIS NATUREL

(Re)faites pipi dans le pot !

De l'Antiquité au XIX^e siècle, nos déjections étaient considérées à leur juste valeur : des éléments qu'il convenait d'évacuer, mais aussi des fertilisants pour les cultures. Jusqu'à ce que le tout-à-l'égout les emporte avec l'eau de pluie. Et si, aujourd'hui, nous revenions aux vieilles pratiques ? L'urine est riche en azote et en potassium, deux éléments nutritifs indispensables aux plantes. Elle peut se substituer aux engrais de synthèse issus de la pétrochimie, très émetteurs de gaz à effet de serre. Sachant qu'une seule personne est capable de fertiliser 500 m² par an – une surface propre à approvisionner des centaines de consommateurs en tomates –, plusieurs projets de collecte d'urine humaine ont vu le jour. À Paris, une école et un immeuble de bureaux ont été équipés de WC avec séparateur d'urine, et des logements, avec une canalisation dédiée aux urines ; ailleurs en région parisienne, des adhérents d'une Amap apportent leur bidon

de 5 litres quand ils viennent chercher leurs légumes. Le projet Enville – dans le cadre du programme Ocapa financé par l'Agence de la transition écologique – inaugure en septembre, à Châtillon (92), le premier point d'apport volontaire d'urine pour les particuliers. Aujourd'hui symboliques, ces projets pourraient être généralisés. Alors, tous à vos pots ! ♦



INFRASTRUCTURES

Le Lyon-Turin bloqué à... 2013

Tout début juillet, se tenait à Lyon (69) l'assemblée générale (AG) de la Transalpine, l'association qui regroupe les partisans de la liaison ferroviaire Lyon-Turin et son mégatunnel transfrontalier de 57,5 km, qui devrait entrer en service en 2032 (QC n° 635). Cette AG a été l'occasion de faire le point sur l'avancée du chantier. Mais curieusement, dans le dossier de presse remis aux journalistes, aucune indication n'était donnée sur le montant global du projet, que certains évaluent désormais à 30 milliards d'euros. Un intervenant l'a à peine évoqué en commentant un *slide* avec un chiffre qui remontait... à 2012-2013 (environ 20 milliards d'euros). Comme si, depuis, il n'y avait pas eu une hausse des coûts liée à la conjoncture, à des imprévus...

Comme une gêne !

Les stats

La baguette, à moitié prix en supermarché

Au printemps dernier, les enquêteurs de l'UFC-Que Choisir ont visité environ 1 000 boulangeries et 500 grandes surfaces afin d'y relever les tarifs de la baguette. Résultat, cette dernière coûte, en moyenne, 1,07 € dans les premières, contre 60 centimes chez les secondes. Or, de précédentes analyses (QC n° 624) ont montré que la qualité des ingrédients et l'équilibre nutritionnel ne sont

GRANDES SURFACES

| | |
|-------------|---------------|
| Lidl | 0,39 € |
| Aldi | 0,39 € |
| E.Leclerc | 0,43 € |
| Intermarché | 0,52 € |
| Auchan | 0,67 € |
| Carrefour | 0,69 € |
| Système U | 0,69 € |

BOULANGERIES

1,07 €

pas toujours meilleurs chez les artisans. Soulignons cependant une différence de fraîcheur entre ces deux lieux d'achat car, sauf dans les hypermarchés dotés d'une véritable boulangerie (et pas seulement d'un terminal de cuisson), le pain commercialisé en grande distribution n'est pas pétri sur place. Rappelons aussi que, chez les indépendants, le prix de la baguette revient entièrement au boulanger qui l'a fabriquée. Pour les amateurs de qualité, sachez que la baguette de tradition (garantie sans additif et sans congélation) est vendue, en moyenne, 1,24 € en boulangerie et la bio, 1,27 € en grandes surfaces.

J. BONNEFOY; P. KOVALENKO/PHOTO12

MARKETING DIRECT

N'est pas Que Choisir qui veut !

Dans son bulletin *Info-alerte* du 10 juillet, le Réseau anti-arnaques⁽¹⁾ met en garde les consommateurs : ne pas confondre Choisir.com avec Quechoisir.org, le site officiel de l'UFC-Que Choisir. À l'instar du second, le premier propose aux internautes divers comparateurs de services. Mais attention, l'objectif de Choisir.com n'est pas de vous permettre de trouver l'offre la plus adaptée à vos besoins. Non, ce site est exploité par la société Marketshot, détenue par le Groupe La Poste, qui se présente comme « le leader de la donnée intentionniste et des moments de vie en temps réel ». Rien que ça ! En répondant aux questions posées, vous alimentez en réalité une base de données privée. Ces informations (courriel, numéro de téléphone, changement d'abonnement envisagé...) seront ensuite vendues à d'autres entreprises qui vous démarcheront alors. Une activité lucrative. *Info-alerte* note qu'en 2023, Marketshot a réalisé un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros et un bénéfice net de 3,2 millions. ♦



(1) BP 40179, 79205 Parthenay cedex - contact@arnaques-infos.org. Le Réseau anti-arnaques est partenaire de l'UFC-Que Choisir.

ARNAQUES FINANCIÈRES

Un public plus jeune ciblé

Lors de la présentation de leur rapport d'activité 2023 au début de l'été, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont, une nouvelle fois, pointé la menace grandissante des arnaques et de la « désinformation courante ». Après une forte baisse observée des investissements en 2022, un nombre croissant de Français envisagent

de placer leur argent en actions (27%). Enfin, ça, c'était avant la dissolution de l'Assemblée nationale... Dans leur bilan, l'AMF et l'ACPR notent que les moins de 35 ans expriment aujourd'hui un attrait pour les placements financiers. Dans le contexte inflationniste actuel, une majorité d'entre eux voient l'épargne comme une sécurité et une manière simple de générer des revenus passifs. Il reste que l'inexpérience et une certaine inconscience de ces apprentis boursiers inquiètent les autorités financières et les experts. Les néo-investisseurs sont en effet les cibles privilégiées des escrocs, qui proposent des produits via de faux sites internet, les réseaux sociaux, les influenceurs... De fait, pour les protéger autant que possible, l'AMF et l'ACPR ont lancé une campagne de sensibilisation reposant notamment sur divers partenariats. Avec, par exemple, le média en ligne Brut ou le YouTubeur Micode. ♦



Les autorités financières ont lancé une campagne de sensibilisation destinée aux moins de 35 ans.

Si vous tombez sur des situations choquantes, des messages mensongers ou amusants, adressez-nous vos photos (en précisant le lieu et la date) et un bref commentaire en envoyant un e-mail à redaction@quechoisir.org.

Encore du suremballage

Bien trier leurs ordures et les jeter dans la bonne poubelle, voilà ce que l'on demande aux consommateurs. Les industriels, de leur côté, ont encore des efforts à faire pour réduire les déchets à la source. Sur le marché, on continue en effet à trouver une quantité de produits conditionnés dans des emballages trop volumineux. *Que Choisir* épingle régulièrement les cas les plus aberrants. Nouvel exemple avec ce collyre Travoprost/Timolol commercialisé par les laboratoires Arrow. Son flacon de 2,5 ml est vendu dans une boîte beaucoup trop grande! ♦

Riquiqui, le flacon de collyre...

... comparé à la taille de sa boîte!



MAGASINS DE BRICOLAGE

Condamnation confirmée

Un client d'un magasin de bricolage de Bretagne a acheté, il y a quelques années, 67 planches en bois d'une longueur de 4,52 mètres chacune. Un préposé l'a aidé à les charger dans la remorque accrochée à sa voiture. Sur la route, l'attelage s'est déporté et a entraîné le conducteur sur la file de gauche, où il a heurté de plein fouet une auto roulant en sens inverse. Les deux automobilistes sont décédés. Au terme d'une longue procédure, la cour d'appel de Rennes (35) a condamné le distributeur, estimant qu'il avait manqué à son obligation de sécurité, d'information et de mise en garde du consommateur. Le 19 juin dernier, la Cour de cassation a confirmé l'arrêt⁽¹⁾. Elle justifie sa décision par deux motifs. Primo, le nombre de planches était important. Deuzio, le vendeur n'avait pas précisé au client – qui était un particulier – le poids total du chargement et ne l'avait pas non plus averti du risque de surcharge. La haute juridiction a également tenu compte du fait que la Fédération des distributeurs

L'enseigne aurait dû informer le client du risque de surcharge.



de matériaux de construction (ex-FNBM) avait déjà alerté les acteurs du secteur sur ce danger, leur conseillant de refuser de charger des matériaux lorsque le véhicule n'était pas adapté. L'enseigne, elle, a argué que son obligation de sécurité s'arrêtait dès lors que l'acheteur avait payé et qu'il était devenu propriétaire des articles. Mais les magistrats ont jugé que l'obligation d'information et de conseil s'étendait aux conditions prévisibles de transport par un non-professionnel. Le fait que l'enquête ait conclu que la surcharge était pleinement responsable de l'accident a aussi emporté leur décision. ♦

(1) Arrêt de la 1^{re} ch. civ., n° 21-19.972.

Ne charger que dans un véhicule adapté

FAUSSE MONNAIE

Par voie postale

On connaissait les contrefaçons, la drogue ou les médicaments frauduleux adressés par voie postale. Plus « original », c'est aussi le chemin que peut emprunter la fausse monnaie. Mi-juillet, la douane a saisi, dans les hangars postaux de l'aéroport de Roissy-CDG, 10 258 billets de 50 €. Le destinataire de ces coupures n'en était pas à sa première commande. La douane note que « plus de 821570 € de faux billets ont été achetés par l'intéressé sur Internet puis expédiés depuis Hong Kong » jusque dans la Somme, où il vit.

Appel à témoignages

#CORRUPTION « DU QUOTIDIEN »

Vous avez été confronté à des faits de corruption dans le cadre de vos activités et démarches quotidiennes ou professionnelles? Votre témoignage (que nous pourrions rendre anonyme) nous intéresse pour une enquête à paraître prochainement dans *Que Choisir*. Adressez-le à **Arnaud de Blauwe, par courrier (Rédaction de *Que Choisir* – 233, boulevard Voltaire, 75011 Paris) ou par e-mail (adeblauwe@quechoisir.org).**



DÉCHARGES SAUVAGES

Un fléau dont on ne voit pas le bout

En 2019, la mort d'un maire, renversé par la camionnette d'un artisan surpris en train de jeter des gravats dans la nature, a créé un électrochoc. Les autorités ont pris à bras-le-corps le problème des dépôts illégaux. Cinq ans plus tard, où en est-on ? — Par **FABRICE POULIQUEN**

« **J**e vous avais conseillé d'enfiler de vieilles baskets », sourit Jean-Yves Sayag, au pied d'un monticule de débris qu'il s'apprête à gravir sous la chaleur marseillaise d'un jour de juin. Le conseiller délégué à la propreté d'Aix-Marseille-Provence Métropole (Bouches-du-Rhône) nous a donné rendez-vous à 300 m du Vélodrome, rue Gustave-Eiffel, sur un terrain militaire désaffecté où s'est établi un campement rom. Ce premier tas de déchets barre l'accès à un hangar délabré, et il faut grimper dessus pour pouvoir jeter un œil à l'intérieur. Des tonnes d'ordures apparaissent alors devant nos yeux, étalées sur 20 m de large pour au moins 100 m de long, laissant rarement le sol à nu. On trouve de tout: des parpaings, des tuiles, du carrelage et quantité d'autres gravats. Mais également de l'électroménager, une vieille baignoire, des jouets, des matelas, des canapés et autres vestiges de nos consommations passées. Une partie de ces encombrants est probablement ramassée sur les trottoirs par les familles qui vivent sur le site. Jean-Yves Sayag ne met toutefois pas tout sur le dos de la communauté: « *Très certainement aussi, des entreprises ont négocié la possibilité de se débarrasser ici de leurs déchets contre un billet* », soupçonne-t-il. À force de traquer les dépôts illicites, l' élu connaît les rouages qui mènent à leur formation, et a perdu au passage quelques-unes de ses illusions. Assez pour prédire que cet amas d'immondices, là depuis longtemps, le restera encore plusieurs

années avant d'être prélevé. « *De toute façon, il suffit de fermer une décharge sauvage pour qu'une autre apparaisse aussitôt, fulmine-t-il. On ne fait que délocaliser le problème.* »

Le phénomène va en s'accroissant

Ce fléau ne concerne malheureusement pas que Marseille. Via l'application Sentinelles de la nature, la fédération d'associations France nature environnement (FNE) invite chacun à signaler les dégradations observées dans le milieu naturel. Autant dire que les dépôts illégaux tiennent le haut du panier. L'an dernier, pas moins de 2 100 ont été ajoutés... Certains ont le temps de grossir démesurément avant que l'alerte soit donnée, le plus souvent par des riverains excédés. À l'instar de la « mer des déchets », à Carrières-sous-Poissy, dans les Yvelines (38 000 m³), ou encore de la décharge à ciel ouvert de l'Arbois, en face de la gare TGV d'Aix-en-Provence (entre 150 000 et 200 000 m³), tristement célèbres pour avoir été les plus grandes de France (elles ont été partiellement nettoyées à partir de 2020). Depuis, d'autres ont surgi ici et là, par exemple à Bondy, en Seine-Saint-Denis, sur une friche en bordure d'un canal. « *Décharge illégale nourrie quotidiennement par le biais de camions* », signalait la personne qui l'a découverte, en juillet dernier, sur Sentinelles de la nature. Sur cette appli, c'est bien toute la carte de France qui est constellée de points rouges comme autant de dépôts sauvages. Cela corrobore le constat dressé par l'Agence de la transition écologique (Ademe) en 2019: « *90% des collectivités sont touchées.* » Et la tendance ne va pas dans le bon sens, complète le réseau d'accompagnement des collectivités Amorce, qui vient de sonder ses membres. « *43% constataient une hausse des dépôts sauvages sur leur territoire, et 50%, une stagnation seulement* »,

>>>

**Selon l'Ademe, ce sont 90 %
des collectivités qui sont touchées,
et la tendance est à la hausse**

QUE TROUVE-T-ON DANS LES DÉPÔTS ILLÉGAUX ?



DÉCHETS DU BÂTIMENT

Les gravats et autres rebuts de chantier sont ceux que l'on retrouve le plus dans les dépôts sauvages.



PNEUS USAGÉS

Les gommes arrivent pas loin derrière. Dans la métropole d'Aix-Marseille (13), on en récupère 100 000 par an.



ENCOMBRANTS ET ORDURES MÉNAGÈRES

Ils sont souvent abandonnés par des particuliers à proximité des déchetteries ou au pied des points d'apport volontaire.

LES CHIFFRES DE L'INCIVILITÉ

6,4 millions

Nombre d'emballages ménagers qui finissent chaque jour dans les rues, évalué par l'éco-organisme Citeo, en charge du recyclage de ce type de détritux en France. C'est la bouteille plastique, le sac de fast-food ou le bout de papier qui jonchent nos trottoirs. En juin, Citeo lançait une campagne de sensibilisation montrant que l'on peut tous, par flemme ou par négligence, être à l'origine de ces déchets.

900 € la tonne

Coût moyen de traitement d'une tonne de déchets sauvages, selon l'Agence de la transition écologique (Ademe) dans une étude de février 2019. Ces frais reposent encore majoritairement sur les collectivités territoriales, le plus souvent propriétaires des terrains pollués.



>>> détaille Nicolas Garnier, son délégué général. Pour lui, c'est une évidence, «le bâtiment est le premier pourvoyeur de déchets sauvages». Pas si étonnant, puisque le secteur génère 42 millions de tonnes de détritiques par an, soit l'équivalent de la quantité annuelle des ordures produites par les ménages et assimilés (commerces, bureaux...).

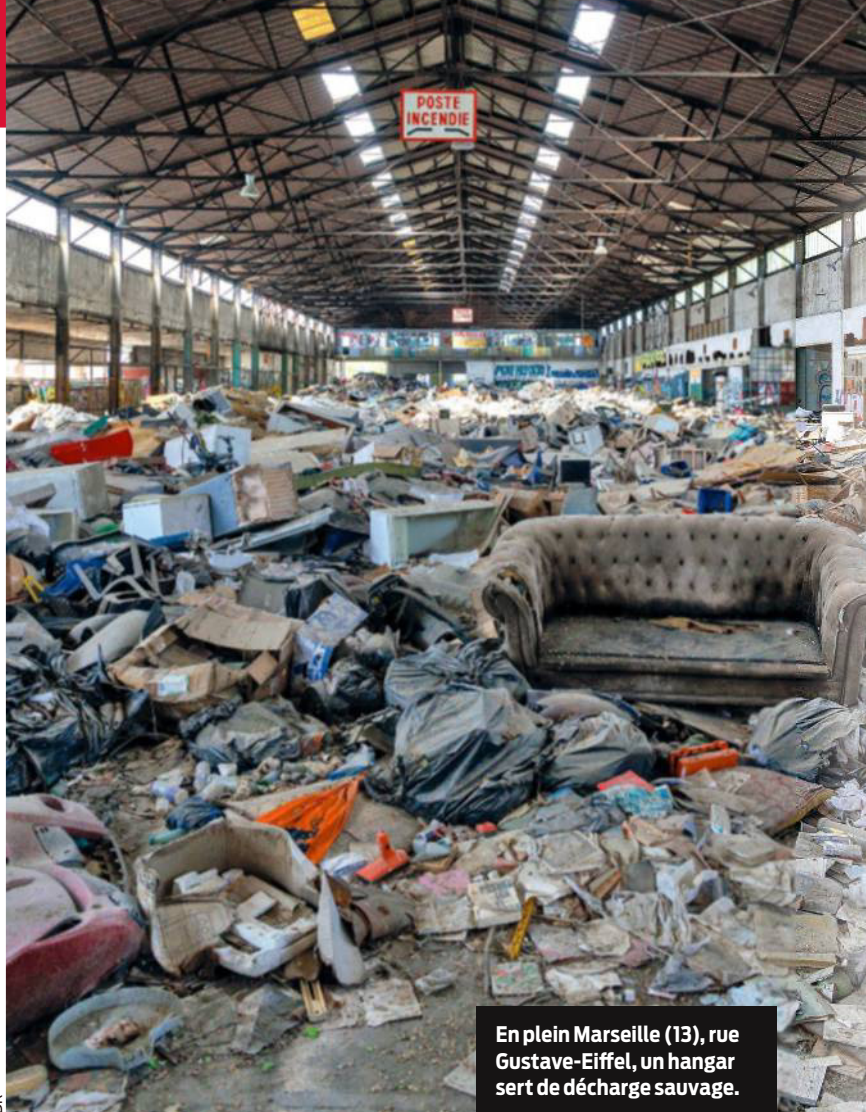
L'abandon de déchets, un trafic juteux

Dans le circuit légal, la tonne de déchets est facturée environ 180 €. Un tarif qui grimpe ces dernières années, auquel il faut ajouter le coût de l'essence et le temps de déplacement jusqu'au centre de tri dédié aux professionnels le plus proche. La tentation est donc grande, pour certaines sociétés du BTP, de se débarrasser illégalement de leurs rebuts. D'autant qu'en parallèle, de plus en plus de bandes mafieuses leur proposent de s'en charger à prix cassés. Ces gravats sont alors soit abandonnés en pleine nature, soit entreposés dans des décharges illégales, sans aucun recyclage derrière. Le trafic est juteux: 10 milliards d'euros par an à l'échelle de l'Union européenne, quasi aussi lucratif que celui de cannabis. «Et les peines encourues sont faibles, jusqu'à huit ans d'emprisonnement et 500 000 € d'amende», ajoute le général Sylvain Noyau, chef du Cesan, commandement lancé en juin 2023 afin de coordonner l'action de la gendarmerie nationale sur les atteintes environnementales et sanitaires. Les dépôts sauvages constituent l'une des principales menaces sur lesquelles le Cesan travaille. «Avec cette difficulté que, contrairement aux stupéfiants, ces déchets ne sont pas illicites en eux-mêmes. C'est leur traitement qui peut l'être, indique-t-il. Les trafiquants l'ont compris et multiplient, par exemple, les sociétés écrans, rendant difficile la traçabilité des déchets.»

Des réseaux mafieux démantelés

Tout de même, des mafias tombent. Fin 2021, le tribunal correctionnel de Draguignan (Var) a condamné l'une d'elles pour le déversement de milliers de tonnes de débris de chantier sur des terrains non déclarés dans la région entre 2017 et 2020. Le «cerveau» du réseau s'est vu infliger quatre ans de prison ferme dont deux avec sursis. «Le procès en appel s'est tenu en février, et le délibéré a été fixé au 25 septembre», précise Anne Roques, juriste à FNE. Le 30 janvier dernier, à Lille (Nord), les juges ont mis une autre équipe à l'ombre, cette fois pour importation illégale de 10 000 tonnes d'ordures ménagères entre la Belgique et la France (lire p. 15

Près de Lyon, un maire, six chefs d'entreprise et des agriculteurs ont été mis en examen fin 2023



En plein Marseille (13), rue Gustave-Eiffel, un hangar sert de décharge sauvage.

et QC n° 632). Son «chef» a écopé de cinq ans d'emprisonnement et ses deux ans de sursis prononcés dans une précédente affaire ont été révoqués. Là encore, un appel sera fort probablement interjeté, mais Anne Roques se félicite déjà de l'écho médiatique de ces premiers verdicts.

D'autres dossiers sont en cours d'instruction. Près de Lyon (Rhône), un maire, six chefs d'entreprise et des agriculteurs, suspectés d'avoir déchargé des gravats et de la terre excavée sur des parcelles agricoles, ont été mis en examen en octobre 2023. Dans les Bouches-du-Rhône, l'incendie fin 2021 d'un centre de tri, qui stockait bien plus de détritiques qu'il n'était autorisé à le faire, a permis de démanteler un vaste réseau de décharges illégales. FNE, partie civile, espère un procès d'ici à décembre. «Cependant, ces enquêtes sont longues et les moyens que la justice peut y consacrer, encore trop insuffisants», déplore Anne Roques, certaine que des centaines de trafics de déchets passent sous les radars.

Supprimer toute tentation de jeter

En plus de punir les contrevenants, l'autre défi est de faire passer l'envie de bazarder illégalement ses ordures. La mort du maire de Signes (Var), à l'été 2019, percuté par la camionnette d'un maçon qu'il avait surpris en train de jeter ses gravats sur une zone interdite, a agi comme un électrochoc. Dans les jours qui suivirent, Brune Poirson, alors secrétaire d'État auprès >>>

COLLECTIVITÉS

Comment luttent-elles ?

Images satellites et intelligence artificielle aident les villes à traquer les dépôts sauvages. Et, surtout, à sanctionner les pollueurs.

On peut repérer jusqu'à un matelas», lance Anthony Graveline, cofondateur de Disaitek. Depuis 2021, cette start-up francilienne s'est spécialisée dans la détection, depuis l'espace, des atteintes à l'environnement. Les dépôts illégaux en tête. «Des satellites nous envoient, en moyenne, une image par mois de la totalité d'un territoire, explique-t-il. À partir de ces clichés, nos algorithmes décèlent les fortes probabilités de décharges sauvages et alertent alors tous ceux qui ont accès à notre plateforme. Le département du Val-d'Oise, l'un de nos clients, l'a par exemple ouverte aux communes, à l'Office national des forêts, à la direction régionale de l'environnement (Dreal) ou encore à la gendarmerie.»

→ Lancer des enquêtes

Disaitek établit ainsi une cartographie exhaustive et la plus récente possible des détritiques jetés dans des endroits interdits, afin d'éviter déjà toute hémorragie. Car c'est tout le problème des déchets abandonnés: il en suffit d'un pour créer un appel d'air à l'incivilité. Un dépôt risque très vite de prendre de l'ampleur, «ce qui rendra son nettoyage d'autant plus compliqué», indique Anthony Graveline. Cependant, l'entrepreneur présente surtout Disaitek comme un outil dédié aux enquêteurs. «Les gendarmes l'utilisent beaucoup, par exemple, pour localiser des dépôts sauvages en cours et organiser une surveillance autour, précise-t-il.

Ils espèrent tomber sur de nouveaux déversements et remonter les réseaux de trafiquants.»

→ Des maires aux pouvoirs renforcés

La société Vizzia exploite également les nouvelles technologies pour débusquer les auteurs de dépôts illégaux. Cette jeune pousse, française elle aussi, s'adresse en particulier aux maires, dont les pouvoirs en la matière ont été renforcés par la loi antigaspillage de février 2020. Non seulement le texte facilite l'usage de la vidéosurveillance pour constater les dépôts, mais il a créé, en plus des sanctions pénales, une amende administrative que l'édile (ou un agent municipal assermenté) a le droit d'infliger à un contrevenant pris sur le fait. Et il a la possibilité de la rendre salée... jusqu'à 15 000 €. Vizzia utilise de discrètes caméras sans fil à poser dans les secteurs sensibles. «La police municipale a rarement le temps de se coltiner des heures de visionnage jusqu'à découvrir l'infraction, pointe

Guillaume Pheline, directeur commercial de Vizzia. Nous avons donc développé un logiciel qui mâche le travail. Il compare en continu les images enregistrées et relève les changements dans la zone filmée, ce qui permet d'écarter la voiture qui passe. Il remonte ensuite jusqu'à la survenue de ce changement, potentiellement le moment du délit.» Seule cette séquence est envoyée aux agents, qui peuvent alors la vérifier, identifier le responsable via la plaque d'immatriculation de son véhicule et lui adresser une mise en demeure, première étape vers une sanction administrative.

→ 33 fraudeurs coincés en 4 mois

Vizzia compte 70 collectivités clientes. Dont Mulhouse (Haut-Rhin). «Malgré des collectes régulières, on ramasse 500 tonnes de déchets abandonnés chaque année. Cela nous coûte 215 000 €, commence Paul Quin, l'adjoint en charge de la lutte contre les incivilités. Autant d'argent qui irait mieux aux associations.» Alors, depuis juin 2023, en plus des actions de sensibilisation, la municipalité hausse le ton en recourant à Vizzia. «Nous avons notamment installé sa solution à proximité de la déchetterie, l'un de nos points noirs, raconte-t-il. Les gens se trompent sur les heures d'ouverture et, plutôt que de revenir, vident leur coffre aux alentours.» Les filous sont nombreux. «Entre mars et fin juin, 33 procédures administratives ont été lancées grâce à la caméra que nous avons mise là», illustre-t-il. À Mulhouse, l'amende ne grimpe pas à 15 000 €, mais oscille tout de même entre 150 et 250 €. Suffisant pour financer d'autres caméras Vizzia si besoin... ♦

Vizzia a mis au point un logiciel de comparaison d'images de vidéosurveillance qui repère le moment précis d'un dépôt illégal.



Une écocontribution payée par tous les acteurs du BTP doit améliorer le recyclage des rebuts de chantier

>>> du ministère de la Transition écologique, promettait de densifier le maillage de déchetteries ouvertes aux professionnels, limitées à 500 à l'époque. Surtout, elle annonçait la reprise gratuite des déchets de chantier triés à partir de 2022, en finançant cette mesure via la création d'une écocontribution payée par l'ensemble des acteurs du BTP, des entreprises de travaux aux producteurs et metteurs sur le marché de matériaux.

Pour les pros, reprise de déchets gratuite

Cette écocontribution est entrée en vigueur en avril 2023, avec un an de retard. Quant aux points de collecte, *«ils se sont étouffés*, assure Rami Jabbour, directeur marketing de Valobat, l'un des éco-organismes agréés chargés, pour leurs adhérents, d'organiser la filière de recyclage des produits du bâtiment en fin de vie. *De plus en plus de distributeurs (Point. P, La plateforme du bâtiment...)* se conforment notamment à leur nouvelle obligation de reprendre gratuitement les déblais triés de leurs clients sur leurs points de vente de plus de 4 000 m². » Valobat estime ainsi que l'objectif fixé par l'État – créer, d'ici à 2026, des déchetteries à moins de 30 km de tous les chantiers (10 km en zone dense) – serait atteint sur une grande partie du territoire. *«L'enjeu est désormais de faire connaître ce nouveau dispositif. D'expliquer, par exemple, que seuls les rebuts triés au préalable sont repris gratuitement*, souligne Rami Jabbour. *Ce n'est pas anodin, car ça implique une nouvelle organisation sur les chantiers. Tout ça prendra du temps.»*

Jean-Yves Sayag reste sceptique: *«Un artisan qui travaille au noir – il y en a un certain nombre dans le bâtiment – sera toujours réticent à envoyer tous ses déchets dans la filière légale, même si c'est gratuit. Il craindra qu'on ne compare le volume qu'il envoie avec les chantiers qu'il déclare.»* L'élu marseillais fait d'ailleurs le parallèle avec les pneus, autre gisement important de décharges sauvages. Pourtant, depuis 2004, leur collecte est gratuite pour les garages, car financée par une écocontribution dont s'acquittent les sociétés les commercialisant. En clair: un garagiste qui achète directement 100 pneus neufs chez Michelin a droit à un enlèvement gratuit du même nombre. Néanmoins, s'il les importe, il doit lui-même les déclarer et régler l'écocontribution (1,40 € HT par pneu). *«Beaucoup choisissent la seconde option, en omettant le volet déclaration, regrette Jean-Yves Sayag. Quand les gommages sont en fin de vie, ils les jettent dans la nature ou paient des entreprises pour le faire à leur place. Un vrai fléau sur la métropole d'Aix-Marseille.»*

De l'inconduite aussi chez les particuliers

On aurait tort de ne cibler que les professionnels. Nombre de particuliers balancent aussi leurs encombrants ou leurs détritiques sur le bas-côté des routes, au pied des points

d'apport volontaire ou aux abords des déchetteries. Un phénomène qui va croissant, alors que de plus en plus de communes adoptent la tarification incitative. Selon celle-ci, la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères inclut une part variable qui dépend de la quantité de déchets non recyclables produite. Bref, moins les foyers en génèrent, moins ils paient. Près de 6,4 millions de Français sont concernés, et l'ambition est de passer à 25 millions d'ici à 2025. D'un côté, ce système booste le geste de tri et réduit de 30%, en moyenne, le volume d'ordures résiduelles. De l'autre, il s'accompagne d'une augmentation des dépôts illégaux, notait l'Ademe en octobre dernier. *«Au moins au début*, confirme Nicolas Garnier, du réseau Amorce. *Le temps que ces fraudeurs comprennent que prendre leur voiture pour jeter leurs immondices dans la nature ne coûte pas beaucoup moins cher que de les mettre dans la poubelle.»* Sans compter le risque d'être pris en flagrant délit.

«De plus en plus de collectivités ne se contentent plus de faire de la pédagogie. Elles s'équipent de solutions afin d'identifier et de sanctionner ces pollueurs (lire également p. 13)», prévient-il. Insuffisant, commente Anne Roques, de la FNE, tant que l'on ne se penche pas plus sérieusement sur l'origine du problème, *«la quantité bien trop élevée de détritiques que l'on émet chaque année»*. Avec l'essor de la restauration à emporter et de l'e-commerce, les déchets d'emballages battent notamment des records. Les Européens en produisent, en moyenne, 188,7 kg par habitant et par an, soit 10,8 kg de plus qu'en 2020. Et la France tire ce chiffre vers le haut, en approchant les 200 kg. Des gobelets, des cartons, des bouteilles... que l'on retrouve souvent, justement, dans les dépôts illégaux. ♦

Jessica Dautruche et Gautier Berera, du collectif J'aime ma forêt, se battent depuis 2019 pour faire nettoyer cette décharge sauvage sur la commune de Rédange (57).



NETTOYAGE Qui doit le faire ?

La question de l'évacuation des décharges sauvages vire souvent au sac de nœuds. À Rédange, en Moselle, la situation patine depuis bientôt cinq ans.

On ne peut plus emprunter le petit chemin qui menait au concasseur de Rédange, vestige de l'activité minière de ce village de Moselle. L'accès est désormais condamné aux véhicules. À la fois à l'écart des habitations et imperceptible depuis la départementale qui passe au-dessus, l'endroit était idéal pour se débarrasser en toute discrétion de détrit.

→ Des coupables insolubles

En octobre 2019, une bande organisée, dont faisaient partie cinq membres de la famille Demeter, y a déposé 240 tonnes d'ordures ménagères belges. Elle était payée par des centres de tri d'Anvers pour récupérer leurs surplus de déchets, avec la promesse de les recycler en France. En réalité, elle les déversait sur des terrains

abandonnés (QC n° 632). Rédange est l'une des 10 zones polluées du Grand Est. Huit monticules d'immondes sont encore bien visibles, même si la nature reprend peu à peu ses droits. «*En contrebas, il y a un étang*», montre Gautier Berera, du collectif local J'aime ma forêt, inquiet des impacts qu'a cette décharge sauvage sur cet espace naturel sensible. Fait rare, les pollueurs ont été démasqués dans cette affaire. Un procès s'est même tenu, fin décembre 2023, à Lille, avec des peines de prison ferme pour huit prévenus. Gautier reste toutefois sur sa faim. La remise en état du site de Rédange – le seul à ne pas avoir encore été nettoyé –, a été rarement évoquée. Certes, Johnny Demeter, le cerveau du réseau, a été condamné à faire place nette. «*Mais la décontamination coûte au minimum 150 000 € et les Demeter disent ne plus avoir un sou*», souligne-t-il.

→ La Belgique freine des quatre fers

Son seul espoir? Que la chaîne des responsabilités soit remontée jusqu'aux centres de tri belges, qui ont confié leurs détrit à Demeter à des tarifs bien inférieurs aux prix du marché. Pouvaient-ils ignorer ce que cela impliquait? «*Comment se fait-il aussi que ces ordures aient si facilement traversé la frontière?*», questionne Daniel Cimarelli, le maire de Rédange, qui aimerait que la responsabilité des États soit engagée dans ce dossier. La réglementation européenne est stricte sur les transferts transfrontaliers de déchets et, lorsqu'elle n'est pas respectée, c'est au pays «producteur» que revient l'obligation de reprendre les détrit exportés illicitement.

J'aime ma forêt a tenté d'explorer cette piste, en faisant pression sur la Belgique pour qu'elle évacue à ses frais les 240 tonnes d'immondes. Quitte à ce qu'elle se rembourse ensuite en faisant condamner les contrevenants de son côté. «*Cependant, rien n'avance, tout le monde se renvoie la balle*», déplore Gautier Berera.

→ Quid des filières REP ?

À Rédange, on désespère. Ni celui qui possède le terrain ni la mairie n'ont les moyens de réhabiliter la zone. C'est typique des dépôts sauvages, constate Nicolas Garnier, de l'association de collectivités Amorce: «*La question de la dépollution vire souvent au casse-tête, d'autant que les auteurs des faits sont rarement trouvés ou solvables. Les propriétaires des sites contaminés – la plupart du temps des communes – sont contraints d'assumer les frais.*» Heureusement, les lignes bougent peu à peu, avec la multiplication des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Ce dispositif impose aux acteurs économiques de s'organiser pour réduire et gérer les déchets qu'ils génèrent. Ils doivent notamment prendre en charge le nettoyage des dépôts illégaux dès lors qu'ils pèsent plus de 100 tonnes et que l'on peut au moins lier une tonne à leurs activités. Problème, bon nombre de ces REP sont balbutiantes. Celle du bâtiment, secteur très concerné par les déchets sauvages, a été lancée en avril 2023. «*Ce seuil de 100 tonnes est trop haut, la majorité des dépôts illégaux font moins*», ajoute Nicolas Garnier. Amorce a rédigé une proposition de loi pour l'abaisser à 20 tonnes, et cherche des députés prêts à la porter. ♦



VÉRONIQUE MALO

a bataillé de longs mois avec son assureur pour obtenir le changement de son pare-brise à l'identique.



De nombreux assurés automobiles bénéficient de la garantie bris de glace. La mettre en œuvre peut donner lieu à des tracasseries. Notamment, le remplacement d'une pièce par une autre de moins bonne facture.

— Par **ARNAUD DE BLAUWE**

ASSURANCES

La résistance de Groupama brisée

La Volvo XC40 est garée dans la cour d'une belle maison située à Bréauté, en Seine-Maritime. Le Havre et les plages de la Manche ne sont pas très loin; les vagues et les quelques mouettes dessinées sur la carrosserie blanche du véhicule nous le rappellent... En cette fin juin, le soleil tape fort sur le pare-brise, dont la prise en charge a valu bien des soucis à la propriétaire de l'auto, Véronique Malo, 71 ans. «*Pas loin de neuf mois, soit le temps d'une grossesse*», sourit l'ancienne directrice d'une maison familiale rurale.

— **Une fissure sur toute la largeur**

Tout commence en septembre 2023. Alors qu'elle rentre chez elle, la projection d'un caillou fissure le pare-brise dans le sens de la largeur. Il faut le changer. Véronique déclare le sinistre auprès de sa compagnie d'assurances, Groupama. «*Cela fait des années que nous avons tous nos contrats là-bas*, embraye l'énergique retraitée, mariée au maire de Bréauté. *La réparation est confiée à un partenaire de Groupama, Glasseo. On m'annonce que je n'aurai à m'occuper de rien: tout sera pris en charge, déduction faite d'une franchise de 100 €.*» De fait, le 13 septembre au matin, un employé de Glasseo se présente pour le remplacement. «*Une fois qu'il a terminé, il reprend l'ancienne vitre et me demande de laisser "reposer" la voiture tout l'après-midi. Il ne me fournit aucun document, ni facture ni notice*, se souvient Véronique. *En début de soirée, je m'installe au volant. Le soleil couchant que j'ai de face m'éblouit violemment, ce qui est inhabituel. Je comprends vite pourquoi: le nouveau pare-brise n'est pas teinté, alors que celui de série l'était. J'entends également un bruit étrange dans l'habitacle, dont je découvrirai la cause un peu plus tard.*»

— **Des experts aveugles ?**

Dès le 14 septembre, notre consommatrice dépose une réclamation à la caisse locale de Groupama: «*La personne qui me reçoit me répond qu'elle ne peut rien faire*, poursuit Véronique. *Le dossier est transmis à l'échelon supérieur.*» Une expertise est organisée le 11 octobre dans une concession Volvo. «*Le garagiste m'a dit: "C'est évident que ce pare-brise n'est pas équivalent à celui qui est en principe monté sur ce modèle"*», affirme la septuagénaire. Et pourtant, l'expert écrit le contraire! Furieuse, elle obtient



Non seulement le nouveau pare-brise de la Volvo de Véronique Malo n'était pas teinté, mais il présentait aussi des joints moins larges que ceux de la pièce d'origine.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne, heureuses ou malheureuses

Adressez vos courriers au 233, bd Voltaire, 75555 Paris cedex 11

Par e-mail courrierdeslecteurs@quechoisir.org
 @UFCquechoisir

E. LEVILLY/ANDIA

Seule la publication d'un message sur les réseaux sociaux fait changer d'avis l'assureur



Selon Groupama, le pare-brise de remplacement avait les mêmes caractéristiques que celui de série.

de son assureur une nouvelle expertise... qui aboutit aux mêmes conclusions. «*Mais comment ces deux experts n'ont-ils pas vu ce que tout le monde voyait ?*», s'étouffe Véronique.

La retraitée se tourne vers l'UFC-Que Choisir du Havre, qui décide de s'occuper du dossier. Dans le même temps, elle essaie de récupérer le pare-brise abîmé. «*Glasseo n'a pas de centres auto, juste un hangar près de Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), où sont entreposées des pièces de rechange que les techniciens passent prendre le matin avant de se rendre chez les clients, explique la retraitée. Trouver leurs coordonnées n'a pas été facile. Les assurés n'ont pas de contact avec Glasseo, qui traite directement avec ses partenaires assureurs.*» Bonne nouvelle, son ancienne vitre est encore là ! Elle rentre avec et l'inspecte. Pas de doute, ce pare-brise estampillé Volvo n'a pas grand-chose à voir avec celui qu'on lui a posé. «*Outre sa transparence, ce dernier présente des joints moins larges que ceux de la pièce d'origine – d'où le bruit dans l'habitacle –, et les raccords électriques censés le relier à certaines fonctions du véhicule sont bouchés*», constate Véronique.

— Trois bris de glace au lieu de deux

Nous sommes fin 2023. Le règlement du litige va encore traîner. Véronique commence à en avoir assez de Groupama qui, en plus, ne veut pas que sa protection juridique intervienne, puisque le conflit concerne une entreprise partenaire. Au mois d'avril suivant, pour manifester sa colère, notre témoin envisage de changer d'assurance auto (elle lui coûte 733 €/an). Elle réclame donc le relevé de sinistralité que la nouvelle compagnie lui demandera nécessairement. Surprise: il y est mentionné qu'elle a déclaré trois bris de glace au cours des 36 derniers mois. En réalité, il n'y en a eu que deux ! «*Groupama a eu le culot d'assimiler à un bris de glace la première expertise liée à mon litige pare-brise*», déplore Véronique. C'en est trop. Elle poste sur les réseaux sociaux un message dans lequel elle raconte ses déboires. Il ne laisse pas indifférent: plusieurs automobilistes confrontés à la même situation se manifestent. Surtout, dès le lendemain, Groupama contacte sa cliente. «*La caisse Centre-Manche m'a indiqué qu'elle acceptait finalement de prendre en charge le changement de pare-brise par sa version originale, sans nouvelle franchise, et d'effacer de mon historique le bris de glace qui n'avait pas lieu d'être*, résume la retraitée. *Je devais laisser ma voiture dans un garage de mon choix puis être remboursée sur facture. J'ai exigé que tout ça me soit confirmé par écrit.*» Dans ce courrier – que nous avons pu lire –,

La garantie bris de glace

Ce qu'il faut savoir pour la faire jouer quand elle est incluse dans le contrat.

Une option facultative

La prise en charge des bris de glace (pare-brise, vitres latérales...) a été introduite dans les assurances auto il y a plus de 50 ans. Elle reste cependant optionnelle. Si cette garantie ne figure pas dans les contrats de base (la responsabilité civile, soit le minimum obligatoire), elle est très souvent incluse dans les « tous risques ».

Quelles démarches ?

Le dommage doit être déclaré dans les cinq jours ouvrés qui suivent sa découverte. Mieux vaut actionner son assurance dès que l'on constate un impact sur son pare-brise car, si on laisse traîner, il peut se lézarder dans toute sa largeur. Pour que le sinistre soit pris en charge, il faut impérativement le signaler à l'assureur avant toute réparation. Concernant celle-ci, les compagnies insistent pour que l'on s'adresse à des centres partenaires qu'elles ont agréés. Principal avantage: l'automobiliste n'avance pas le montant des travaux. La prise en charge est intégrale, sauf si le contrat prévoit une franchise supportée par l'assuré. Rappelons, en outre, que ce dernier garde le droit de passer par le garage de son choix. Sur présentation de la facture, l'assureur le rembourse ensuite.

Pas de malus mais...

Déclarer un bris de glace n'aura pas d'incidence sur l'évolution du bonus-malus. Mais, à lire les témoignages reçus par *Que Choisir*, si cette garantie est trop sollicitée sur une période de 12 à 36 mois, l'assureur résilie souvent le contrat pour cause de « sursinistralité ». La Macif le reconnaît d'ailleurs implicitement sur son site internet: « *Nous n'appliquons pas de quota annuel de prise en charge. En revanche, un nombre important de sinistres peut avoir des conséquences sur votre contrat.* »

l'assureur persiste à considérer que le pare-brise de remplacement disposait des «*mêmes caractéristiques techniques*» que celui de série, et précise que l'accord qu'il donne est «*forcément dérogatoire*». Le 24 avril, Véronique dépose sa voiture chez Volvo Le Havre. Elle la récupère le lendemain. Coût de l'intervention: 1 294,94 €. La somme lui est restituée dans les 15 jours. Clap de fin d'une bataille qui s'est éternisée ! ♦



ALIMENTS, MÉDICAMENTS, MAQUILLAGE...

De très nombreux produits du quotidien intègrent des nanoparticules, dont les effets sur l'environnement et la santé interrogent. Voici comment les éviter.

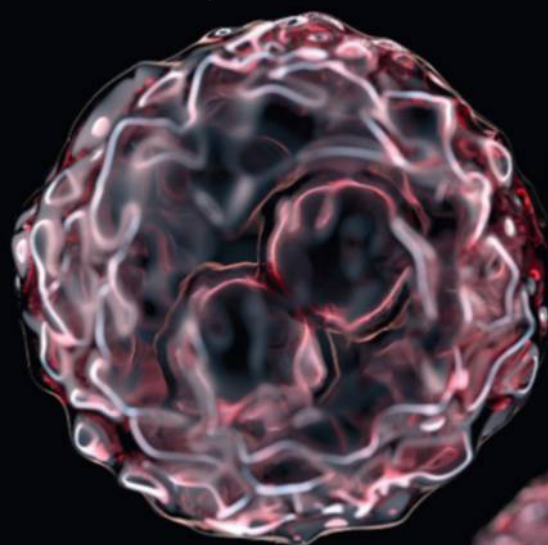
Chassez les nanos !

— Par **ELSA ABDOUN** avec **DOMITILLE VEY**

Pensez aux fourmis qui réussissent à soulever plusieurs dizaines de fois leur poids, ou au fil de l'araignée capable, dans certains cas, de supporter celui de petites chauves-souris. Leur point commun ? Un volume minuscule, qui contribue à leurs capacités exceptionnelles. Les substances désignées par le terme « nanos » sont dans le même cas. Les nanotubes de carbone, jusqu'à 50 000 fois plus fins qu'un cheveu, s'avèrent beaucoup plus résistants que l'acier, par exemple. Les particules nanoscopiques de dioxyde de titane, elles, permettent aux crèmes solaires de filtrer les UV tout en restant invisibles. Pratique !

Mais il y a le revers de la médaille. Lorsqu'elles sont ingérées, inhalées ou en contact avec des muqueuses, les nanos, en raison de leur taille, peuvent pénétrer dans les cellules de l'organisme. Et, lorsque ce dernier n'arrive pas à les dégrader, y provoquer des dégâts. En attendant d'en savoir plus sur les effets de chacune d'elles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) recommande donc clairement de « favoriser les produits dépourvus de nanomatériaux », afin de « limiter l'exposition des travailleurs et des consommateurs [...] et d'éviter la dispersion de ces particules dans l'environnement ». Cette alerte n'empêche pas des millions de tonnes

Ces substances, fabriquées par millions chaque année, jouent le rôle de colorants, d'antiagglomérants, d'antibactériens...

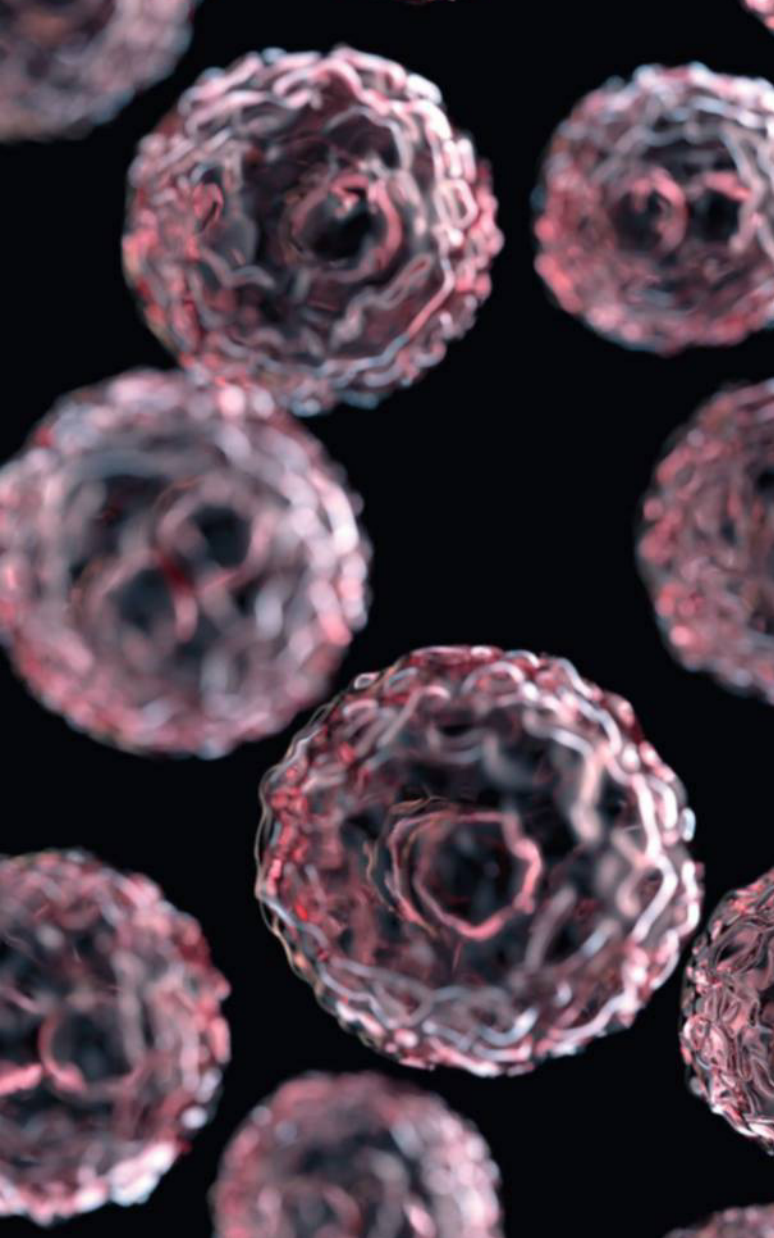


Les nanoparticules peuvent pénétrer nos cellules lorsqu'elles sont ingérées, inhalées ou en contact avec les muqueuses.

de nanos d'être fabriquées volontairement chaque année dans le monde. Elles y jouent le rôle d'antiagglomérants, de colorants ou encore d'antibactériens dans des denrées alimentaires, des couches, du maquillage... En France, plus de 300 catégories différentes ont déjà été recensées.

L'évaluation du risque pose question

Certes, toutes ces substances ne se présentent pas en permanence et totalement sous forme nanoparticulaire. Certaines demeurent parfois, en partie au moins, à une échelle plus grande, a priori moins problématique, à l'instar du dioxyde de titane de dimension micrométrique, toléré comme colorant dans les dentifrices. Leur autorisation est de plus soumise à une analyse du risque par les agences européennes. Cependant, la fiabilité de cette dernière pose question. « L'évaluation du danger pour la santé et l'environnement, telle que pratiquée pour des substances classiques, n'est pas adaptée aux propriétés très particulières des nanos », juge notamment Aurélie Niaudet, experte à l'Anses. Sans compter qu'en Europe, plusieurs années séparent quasi systématiquement la reconnaissance



d'un problème de l'interdiction effective d'un composé. Un délai durant lequel les consommateurs non avertis, les travailleurs manipulant les produits ainsi que l'ensemble de la faune et de la flore y restent donc exposés.

C'est le cas du dioxyde de titane, utilisé en tant que colorant blanc depuis près d'un siècle. Dès 2016, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) admettait ne pas disposer de données suffisantes permettant de garantir son innocuité. Cependant, il a fallu patienter jusqu'en mai 2021 pour qu'elle finisse par reconnaître officiellement un risque, et ce n'est qu'en août 2022 que la mise sur le marché de denrées contenant cet additif a été prohibée (la France avait pris de l'avance en les proscrivant dès 2020). Quant à son usage comme colorant dans les médicaments ou comme antibactérien dans les matériaux au contact de produits alimentaires, il est encore permis!

Les nanoparticules de silice (ou dioxyde de silicium), elles, restent autorisées dans presque toutes sortes de références, y compris en tant qu'additif dans l'alimentaire. Pourtant, diverses études suggèrent plusieurs méfaits sur la santé

Suite page 22 >>>



COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ET MÉDICAMENTS

Des milliers de compléments alimentaires et de médicaments contiennent des substances reconnues ou suspectées par l'Agence de sécurité sanitaire française (Anses) de se présenter, au moins parfois, sous forme nanoparticulaire. Et elles semblent souvent y jouer un rôle non essentiel (antiagglomérant, colorant...). Il nous a fallu moins de cinq minutes pour trouver, en pharmacie, des produits en comportant: le Bion3 Junior, qui renferme du carbonate de calcium et de l'oxyde de zinc, le Phytobronz, qui incorpore des oxydes de fer, ou encore le Naproxène, qui intègre du dioxyde de titane. Ajoutons qu'en 2022, Avicenn, l'association de veille sur les nanos, avait détecté des nanoparticules de silice dans le seul complément alimentaire qu'elle avait testé (des gélules de vitamine C de la marque Solgar).

➔ Comment limiter son exposition ?

Examinez la liste d'ingrédients des compléments alimentaires pour échapper au moins aux substances nanos les plus fréquentes. Plus généralement, n'en prenez pas en dehors de toute prescription médicale. La plupart d'entre eux n'ont pas démontré leur utilité. On peut consulter en ligne, sur la base de données publique

des médicaments, les excipients de chacune des formes disponibles d'une même spécialité, afin d'éviter les nanos les plus courantes. Mais il faut avoir du temps. Dans tous les cas, n'abandonnez jamais un traitement en cours. Les risques seraient bien plus élevés que le bénéfice d'une moindre exposition au dioxyde de titane, par exemple.

PRODUITS POUR BÉBÉS

L'organisme des tout-petits étant particulièrement sensible, il est troublant de découvrir que les laits infantiles renferment le plus souvent des substances reconnues ou suspectées comme nanos par l'Agence de sécurité sanitaire française (Anses), telles que du carbonate de calcium ou du phosphate de calcium. En ce qui concerne les couches,

«certaines étapes des procédés de fabrication mettraient en œuvre de la silice, dont une partie sous forme nanoparticulaire», écrivait l'Anses en 2019; à l'instar des changes de marque Pommette, même si son fabricant assure qu'il cessera d'en utiliser dès le mois de septembre.

➔ Comment limiter son exposition ?

Si la liste exhaustive des ingrédients est toujours indiquée sur les boîtes de laits en poudre pour bébés, ce n'est pas le cas sur les emballages des couches. Impossible donc d'écarter le risque de présence de nanos dans ces dernières : aucun label, à notre connaissance, ne garantit leur absence.



COSMÉTIQUES

Maquillage, crèmes hydratantes ou solaires, dentifrices... «Il existe des dizaines de substances nanoparticulaires différentes, dans des milliers de cosmétiques», pointe Mathilde Detchevery, de l'association Avicenn. Et pour cause, «elles y jouent parfois un rôle essentiel, de colorant ou d'irisant, pour lequel il n'existe pas à ce jour d'alternative satisfaisante». On y trouve même fréquemment des composés non autorisés, tels que les oxydes de fer ou le dioxyde de titane nanométrique, utilisés comme colorants. En 2022, Avicenn a détecté au moins une de ces molécules dans chacun des six soins cosmétiques qu'elle a testés (et notamment ceux en photo ci-contre). Même triste constat pour les services de la répression des fraudes

qui, en 2021, avaient décelé des nanos interdites dans 18 des 20 produits de maquillage analysés.

➔ Comment limiter son exposition ?

La tâche est d'autant plus ardue que ces substances se cachent parfois derrière des noms de code méconnaissables, tels que CI 77891 pour le dioxyde de titane. Le label Cosmos, sur de nombreux produits dits « bios », est censé en limiter un peu l'usage, mais sa fiabilité interroge : il y a deux ans, Avicenn a repéré des nanoparticules prohibées dans un baume à lèvres porteur de ce label.



ALIMENTS BRUTS

On n'imagine pas une seconde que ces aliments en comportent, et pourtant «il est possible que des nanos se retrouvent dans des fruits, des légumes ou des céréales», affirme Bruno Lamas, chercheur en toxicologie alimentaire à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). De fait, plusieurs produits phytosanitaires «comprennent des coformulants largement répandus [...] pouvant entrer dans la définition française de "substance à l'état nanoparticulaire"», reconnaît Phyteis, le lobby français des fabricants de pesticides. Et ce n'est pas tout. «Certains engrais renferment également des nanos, puisqu'elles aident notamment à apporter plus efficacement les nutriments jusqu'aux racines

ALIMENTS TRANSFO

Carbonate de sodium (E500) ou de calcium (E170, présent dans les M&M's), oxydes de fer (E172), silice (E551, repérée dans le cappuccino Maxwell House et les nouilles instantanées Cup Noodles en photo ci-contre), phosphates de calcium (E341)... de nombreux additifs reconnus ou suspectés de se présenter parfois à l'état nanoparticulaire par l'Agence de sécurité sanitaire française (Anses) sont employés dans le secteur agroalimentaire. Et il ne suffit malheureusement pas d'éviter les produits qui comportent ce type de substances dans leur liste d'ingrédients pour s'assurer de ne pas en ingérer. En 2022, l'association Avicenn a analysé six denrées (pâte feuilletée, soupe déshydratée...) dont aucune ne mentionnait [nano] sur l'étiquette. Or, elle a détecté des nanoparticules de silice dans



➔ Comment limiter son exposition ?

La tâche semble malheureusement impossible... sauf à cultiver soi-même ses fruits, légumes et céréales, et à démarrer un élevage de poules. Le label bio ne garantit pas l'absence de nanos, ni dans les pesticides et engrais, ni dans les additifs utilisés en alimentation animale, ni encore dans les emballages.

des plantes», poursuit Bruno Lamas. Ces dernières finissent-elles dans nos aliments et l'eau que nous buvons ? Aucun des spécialistes que nous avons interrogés n'avait connaissance de données sur la question. «Les procédés de traitement de l'eau permettent peut-être d'éliminer ces polluants», évoque seulement Aurélie Niaudet, experte à l'Agence

de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). La viande aussi est susceptible d'être contaminée. Certaines nanos issues des contenants dans lesquels cette dernière est conservée seraient en mesure d'y migrer. En 2022, Avicenn, l'association de veille et d'information sur les nanosciences, avait détecté du dioxyde de titane

dans le buvard sur lequel étaient emballées des escalopes de poulet Le Gaulois. D'autres encore pourraient s'immiscer dans la chair des bêtes à travers l'alimentation des animaux d'élevage. Divers additifs potentiellement nanos y sont autorisés, comme le dioxyde de silicium, l'oxyde de zinc ou les oxydes de fer.

RMÉS

chacun d'entre eux ! Cinq ans plus tôt, les services de la répression des fraudes avaient également recherché des nanos dans 73 articles n'indiquant pas la présence de cette catégorie d'additifs, et en avaient pourtant décelé dans 29. Cette situation, à première vue choquante, s'explique de plusieurs manières. Tout d'abord, certaines substances ajoutées aux aliments bénéficient du statut d'additif «de transfert» : comme ils sont apportés involontairement par l'un des ingrédients de la recette, les fabricants ne sont pas tenus de les afficher sur l'emballage. C'est, par exemple, le cas du dioxyde de silicium pouvant être adjoint aux nitrites incorporés dans certains jambons. Ensuite, les composés utilisés lors de la fabrication d'un produit sont susceptibles d'y laisser des traces de façon non intentionnelle, tout en étant exemptés de l'obligation d'étiquetage, à l'instar de la silice

qui permet de clarifier le vin. Enfin, les substances que l'on trouve dans les emballages alimentaires (notamment le dioxyde de titane, pourtant interdit en tant qu'additif) et celles intégrées dans des aliments qui n'arborescent aucune liste d'ingrédients (comme les boissons alcoolisées qui sont parfois colorées par des oxydes de fer) peuvent également contaminer les aliments sans que le consommateur en soit informé.

➔ Comment limiter son exposition ?

Cuisiner maison et, quand on consomme des produits transformés, éviter ceux présentant de longues listes d'ingrédients aux noms compliqués. Mieux vaut, en outre, privilégier ceux porteurs du label bio : il limite l'usage d'additifs et d'auxiliaires technologiques.



>>> (perturbation du microbiote intestinal, augmentation de l'intolérance au gluten...). L'Efsa a reconnu, en 2017, un «manque de données pour réaliser l'évaluation du risque». Et le Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs, chargé de conseiller la Commission européenne, évoquait dès 2021 sa crainte d'un «risque pour la santé du consommateur» lié à leur présence dans nombre de cosmétiques.

Ces exemples – et il en existe plein d'autres – confortent la recommandation de l'Anses d'éviter les produits comportant des nanoparticules. Ce qui est plus facile à dire qu'à faire. La composition n'est pas toujours précisée sur les emballages et, quand elle y figure, encore faut-il savoir repérer les substances nanos parmi les longues listes de mots latins et de noms de code indéchiffrables. En principe, lorsqu'il s'agit d'additifs alimentaires et d'ingrédients cosmétiques,

Éviter les produits avec des nanos est plus facile à dire qu'à faire

la mention «[nano]» doit être présente sur l'étiquette. Mais, dans les faits, cette obligation est rarement respectée. En 2018, *Que Choisir* avait réalisé des analyses sur 14 références qui ne donnaient nulle part cette indication. Pourtant, nous avons détecté des nanos

dans chacune d'entre elles... Le même constat ahurissant était dressé par les services de la répression des fraudes, en 2017, et par Avicenn, association de veille et d'information sur les nanosciences, en 2022.

Commission et Parlement s'opposent

«Les fabricants jouent sur la définition des nanomatériaux, considérant que si l'objet n'est pas en majorité ou volontairement présent à l'état nano, alors ce n'en est pas un», explique Mathilde Detcheverry, d'Avicenn. «En 2022, la Commission européenne a publié une recommandation de définition qui va en partie dans leur sens, mais les députés de l'Union ont refusé qu'elle soit intégrée dans le règlement européen sur les produits alimentaires, et il devrait en être de même à l'avenir concernant celui sur les cosmétiques», poursuit la spécialiste. Surtout, «cette recommandation de définition ne veut rien dire sur le plan sanitaire», pointe Aurélie Niaudet, de l'Anses. Elle ajoute: «Ce n'est pas parce qu'une nanoparticule apparaît en petite quantité qu'elle n'est pas préoccupante pour la santé.» Or, c'est bien sur le règlement européen que s'appuient actuellement les marques Gallia (lire l'encadré «Produits pour bébés» p. 20), M&M's et Cup Noodles (lire l'encadré «Aliments transformés» p. 20) ainsi que les fabricants de Phytobronz et Bion3 Junior (lire l'encadré «Compléments alimentaires et médicaments» p. 19) pour justifier l'absence de mention «[nano]» sur l'étiquette de leurs articles. En l'état, éviter totalement les nanoparticules se révèle donc impossible. Néanmoins, notre panorama des références qui en contiennent devrait vous aider à limiter, au moins un peu, votre exposition... en attendant que les autorités s'emparent plus sérieusement du problème. ♦



HYGIÈNE FÉMININE

En 2022, l'association Avicenn a trouvé des nanoparticules d'argent antibactériennes dans des culottes menstruelles Nana (la marque s'est par la suite engagée à retirer cette substance de son produit). En 2019, un rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire (Anses) révélait l'emploi de silice dans la fabrication de protections intimes. Notre enquête a permis de confirmer que les serviettes Label (Intermarché) sont notamment concernées, même si son fabricant promet qu'il arrêtera d'en utiliser dès ce mois de septembre.

COMMENT LIMITER SON EXPOSITION ?

| | |
|---|---|
| À partir du 1 ^{er} janvier prochain, en France, tous les composants devront être indiqués sur l'emballage des protections périodiques. | Les consommatrices pourront alors chercher les produits ne contenant ni silice, ni argent, ni dioxyde de titane... en espérant qu'ils existent. |
|---|---|

ET AUSSI...

Brosse à dents antibactérienne, caleçon antiodeur, rideau purificateur d'air... l'association Avicenn a détecté des nanoparticules dans des articles très variés. Et, si certaines catégories de produits n'ont encore jamais été analysées (comme ceux dédiés à l'entretien de la maison), il est loin d'être exclu que des nanos s'y cachent. Afin de limiter son exposition comme celle des travailleurs qui confectionnent ces références, et de protéger l'environnement, la solution la plus efficace est donc d'éviter la surconsommation et de privilégier les références simples, fabriquées à partir de matières naturelles. Rappelons enfin que le trafic automobile et le tabac sont des sources majeures de substances nanoparticulaires, qui constituent de fait des pistes d'action prioritaires pour réduire son exposition et celle de l'ensemble du vivant.

FAILLITE D'INTERIOR'S

Le désarroi des clients

L'enseigne d'ameublement Interior's est en liquidation judiciaire. Des centaines de particuliers se battent pour récupérer leur commande ou être remboursés. Mission difficile...

— Par **CYRIL BROSSET**

Six mois seulement après Habitat, la chaîne de magasins d'origine britannique, une autre enseigne d'ameublement a été placée en liquidation judiciaire. Le 24 mai dernier, le français Interior's baissait le rideau, laissant sur le carreau quelque 200 salariés et de nombreux particuliers en attente d'une livraison. Dans la foulée, son site internet et sa trentaine de points de vente fermaient définitivement. Or, des centaines de personnes avaient versé un acompte ou décidé de régler en plusieurs fois, alors que d'autres s'étaient acquittées de la totalité du montant de leur commande.

Sauver les meubles

Comme la procédure l'exige, la plupart de ces clients ont déclaré leur créance auprès du liquidateur judiciaire. Mais leurs chances de recouvrer leur argent par ce biais sont quasi nulles, les dettes de l'entreprise étant trop élevées. Face à cette situation, chacun tente de trouver une solution. Ceux qui ont réglé par PayPal sont les plus heureux. Le système de paiement en ligne a reconstitué ses utilisateurs sans sourciller. Résultats nettement plus mitigés pour le reste des consommateurs. Une poignée est parvenue à faire jouer la garantie liée à sa carte bancaire (le plus souvent, un modèle haut de gamme). Quelques-uns, qui avaient opté pour un règlement en trois ou quatre fois sans frais, ont obtenu l'annulation des mensualités. Cependant, pour la grande majorité des emprunteurs, les organismes financiers qui gèrent ces facilités de paiement ont refusé les demandes de remboursement. Certains encore ont eu le bonheur de récupérer leurs meubles. Le transporteur français qui les avait en sa possession a

accepté de les leur livrer en échange de frais supplémentaires. Un moindre mal. Ces cas demeurent toutefois marginaux. Les autres ne baissent néanmoins pas les bras, à l'instar d'Axelle, l'un des membres les plus actifs du groupe Facebook créé pour l'occasion. « Depuis que nous avons appris que le transporteur international d'Interior's retenait 20 containers remplis de meubles, beaucoup d'entre nous ont lancé des actions en revendication, afin de signaler au liquidateur et au commissaire-priseur que les biens que nous avions commandés nous appartenaient et ne devaient pas être revendus », explique la jeune femme, qui

Des victimes envisagent de porter plainte au pénal contre les dirigeants

espère toujours recevoir les cinq meubles qu'elle a achetés, pour un montant total de 3 000 €. Le collectif réfléchit par ailleurs au dépôt d'une plainte au pénal contre les dirigeants d'Interior's.

La dernière roue du carrosse

Comme lors de chaque liquidation judiciaire, les clients lésés se retrouvent face à un mur. En tant que créanciers chirographaires, ils ne sont indemnisés qu'une fois les salaires, les services de l'État et les fournisseurs payés... s'il reste assez d'argent dans les caisses, ce qui est rarement le cas. Et encore faut-il qu'ils soient informés de la procédure. Concernant Interior's, un grand nombre de victimes ont appris la mauvaise nouvelle par la presse, en se rendant sur le site internet de la société ou dans leur boutique. D'autres, dont la livraison est prévue jusqu'en décembre prochain, pourraient ne pas encore être au courant de la décision de justice, ce qui les empêcherait de déclarer leur créance, la date limite étant dépassée. ♦



F. HENRY/REA; CAPTURE D'ÉCRAN WWW.INTERIORS.FR

PLACEMENTS FORESTIERS

Les mauvais plans de Treesion

Planter du paulownia, un arbre à la croissance ultrarapide, pour bénéficier de fabuleux rendements tout en luttant contre le réchauffement climatique, voilà la promesse de Treesion. Trop belle ?

— Par **BORIS CASSEL**

Le soleil brille en cette fin juin à Clairac (Lot-et-Garonne). Avancant dans un champ, Daniel Dos Santos pointe du doigt les rangées d'arbres qui s'y enracinent. «*Quand on les a plantés, ils faisaient 30 centimètres de haut*», se réjouit-il. C'était au printemps 2023. Un an plus tard, certains mesurent plus de deux mètres ! Si cet entrepreneur au planning chargé prend (beaucoup) de temps pour recevoir des journalistes de *Que Choisir* dans sa forêt – son showroom, comme il l'appelle –, c'est pour communiquer sur la supposée imminence d'une révolution, celle de la culture du paulownia; une essence d'arbre tropicale réputée pour sa capacité à grandir vite (lire aussi l'encadré p. 25).

Treesion, l'entreprise que cet ancien consultant du secteur pharmaceutique a fondée, compte en faire pousser des milliers dans le Lot-et-Garonne ainsi qu'ailleurs en Europe (Espagne, Belgique). Le patron a en effet une astuce permettant d'exploiter la vivacité des paulownias. «*Nous les transformons en produits financiers*», nous résume-t-il. Le montage est, sur le papier, assez simple. Les épargnants acquièrent des arbres auprès de la société, qui les plante sur ses terres ou sur des parcelles louées à des agriculteurs. Une fois qu'ils sont arrivés à maturité, 6 à 10 ans plus tard, Treesion organise leur coupe, les revend sous différentes formes (granulés, bois avivé, etc.) et partage avec les investisseurs le fruit

de ce commerce. Un système où tout le monde serait gagnant: l'agriculteur qui loue ses terres, l'environnement grâce aux plantations captatrices de CO₂ et, bien sûr, l'épargnant à qui l'on promet des rendements record.

En prime-time sur M6

Trop beau pour être vrai? La question a dû venir à l'esprit des téléspectateurs ayant découvert Daniel Dos Santos dans l'émission «*Qui veut être mon associé?*» sur M6, le 7 février. Le chef d'entreprise y présente son projet devant un jury composé de personnalités du monde entrepreneurial comme Anthony Bourbon, Marc Simoncini ou Jean-Pierre Nadir. Malgré quelques échanges tendus, Daniel Dos Santos convainc, et Jean-Pierre Nadir annonce même qu'il investira dans sa société. Les clients affluent.

Treesion aurait alors, selon Daniel Dos Santos, vendu des arbres à «*200 à 300 Français*». Mais, quelques jours après la diffusion du programme, l'entreprise suspend la commercialisation de ses produits à destination des épargnants, notamment dans l'Hexagone. En cause, un imbroglio juridique. Treesion opère depuis une filiale installée en Belgique. Elle s'est, là-bas, signalée auprès du gendarme financier local (la FSMA). Pour exercer en France, il lui faut l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF)... qu'elle n'a pas. «*C'est en cours, on est bien partis*», assure Daniel Dos Santos à *Que Choisir*. Il affirme avoir déposé un dossier auprès de l'organisme.

Un investissement à risque...

Entrons un peu, maintenant, dans le détail de l'offre: Treesion propose deux sortes de placements. Le premier, baptisé SerenTree, serait «*dérivé*». En achetant des arbres 50 €, combien peut-on espérer empocher après plusieurs années? Entre «*0 et 65 €*», indique Treesion sur son site internet. Bref, aucun capital n'est garanti. Rien de vraiment «*dérivé*»...

Le second produit, LiberTree, est facturé 130 € par arbre. Le bois est, ici, destiné à différents types d'acquéreurs, notamment des industriels. C'est un investissement risqué, dont les rendements annuels évoluent bizarrement. Interviewé sur Investisseur.TV, le 26 avril 2023, Daniel Dos Santos estimait que ceux-ci pouvaient «*monter jusqu'à 40%*».



Daniel Dos Santos, patron de Treesion, vante le rendement de ses produits.



Un paulownia peut prendre
2 mètres en un an.

Six mois plus tard, sur le site du magazine *Forbes*, l'entrepreneur vantait des taux «super élevés» de l'ordre de... «20% par an», équivalents à ceux «de la cryptomonnaie». Enfin, à l'écrit, ce n'est plus la même limonade: dans une note communiquée au gendarme financier belge, il annonçait 12% de rendement en novembre 2023, puis 11% en février 2024 et 10% en avril 2024... En un peu plus d'un an, la rentabilité a été divisée par quatre! Elle reste, malgré tout, à un niveau cinq fois supérieur à celui généralement constaté dans le secteur forestier. Ce serait ça, «l'effet paulownia»: «Un arbre qui pousse plus vite avec des prix de vente plus importants, cela permet d'avoir des rendements deux à trois fois plus élevés que les autres investissements forestiers», soutient Daniel Dos Santos.

... Ou une arnaque ?

Face à ce discours tortueux, posons la question: l'offre de Treemotion est-elle une arnaque? «Bien sûr que non, on répond à des obligations légales et notre modèle est

revu par un expert forestier indépendant», certifie le dirigeant. Qui fournit à *Que Choisir* le rapport dudit spécialiste. S'il ne parle pas d'entourloupe, ce dernier pointe de gros risques. Tout d'abord, faute de recul sur cette culture originaire d'Asie, «personne n'est véritablement capable de savoir comment se comportent les paulownias sous nos latitudes».

Des scénarios de croissance jugés très optimistes

Difficile, donc, de garantir qu'ils vont bien monter jusqu'au ciel, et encore moins quels volumes de bois l'entreprise pourra en tirer. Ensuite, Treemotion table sur 34 à 176 m³ par hectare et par an. Des scénarios qualifiés de «très optimistes» par l'expert.

Et à qui va-t-on vendre tout ce bois? S'il y a un marché du paulownia en Chine, souligne le rapport, il est «quasi inexistant en France et en Europe». À quel prix, d'ailleurs? Voici une donnée clé. Pour pouvoir verser des revenus équivalents à 10% par an à ses épargnants, la société doit tirer une belle somme de la revente (aux alentours de 840 €/m³ de bois transformé). Le hic, puisque ce marché ne s'est pas encore développé dans notre pays, c'est

CULTURE

Le paulownia, un arbre « magique » ?

Ceux qui en font commerce présentent le paulownia comme « magique » par sa croissance rapide et sa repousse facile après une coupe. Leur discours commence à séduire des exploitants, mais plusieurs chambres d'agriculture ont alerté sur le manque de recul concernant cette culture. Alors, que vaut-elle? Selon Frédérique Santi, chercheuse à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), le paulownia croît réellement très vite... avec une sacrée nuance: « Il y a peu d'endroits en France qui lui conviennent bien. » En effet, cette essence originaire d'Asie requiert un sol profond et de la chaleur estivale. Elle a besoin d'être irriguée pendant quelques mois, tout en craignant la surabondance d'eau. Elle est également sensible aux vents violents et aux gelées tardives. Surtout, d'après la spécialiste – et à rebours de ce qu'avancent ses promoteurs –, ces arbres ne peuvent pas s'épanouir chez nous s'ils sont plantés très serrés (à moins de 5 m l'un de l'autre).

qu'il n'existe pas non plus de prix de vente officiel de cette essence... Les projections de revenus futurs ne sont donc fondées que sur des estimations et des extrapolations effectuées par Treemotion. Touchons du bois pour qu'elles se réalisent. ♦

➔ Retrouvez notre vidéo sur ce sujet sur [Ufcqc.link/foret638](https://ufcq.link/foret638)

SFAM

L'heure des comptes

Le 23 septembre s'ouvrira le procès de la SFAM. Sept ans après nos premières révélations, la justice se penche enfin sur cette affaire, l'un des plus gros scandales de la décennie.

— Par **CYRIL BROSSET**

Après des années d'attente et d'espoirs déçus, le procès de la SFAM se tiendra du 23 septembre au 2 octobre devant le tribunal correctionnel de Paris (75) – sauf rebondissement de dernière minute. Poursuivis pour pratiques commerciales trompeuses, six sociétés issues de la galaxie Indexia (AMP Serena, Cyrana, Foriou, Hubsid, SFAM et SFK Group), ainsi que leur gérant, Sadri Fegaier, comparaitront à la barre. Ce dernier devra aussi répondre d'obstacle à fonctions: il lui est reproché d'avoir dissimulé des documents lors d'une perquisition réalisée par les agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Des victimes désabusées

Les magistrats chercheront notamment à comprendre pourquoi des clients ayant exigé la résiliation de leur contrat ont continué à être prélevés pendant des mois sur leur compte bancaire. Ils se demanderont également pour quelles raisons des promesses de remboursement formulées par des téléopérateurs de la SFAM n'ont jamais été suivies d'effet. Les juges s'appuieront en particulier pour cela sur un rapport de la DGCCRF, et se fonderont sur les témoignages de centaines de clients lésés qui se sont portés partie civile. Tous racontent plus ou

moins la même histoire, à l'instar de Michel. En 2019, cet Auvergnat avait souscrit une assurance SFAM dans un magasin Welcom. «*Au début, tout se passait normalement. Puis, petit à petit, les montants ont augmenté et les prélèvements se sont multipliés, affirme-t-il. J'en ai même eu jusqu'à quatre dans une même journée sous des intitulés différents. Quand je me suis rendu compte de l'ampleur du problème, j'ai résilié tous les contrats et demandé le remboursement des sommes ponctionnées. Sur les 25 000 € indûment perçus, je n'en ai reçu que 4 000.*»

Même si Michel ne se déplacera pas jusqu'à la capitale, il attend beaucoup du procès: «*Je veux que l'on me rende ce que l'on m'a volé, et que le responsable soit puni et ne puisse pas recommencer.*» D'autres pourraient le rejoindre dans la procédure. Comme Dominique, qui se bat depuis plusieurs mois afin de recouvrer les 2 300 € que la SFAM a pris à sa fille. «*J'hésite à aller en justice, car j'ai déjà perdu énormément de temps dans les démarches. Et vu le peu d'argent qu'il restait dans les caisses de la société au moment de sa liquidation, je sais que je ne récupérerai rien*», déplore-t-il. L'UFC-Que Choisir,

Le CSE de la SFAM Roanne et de Hubsid se portera aussi partie civile



Derrière le succès flamboyant de Sadri Fegaier, se cachait « une réussite construite sur le mensonge, le déni et le fric », selon un ancien collaborateur. Le patron de la SFAM encourt jusqu'à deux ans de prison et 300 000 € d'amende.

elle, se constituera partie civile. L'association, qui défend depuis sept ans les victimes du courtier en assurances, compte tout faire pour qu'elles soient indemnisées et que les responsables se retrouvent lourdement condamnés.

Des salariés trahis

Moins fréquent: d'anciens employés de la SFAM siégeront aux côtés des consommateurs abusés. Le syndicat CFDT et le comité social et économique (CSE) de la SFAM Roanne (42) et de Hubsid ont, eux aussi, décidé de se porter partie civile. «*Les salariés ont le sentiment d'avoir été trahis, se justifie Nicolas Zeimet, l'un de leurs représentants les plus actifs. Alors qu'ils se sont pleinement investis pour développer l'entreprise, ils n'ont plus d'emploi et se retrouvent parfois dans des situations financières délicates. Certains vivent également très mal le fait d'avoir été complices de cette escroquerie.*



15 dates clés

1999 Sadri Fegaier crée la **Société française d'assurance multimédia (SFAM)**. Il distribue ses contrats d'assurance affinitaire (qui couvre la casse d'un smartphone, par exemple) dans ses propres magasins de téléphonie.

2017 à 2019 La SFAM vend ses assurances dans les magasins Fnac et Darty. Le succès est au rendez-vous grâce à un marketing agressif reposant sur la promesse d'un remboursement de 30 € en échange de la souscription d'un contrat « résiliable à tout moment ». Les plaintes de clients commencent à affluer.

Septembre 2017 Que Choisir dénonce ces pratiques sous le titre « Les trop belles promesses de la SFAM ».

Février 2018 La SFAM rachète 11 % du capital du groupe Fnac Darty et en devient le deuxième actionnaire.

Août 2018 L'UFC-Que Choisir porte plainte contre la SFAM et la Fnac.

2019 La SFAM écope d'une amende de 10 millions d'euros et doit rembourser les victimes ; ce qu'elle ne fera qu'en partie.

2019 Le premier magasin Hubsid Store ouvre à Salaise-sur-Sanne (38).

2020 La SFAM crée de nouveaux services (Cyrana, Foriou, Serena, etc.) et augmente ses tarifs.

Janvier 2021 La SFAM change de nom et devient Indexia Group.

Avril 2021 Les prélèvements abusifs se multiplient. « SFAM : la machine s'emballa » titre, cette fois, Que Choisir.

Avril 2023 L'ACPR, le gendarme du secteur, suspend l'autorisation de la SFAM de commercialiser des produits d'assurance.

Décembre 2023 Indexia opère de nouvelles ponctions sur les comptes d'anciens clients.

Mars 2024 La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) condamne Foriou, une des filiales d'Indexia, à 310 000 € d'amende pour démarchage illégal.

Avril 2024 La SFAM est placée en liquidation judiciaire.

Septembre 2024 Le procès contre la SFAM et Sadri Fegaier s'ouvre.



Ils veulent apporter leur témoignage.» « On comprend que des personnes nous détestent. Cependant, nous n'appliquons que les consignes de nos managers, explique un ancien téléopérateur. Par exemple, lorsque quelqu'un souhaitait résilier une assurance ou obtenir un remboursement, nous étions contraints de lui répondre que sa demande était prise en compte, mais de ne transmettre l'information au service concerné qu'au bout de son troisième coup de fil... Et, même après cela, certains nous rappelaient étant donné que rien n'avait été fait. Dès que l'on évoquait ces problèmes à nos supérieurs, ils nous disaient que le client avait mal lu son contrat, ou que nous devions nous occuper de nos affaires. »

Des garde-fous inefficaces

Comment se fait-il que la SFAM ait pu agir aussi longtemps en toute impunité ? Parce que les systèmes de vérification

ont censés éviter ce genre de dérives n'ont pas fonctionné.

Bien que l'une de ses missions soit de protéger les particuliers des assureurs et des banques, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a attendu avril 2023, soit six ans après nos premières révélations, pour suspendre l'agrément de commercialisation de produits d'assurance de la SFAM !

La justice, non plus, n'a pas toujours pris les bonnes décisions. En 2019, après avoir reçu des plaintes de clients et lu Que Choisir, la DGCCRF avait mené une première enquête sur les méthodes de vente douteuses de la société. Toutefois, à l'époque, le procureur de la République de Paris avait préféré signer avec elle un accord transactionnel prévoyant le règlement d'une amende de 10 millions d'euros et le dédommagement des victimes. Mais si l'argent a bien atterri

>>>



Le procès de la SFAM aura lieu du 23 septembre au 2 octobre au tribunal de Paris.

>>> dans les poches de l'État, les consommateurs dupés, eux, ont été peu nombreux à obtenir un remboursement. De plus, cette sanction est loin d'avoir incité la SFAM à stopper ses pratiques!

Quant aux établissements bancaires, ils auraient dû mieux surveiller les mandats de prélèvement qui provenaient de l'entreprise. Les contrôleurs de gestion, chargés de valider les comptes de la SFAM chaque année, auraient également pu donner l'alerte. Il n'en a rien été. Enfin, les procédures collectives n'ont été lancées que très tardivement. Alors que la loi oblige les sociétés à se déclarer en cessation de paiements dès qu'elles ne parviennent plus à honorer leurs factures, la SFAM n'a rien fait, et personne ne s'en est ému. Il aura fallu attendre une plainte de l'Urssaf Rhône-Alpes, à la suite d'un impayé de 11,7 millions d'euros, pour qu'un tribunal de commerce prononce la liquidation judiciaire de la structure, le 24 avril dernier. Pendant ce temps, elle a continué sans scrupule à se servir sur les comptes de ses victimes.

Des partenaires aveuglés

Les entreprises travaillant avec la SFAM ont également mis beaucoup de temps à réagir. Ainsi, tandis qu'elle avait parfaitement conscience de ce qui se passait dans ses magasins, la direction de la Fnac n'a cessé de pousser ses vendeurs à faire souscrire un maximum de contrats, tergiversant pendant deux ans avant de remplacer son prestataire. MMA, l'assureur historique de la SFAM, n'a révoqué

Alors qu'elle connaissait la situation, la Fnac a tardé à remplacer son prestataire

le contrat qui le liait à son courtier qu'en décembre 2022, après avoir reçu des plaintes de clients et assisté à une explosion du taux de sinistres. Enfin, la banque publique d'investissement BpiFrance, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, ne s'est retirée du capital d'Indexia qu'en octobre 2023...

Les problèmes étaient pourtant connus depuis des années. Tous ces anciens partenaires justifient ces délais par les rapports compliqués qu'ils entretenaient avec les membres des équipes de la SFAM. « Nous leur avons demandé des explications dès que nous avons constaté des anomalies, mais entre les congés et les soucis informatiques, ils trouvaient toujours une

excuse pour ne pas nous fournir les éléments que nous réclamions », assure l'un d'entre eux. « Nous avons passé des mois à réunir des preuves et à discuter avec eux, mais ils ont toujours fait en sorte de ne pas nous régler ce qu'ils nous devaient », renchérit un autre à qui la SFAM devait de l'argent, précisant qu'il n'avait « jamais vu des gens aussi malhonnêtes ».

Pire encore: certains ont apporté au groupe un soutien indéfectible, à l'image du fonds d'investissement Ardian. En mars 2023, alors qu'elle était lâchée par ses assureurs et que l'idée d'un procès était actée, il certifiait qu'Indexia était une société « solide et sérieuse », qui plaçait « la qualité de service et la satisfaction client en tête de ses priorités ».

Des taux intenable

« Tout le monde dans le milieu savait que les taux de rentabilité avancés n'étaient pas tenables. Beaucoup de partenaires ont été aveuglés par l'argent et les beaux discours », décrypte un ancien concurrent de la SFAM. La personnalité de son fondateur a aussi contribué à cet égarement. « C'était quelqu'un de posé, de professionnel, et qui affichait une grande confiance en lui. Au départ, il nous a fait une très bonne impression », se souvient un ancien partenaire. « Un grand nombre de salariés le considéraient comme un modèle, jusqu'à ce qu'ils comprennent qu'il avait construit sa réussite sur le mensonge, le déni et le fric », confirme Nicolas Zeimetz, représentant du personnel. Sadri Fegaier risque à présent jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. ♦

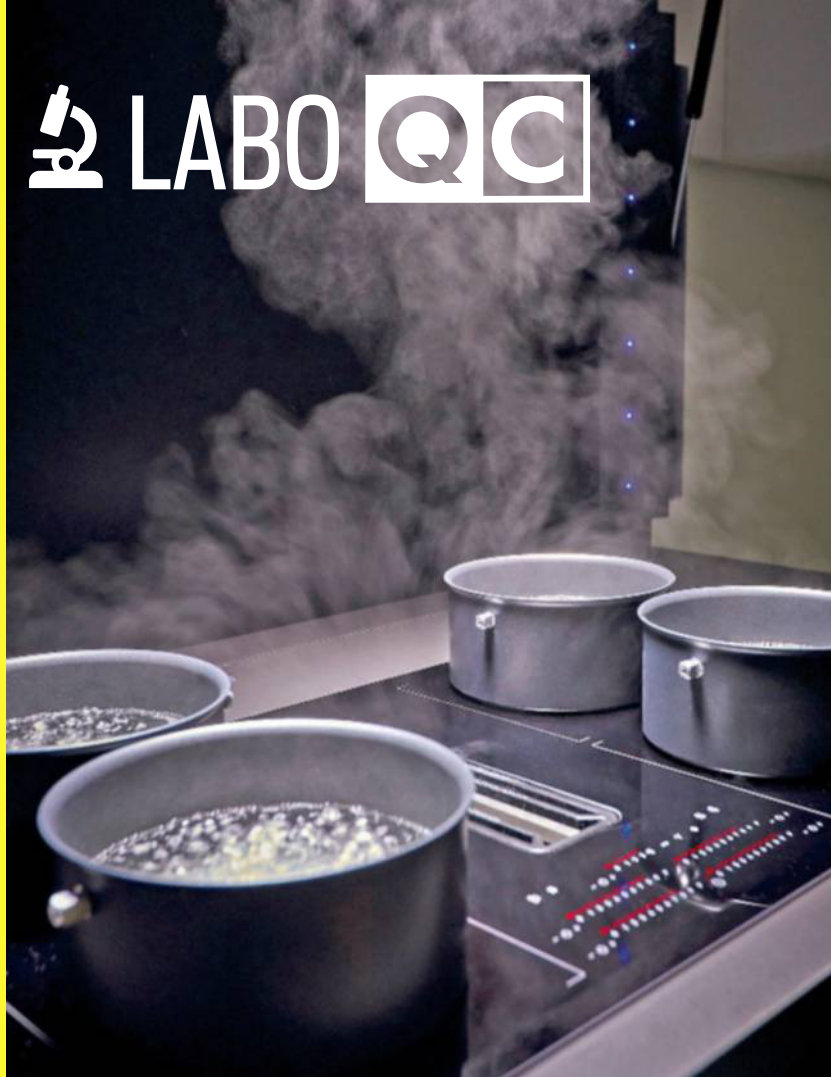
Procès, mode d'emploi



L'audience s'ouvrira le 23 septembre prochain devant le tribunal correctionnel de Paris (75), pour une durée de sept jours. Les victimes qui souhaitent se porter partie civile peuvent le faire par courrier avant cette date,

mais aussi sur place auprès du greffe jusqu'au début des réquisitions du procureur de la République. Le président du tribunal, accompagné de deux assesseurs, dirigera les débats. Il posera des questions

aux prévenus en se fondant sur les faits rapportés par les agents de la répression des fraudes. Il devrait aussi donner la parole aux parties civiles et aux victimes qui le souhaitent. Le jugement sera mis en délibéré ultérieurement.



Les tests du mois

30 | VÉLOS ÉLECTRIQUES

Pédaler avec une assistance électrique facilite beaucoup les déplacements. Nos conseils pour bien choisir et 20 modèles testés.

36 | ORDINATEURS DE 12 À 14 POUCES

38 | ÉCOUTEURS SANS FIL

39 | SMARTPHONES

42 | TABLES À INDUCTION ASPIRANTES

45 | TESTÉ AILLEURS

84 produits achetés,
5 laboratoires sollicités,

276 517 €

investis pour guider vos choix vers une consommation responsable.

NOTRE EXPERTISE

LES PRODUITS CHOISIS

Tous les produits que nous analysons sont achetés anonymement dans le commerce, en plusieurs exemplaires selon les besoins. Nous les payons comme vous le feriez vous-même.

NOS ESSAIS COMPARATIFS

Nous testons tous les articles à partir d'un protocole établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs, dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens. Les références sont évaluées selon leur aptitude à la fonction, leur ergonomie et leur sécurité.

AUCUNE PUBLICITÉ N'EST ACCEPTÉE

Les résultats de nos tests et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de « La Note Que Choisir », délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.

LES DISTINCTIONS

Les produits accompagnés de ces logos se distinguent des autres.



LE MIEUX NOTÉ

C'est le meilleur article de la sélection, tous critères confondus, sauf le prix qui n'est pas pris en considération dans la note globale.



BON CHOIX Sans être le meilleur de la sélection, c'est un bon produit qui mérite votre attention.



QUALITÉ/PRIX

La référence présente le meilleur compromis entre qualité et prix.



MOINS IMPACTANT

Aucun produit n'est irréprochable, mais celui-ci s'avère plus écoresponsable que les autres, tout en affichant de bonnes performances.



À ÉVITER

Disqualifié ! Les résultats de nos tests nous amènent à déconseiller l'achat du produit.

VÉLOS ÉLECTRIQUES

Le niveau monte

Sur un marché du vélo à assistance électrique en léger recul, les nouveaux modèles Btwin (Decathlon) et Nakamura (Intersport) chahutent les grandes marques. Les résultats de notre test annuel.


— Par **ANNE-SOPHIE STAMANE** et **CAMILLE GRUHIER**
avec **FRANÇOIS PALEMON**

Un vélo à assistance électrique (VAE), c'est d'abord un vélo. Si vous vous déplacez essentiellement en ville, orientez-vous plutôt vers un cycle à cadre ouvert ou semi-ouvert (trapèze), équipé d'un porte-bagage auquel il sera possible de fixer des sacoches et/ou un siège enfant. Privilégiez également ce type de modèle dans le cas où vous manquez de souplesse en raison de votre âge ou d'un problème de santé: il vous sera plus facile de monter dessus et d'en descendre. Un antivol bloquant la roue arrière peut être très pratique quand on s'arrête brièvement et que l'on ne veut pas perdre trop de temps à attacher son biclou. Et des pneus classiques, anticrevaison dans l'idéal, suffiront.

En revanche, pour vous balader, un cadre fermé, donc plus rigide, vous apportera de la stabilité. Des pneus larges, une fourche et une selle suspendues seront davantage adaptés à des chemins de terre accidentés. N'oubliez pas l'antivol, indispensable. Quant au casque, c'est à vous de voir: la loi n'impose pas aux adultes d'en porter un, mais il protège à minima en cas de chute à faible vitesse.

LA BATTERIE, GAGE D'AUTONOMIE


Elle procure l'énergie nécessaire au moteur, qui lui-même dispense l'assistance. De plus en plus souvent intégrée au cadre – sous le porte-bagage, l'équilibre du vélo n'est pas le même –, elle se définit par sa capacité, exprimée en watt-heure (Wh). Théoriquement, plus ce chiffre est élevé, plus l'autonomie est grande. Toutefois, il ne s'agit pas d'une règle infaillible, la conception de l'assistance et le couple moteur



entrant aussi en ligne de compte. Par exemple, parmi les références testées, la batterie de 482 Wh (une valeur assez moyenne) du Haibike Trekking 4 Mid tient 89 km, tandis qu'avec celle du Btwin LD 920 E, qui revendique une capacité nettement plus haute de 720 Wh, vous ne roulez que 71 km... Ne négligez pas non plus le côté pratique. Que vous ayez besoin de recharger votre batterie ou de vous garer dans la rue, vous serez amené à l'enlever régulièrement. Donc il vaut mieux qu'elle soit ergonomique, et la manœuvre, simple. Vérifiez enfin le temps de charge, variable selon les caractéristiques du chargeur livré par le fabricant: selon notre chronomètre, il peut durer entre trois et sept heures.

LA BONNE ASSISTANCE EN TOUTES CIRCONSTANCES

Dosée grâce à un capteur spécifique en fonction de la pression mise sur les pédales, l'assistance progressive domine le marché. Elle est en général plus appréciée, car elle préserve la sensation de faire du vélo. Si, historiquement, elle était associée à un moteur central, on peut aujourd'hui la trouver sur des VAE dont le moteur est placé dans la roue arrière. Avec elle, le pilotage est facile et confortable, sans à-coup ni surprise. L'assistance «tout ou rien», qui délivre d'emblée l'aide à son maximum, n'a pas complètement disparu. Elle équipe encore quelques modèles. Alliée à un moteur positionné dans la roue arrière, elle donne une impression de puissance indépendante de l'effort fourni,



ce qui peut être satisfaisant. Ou frustrant, car on pédale parfois dans le vide ! Gare également aux démarrages en virage ou en montée : le déclenchement de l'assistance en léger décalage risque de déstabiliser. En plus, on dispose de moins d'autonomie qu'avec l'assistance progressive. C'est logique, puisque sans modulation, on sollicite fortement la batterie.

LE MOTEUR, UNE HISTOIRE DE COUPLE

Situé dans le pédalier, il contribue au bon équilibre du vélo, d'autant plus si la batterie est intégrée au cadre. Cependant, ce système est aussi plus sujet à l'usure du moteur : la faute aux cyclistes qui lui en demandent trop à chaque démarrage et ne font pas suffisamment jouer les vitesses. Il ne tient qu'à vous de préserver votre équipement. Quand le moteur est logé dans le moyeu de la roue arrière, le risque est moindre. Par contre, le dépannage du pneu ou de la chambre à air s'avérera moins aisé. Au-delà de sa localisation – et du type d'assistance qu'il délivre –, le moteur se distingue par une puissance (250 W, la même sur tous les VAE) et une valeur en Newton-mètre (Nm), qui désigne le «couple». Cette dernière doit retenir toute votre attention, car elle détermine le tonus de l'assistance. Pour circuler en ville sur de petites distances, sans grosses pentes, un couple de 40 à 55 Nm peut suffire. Si vous prévoyez de randonner et de faire un peu de dénivelé, visez 70 à 80 Nm. Enfin, en zones montagneuses, 100 Nm vous aideront à gérer le relief sans difficulté.

LES VITESSES DANS LE MOYEU

Comparés aux dérailleurs classiques à cassette, les systèmes à vitesses dans le moyeu (typiquement, le Nexus de Shimano) exigent peu d'entretien. Et, surtout, avec eux, il n'y a aucun risque que la chaîne saute ! En outre, il est possible de passer d'une vitesse à l'autre à l'arrêt. Idéal en milieu urbain... à condition de s'y habituer, car chaque changement de vitesse suspend l'assistance pendant quelques secondes. En montée, cela peut donner l'impression que l'élan est coupé. Certains constructeurs ont résolu le problème en dotant leurs modèles d'un variateur de vitesses (par exemple, le NuVinci N360), qui permet leur passage en continu. Les deux premiers vélos de notre classement dispensent carrément de se préoccuper de la question, car ils possèdent un dispositif automatique... ♦



Le juste prix

Le montant moyen d'un vélo à assistance électrique atteint 1967 € (Union Sport & Cycle, 2024). Celui de notre sélection, composée de références vendues entre 1700 et 3 000 €, est plus élevé, à 2 500 € environ. La raison ? Nous écartons de nos tests les modèles à bas coût et préférons vous orienter vers des cycles plus aboutis, équipés de composants de qualité, afin que votre monture dure longtemps.

Starway URBAN 26"

2000 € | 16,6/20 | ★★★

Avec sa position droite urbaine, ce modèle à assistance progressive et moteur à l'arrière est idéal pour se remettre au vélo ou découvrir l'électrique. Vendu à un prix très raisonnable, il procure une bonne autonomie et d'excellentes sensations de conduite. Il suffit de monter dessus et de pédaler, l'engin gère tout, les vitesses comme l'assistance. Le booster fournit un surplus d'aide à la demande très appréciable. Freins

à disques hydrauliques, feux stop, pneus anticrevaion, antivolt de cadre couplé à une chaîne : les équipements sont au top. Sa version avec des roues de 24 pouces fera le bonheur des petits gabarits. Cerise sur le gâteau, la charge ne prend que 3 h 15.



Decathlon BTWIN LD 920 E **2500 € | 16,2/20 | ★★★**

Enfin un concurrent à la hauteur de Starway ! Decathlon a frappé fort en équipant son nouveau modèle d'un moteur à gestion automatique des vitesses : un départ en côte à 10 % ne demande aucun effort, et les redémarrages aux feux deviennent une formalité. Tonique autant que stylé, ce vélo se montre parfait en ville et sur les chemins roulants, à condition d'aimer la position de conduite penchée.

La selle trop dure et la potence fixe lui valent toutefois une pénalité pour inconfort. Pneus anticrevaion, écran de commandes central, prise USB-C, antivolt de cadre, tout facilite l'existence. Attention, à 5 % de batterie, l'assistance se coupe, mais l'autonomie reste correcte.



Eveo 460 26" 14,5 AH

2500 € | 15,5/20 | ★★

Malgré son cadre ouvert et sa batterie située à l'arrière, ce citadin demeure stable et maniable. Si on le compare aux références ayant décroché une meilleure note, il se distingue, dans sa version avec batterie de 522 Wh, par une autonomie exceptionnelle de 101 km, clairement son point fort. Au démarrage sur le plat, c'est dynamique, le couple élevé du moteur s'exprime pleinement. Moins, curieusement, dans les montées, où le vélo

manque de tonus, donnant la désagréable sensation d'être bridé. L'assistance se montre capricieuse dès que la vitesse approche ou dépasse les 25 km/h, dommage. Les freins à patins, un chouïa désuets, sont efficaces, sans plus.



Winora YUCATAN X8

2700 € | 15,5/20 | ★★

Ce polyvalent est aussi à l'aise en ville qu'à la campagne grâce à ses pneus larges et à sa fourche télescopique. Le couple élevé du moteur, placé dans le pédalier, permet de franchir une côte à 10 % à 20 km/h sans problème. Même à grande vitesse en descente, ou après un freinage brusque (et efficace), la stabilité reste bonne ; ce vélo tient parfaitement la route. L'autonomie atteint les 89 km, un atout de taille lorsque

l'on part en randonnée toute la journée. Hélas, la selle un peu dure n'est pas adaptée aux longues sorties. Mieux vaut la changer ou l'habiller d'une housse. À noter, il n'est pas facile de manipuler la batterie, qui se loge derrière un cache sous le cadre et se verrouille à l'aveugle.



Cube ELLA RIDE HYBRID 500 **2900 € | 14,9/20 | ★★**

La capacité de la batterie n'a rien d'extraordinaire, pourtant l'autonomie atteint 91 km au niveau le plus élevé d'assistance. De quoi tenir plusieurs heures en selle... à condition de la supporter, car elle est dure ! Le moteur, central, fournit une aide appréciée sur le plat, mais montre ses limites en côte, où elle devient insuffisante. Les mesures de freinage sur sols sec et mouillé concordent avec le ressenti de nos

testeurs : le système à disques hydrauliques assure un comportement impeccable. Dommage que le fabricant ait fait preuve de radinerie en livrant un chargeur sous-dimensionné : il faut plus de 7 heures pour faire le « plein » de la batterie.



Sunn SKILL 500

2600 € | 14,8/20 | ★★

Muni de bons pneus et d'une fourche amortie, il vadrouillera en ville comme sur des voies plus cahoteuses. Et nul besoin de vous poser trop de questions, la batterie tient jusqu'à 77 km au plus haut niveau d'assistance. La conduite, en position droite, est jugée confortable et sécurisante. Le freinage y contribue, efficace par temps de pluie et sur route sèche. L'assistance, elle, pourrait

être meilleure : correcte sur le plat, elle est poussive en côte raide. À ce niveau de prix, ce n'est pas normal. Autre bémol : la batterie, accrochée sous le cadre, ne se laisse pas attraper facilement. Vous devrez peut-être utiliser une clé pour la déloger.





20 VÉLOS ÉLECTRIQUES

| RANG | MOTOCYCLE | FACILITÉ DE RETRAIT DE LA BATTERIE | AUTONOMIE (km) | TEST D'USAGE | APPRÉCIATION GLOBALE (Note sur 20) | PRIX (€) | Poids (kg) | Assistance progressive | Couple maximal (annoncé) (Nm) | Nombre de niveaux de la batterie (annoncé) | Capacité de la batterie (annoncée) (Wh) | Freins | Antivol intégré | Suspension de la tige de selle | | | |
|------|--------------------------------------|------------------------------------|----------------|--------------|------------------------------------|----------|------------|------------------------|-------------------------------|--|---|--------|-----------------|--------------------------------|--------------------|-------------|---|
| | | | | | | | | | | | | | | | km | Note sur 20 | € |
| 1 | STARWAY URBAN 26 ⁽¹⁾ | ★★★ | ★★★ | 77 | ★★ | ★★★ | 16,6 | ★★★ | 2000 | 26 | ● | 55 | 3 | 504 | Disque hydraulique | ● | ● |
| 2 | DECATHLON BTWIN LD 920 E | ★★ | ★★★ | 71 | ★★ | ★★★ | 16,2 | ★★★ | 2500 | 27 | ● | 65 | 3 | 720 | Disque hydraulique | ● | - |
| 3 | HAIBIKE TREKKING 4 MID | ★★★ | ★ | 89 | ★★★ | ★★ | 15,5 | ★★ | 3000 | 26 | ● | 60 | 4 | 482 | Disque hydraulique | - | - |
| 4 | EVEO 460 26" 14,5 AH | ★★ | ★ | 101 | ★★★ | ★★ | 15,5 | ★★ | 2500 | 26 | ● | 80 | 5 | 522 | V-Brake | - | ● |
| 5 | WINORA YUCATAN X8 | ★★ | ★ | 89 | ★★★ | ★★ | 15,5 | ★★ | 2700 | 28 | ● | 75 | 4 | 720 | Disque hydraulique | - | - |
| 6 | CUBE ELLA RIDE HYBRID 500 | ★★★ | ★ | 91 | ★★★ | ★★ | 14,9 | ★★ | 2900 | 27 | ● | 50 | 4 | 482 | Disque hydraulique | - | - |
| 7 | SUNN SKILL 500 | ★★★ | ■ | 77 | ★★ | ★★ | 14,8 | ★★ | 2600 | 27 | ● | 50 | 4 | 482 | Disque hydraulique | - | - |
| 8 | NAKAMURA (INTERSPORT) E-CROSSOVER XV | ★★★ | ★★ | 55 | ★ | ★★★ | 14,7 | ★★ | 2100 | 26 | ● | 100 | 4 | 460 | Disque hydraulique | - | ● |
| 9 | SUNN URB OVER | ★★★ | ★★★ | 71 | ★★ | ★★ | 14,7 | ★★ | 2000 | 25 | ● | 80 | 4 | 460 | Disque hydraulique | - | - |
| 10 | MOUSTACHE SAMEDI 28.1 | ★★ | ★★ | 68 | ★★ | ★★ | 14,6 | ★★ | 2299 | 23 | ● | 40 | 4 | 400 | Disque hydraulique | ● | - |
| 11 | GRANVILLE E-ABSOLUTE 35 PLUS | ★★★ | ★★ | 76 | ★★ | ★★ | 14,6 | ★★ | 2600 | 26 | ● | 50 | 4 | 482 | Disque hydraulique | - | - |
| 12 | GITANE G-LIFE XR 2 | ★★★ | ★ | 72 | ★★ | ★★ | 14,5 | ★★ | 2600 | 27 | ● | 55 | 5 | 603 | Disque hydraulique | - | - |
| 13 | MOMA E-BIKE 28 PRO MOTEUR CENTRAL | ★★ | ★★★ | 77 | ★★ | ★★ | 14,3 | ★★ | 2000 | 26 | ● | 55 | 4 | 624 | Disque hydraulique | - | - |
| 14 | GAZELLE BLOOM C380 HMS | ★★★ | ★★ | 65 | ★★ | ★★ | 14,2 | ★★ | 3000 | 31 | ● | 60 | 3 | 418 | Disque hydraulique | ● | - |
| 15 | KALKHOFF ENDEAVOUR 1 MOVE | ★★ | ★★ | 64 | ★★ | ★★ | 14,2 | ★★ | 3000 | 26 | ● | 75 | 4 | 545 | Disque hydraulique | ● | - |
| 16 | MOUSTACHE SAMEDI 28.3 OPEN | ★★ | ★★ | 68 | ★★ | ★★ | 14 | ★★ | 3000 | 27 | ● | 50 | 4 | 482 | Disque hydraulique | - | ● |
| 17 | NAKAMURA (INTERSPORT) CROSSOVER V | ★★★ | ★★ | 62 | ★★ | ★★ | 13,8 | ★★ | 1700 | 25 | ● | 80 | 4 | 460 | Disque hydraulique | - | - |
| 18 | GIANT EXPLORE E+ 3 STA | ★★ | ★★ | 58 | ★ | ★★ | 13,5 | ★★ | 2800 | 25 | ● | 70 | 5 | 497 | Disque hydraulique | - | - |
| 19 | BERTIN URBAN COMFORT | ★★★ | ★★★ | 62 | ★★ | ★★ | 13 | ★★ | 2200 | 26 | ● | 65 | 5 | 540 | Disque hydraulique | - | - |
| 20 | LAPIERRE E-EXPLORER 4,5 LOW | ★★★ | ★★ | 66 | ★★ | ★★ | 12,8 | ★★ | 2700 | 26 | ● | 50 | 4 | 482 | Disque hydraulique | - | - |

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non

(1) Le moteur de ce Starway est situé sur la roue arrière, contrairement aux autres vélos où il est placé sur le pédalier.

Kalkhoff ENDEAVOUR 1 MOVE 3000 € | 14,2/20 | ★★

Pas vraiment de défaut ici, hormis des finitions peu soignées et une autonomie un cran en dessous de celle des meilleurs vélos (une version avec une batterie de 750 Wh existe... à 3 400 €). Ce modèle, lui, est doté d'une batterie et d'un moteur Bosch, qui fournit une assistance progressive dynamique et bien dosée. Le couple élevé fait le job dans les grosses montées. Pour une

fois, la selle est jugée confortable, comme les poignées du guidon. La fourche suspendue et la potence, réglable, contribuent aussi à l'impression d'aisance, sécurisée par de bonnes performances de freinage. La recharge complète de la batterie ne prend que 3 h 49.



Nakamura CROSSOVER V 1700 € | 13,8/20 | ★★

Couple élevé, fourche suspendue, pneus larges : le nouveau Nakamura joue la carte sportive, comme le modèle précédent, le Crossover XV, très bien noté l'an dernier et toujours disponible. L'espoir qu'il soit aussi performant, pour 400 € moins cher, a été un peu douché lors de notre test. S'il n'y a rien à dire au niveau sécurité et tenue de route, l'assistance en montée n'est pas à la hauteur du couple

annoncé. La selle se révèle vraiment inconfortable et l'écran, insuffisant. Mais cela reste un bon polyvalent, qui ne craint ni les chemins de terre ni les dénivelés. Son autonomie demeure correcte, et la batterie se recharge en 3 h 19. À ce prix, il s'agit d'un bon compromis.



BATTERIES

RECYCLAGE Le grand gâchis

Des pistes cyclables qui se développent partout en France, des aides financières locales et nationales pour s'équiper, des cyclistes ravis de laisser la voiture au garage et... des centaines de milliers de batteries au lithium qui ternissent un peu l'image de cette mobilité écolo. En 10 ans, près de 4 millions de vélos électriques ont trouvé preneurs en France (source: Union Sport & Cycle, 2024). La durée de vie des batteries atteignant 5 à 10 ans, on ne compte plus celles qui sont arrivées aujourd'hui en bout de course. Il faut bien s'en débarrasser. La France n'a pas à rougir puisque, précédant toute obligation réglementaire, elle a organisé leur recyclage dès 2017. Mais cette filière, bâtie sur une réglementation inadaptée, est loin d'être parfaite.

Elle est née sous l'impulsion des marques de vélos réunies au sein de l'Union Sport & Cycle (USC) et de Corepile, l'éco-organisme déjà en charge de collecter et de recycler les piles (boutons, bâtons) et les accumulateurs portables (smartphones, ordinateurs, etc.). Rien ne les y obligeait, puisque la filière REP (responsabilité élargie des producteurs), qui, en résumé, impose aux fabricants de pneus, de médicaments ou d'emballages ménagers d'organiser la fin de vie de leurs produits, n'existe pas encore pour les batteries de vélos électriques.

200 000 batteries collectées
Cette filière, dite «volontaire» (sans agrément de l'État), en a néanmoins récolté 200 000 depuis 2017, dont 53 000 rien qu'en 2023. «Ce sont

les batteries que les consommateurs rapportent en boutique, explique Frédéric Hédouin, le directeur général de Corepile. Elles sont démontées, puis les dizaines de cellules sont extraites et broyées afin de séparer les différents métaux et alliages.» In fine, seuls 67% du poids de la batterie sont valorisés. Le manganèse, le cobalt, le nickel et un peu de lithium (25%) serviront à la fabrication

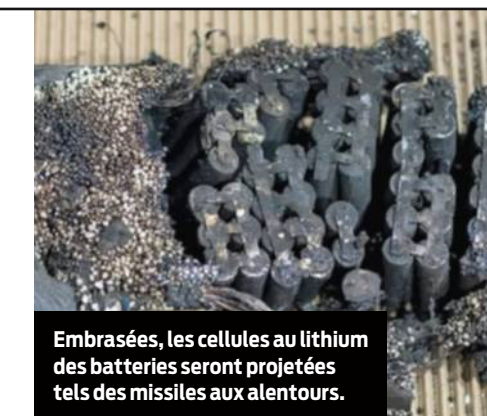


DANGEROUSITÉ Gare aux chocs !

Nombre de cas d'incendie ou d'explosion liés aux batteries de trottinettes et de vélos électriques continuent à rythmer l'actualité: dans un immeuble du 20^e arrondissement de Paris (source: *Le Parisien*) ou à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), respectivement en mai et en juin derniers. «Difficile de dénombrer précisément les accidents, mais avec l'essor des vélos et des trottinettes électriques, ils sont de plus en plus fréquents», affirme Michel Gentilleau, expert au sein de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers (FNSP). Les dégâts sont fulgurants. Les épaisses fumées

blanches et noires qui se dégagent immédiatement lors de ces incendies sont très toxiques. Et les dizaines de cellules au lithium contenues dans les batteries créent le pire des scénarios.

Torchère et effet missile
«Lorsque le feu se déclenche, les flammes sont souvent de type torchère, très longues. La coque en plastique de la batterie fond rapidement, et les cellules sont projetées, embrasées, dans un rayon de 7 à 10 mètres. C'est cet effet missile qui explique qu'à l'arrivée des pompiers, l'habitation est déjà



Embrasées, les cellules au lithium des batteries seront projetées tels des missiles aux alentours.

ravagée», poursuit-il. Heureusement, les batteries ne s'enflamment pas sans raison. La surcharge électrique, qui est susceptible de survenir dans un modèle de mauvaise qualité, est l'une des origines possibles. Une source de chaleur externe, comme un incendie à proximité, risque aussi de faire exploser

Avant de les recycler, il faudrait diagnostiquer les batteries.



de nouvelles batteries. Les métaux non ferreux, le cuivre et l'aluminium (24%) seront refondus; les métaux ferreux (18%) deviendront acier. Le reste – des résidus de métaux non récupérables (dont du lithium) et des plastiques (non recyclables car traités anti-inflammables) – sera incinéré ou enfoui. Dans ce circuit certes assez bien rodé, une étape cruciale a été oubliée:

à aucun moment, les batteries ne sont diagnostiquées. Autrement dit, on ne sait pas pourquoi elles ne fonctionnent plus, ou moins bien.

Des déchets, vraiment ?

Un câble dessoudé, une fiche débranchée, une seule cellule défectueuse, et c'est toute la batterie qui est considérée comme un déchet. « Aux yeux de la loi, les batteries collectées sont des déchets que l'on a obligation de recycler. C'est vrai, la proportion de celles qui ont encore du potentiel n'est probablement pas négligeable », convient Frédéric Hédouin. Une récente étude portant sur 150 batteries a révélé, après diagnostic, que 68% d'entre elles auraient pu être réparées (la panne émanant de la carte électronique, du câblage ou de connecteurs) et que 28% auraient pu être reconditionnées. Vous l'avez ? Sur 150 batteries envoyées en recyclage, 144 auraient pu servir à nouveau. Quel immense gâchis...



la batterie. La troisième cause n'est pas associée à la batterie elle-même, mais au soin qu'on lui porte. Celle-ci est en effet sensible aux chocs, qui peuvent provoquer des courts-circuits. Une coque percée ou qui a reçu un coup

doit éveiller une surveillance particulière. L'idéal ? Ne jamais laisser échapper ni cogner sa batterie. Et en cas de surchauffe, de déformation (batterie gonflée), d'odeur ou de bruit anormal, cessez de l'utiliser et rapportez-la en magasin. Mieux vaut en racheter une qu'un appartement !

Une garantie de deux ans minimum

Si une garantie légale de conformité de deux ans s'applique au moteur et à la batterie, certains fabricants la limitent avec un nombre de cycles de charge (2 ans ou 600 charges chez Trek Bikes, par exemple). C'est illégal : ce type de restriction ne peut concerner que les garanties commerciales des constructeurs. Attention, la garantie légale couvre les anomalies liées à l'assemblage initial de la batterie, ou un défaut entraînant des pannes dans le cadre d'un usage normal. Mais pas les chocs liés à son utilisation.

SÉCURITÉ

7 règles d'or



À vélo, on doit aussi respecter le Code de la route. Quelques points essentiels pour rouler en règle.

- 1 Éclairages** Dès qu'il fait noir, vous devez allumer vos feux, à l'avant et à l'arrière du vélo. C'est indispensable pour être vu.
- 2 Casque** Il n'est pas obligatoire au-delà de 12 ans, mais conseillé, même s'il ne faut pas surestimer la protection qu'il apporte.
- 3 Gilet** Hors agglomération et de nuit, la loi impose d'en mettre un fluorescent.
- 4 Priorité aux piétons** Il faut s'arrêter aux feux. Toutefois, à certains croisements, des panneaux triangulaires jaunes autorisent les cyclistes à passer au rouge. Pour autant, les piétons qui traversent restent prioritaires. Idem dans les zones piétonnes : la circulation à vélo y est souvent autorisée, mais pas à leur détriment. Donc adaptez votre vitesse et, en cas d'affluence, faites preuve de bon sens et mettez pied à terre.
- 5 En ville** Les accidents les plus graves surviennent quand le conducteur d'une auto ou d'un camion tourne à droite sans laisser la priorité au cycliste qui va tout droit. À vélo, difficile d'anticiper, mais dans la mesure du possible, et faute de caméra de détection sur les véhicules, ne vous portez jamais à la hauteur d'un bus ou d'un camion poubelles.
- 6 Portières de voiture** Elles ont tendance à s'ouvrir sur la trajectoire des cyclistes. C'est l'autre cause majeure d'accident en milieu urbain. Aux automobilistes de faire attention, mais limitez le risque en roulant à un mètre des véhicules en stationnement.
- 7 Distance** Hors agglomération, le danger vient des dépassements trop serrés et à grande vitesse par les véhicules motorisés. La loi est pourtant claire, les conducteurs sont tenus de respecter une distance de 1,50 m. Si vous jugez la route trop étroite pour être doublé en sécurité, vous pouvez vous déporter un peu sur la gauche afin de montrer que la manœuvre est impossible.



COREPIL: PHOTO CELLBLOCKSFC; L. GRANDJUILLOT/REA

ORDINATEURS PORTABLES DE 12 À 14 POUCES

On les appelle aussi ultrabooks ou ultraportables. Nous avons testé 15 de ces ordinateurs spécialement conçus pour être trimballés partout.

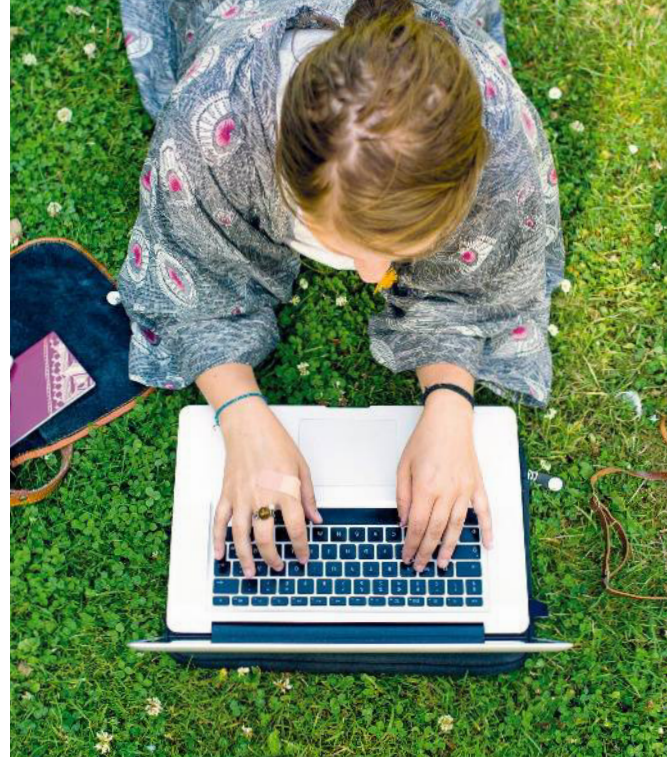
Sur place ou à emporter

— Par **CYRIL BROSSET** avec **NEIL MCPHERSON**

Les ultrabooks, ou ultraportables, ont la particularité de disposer d'écrans plus petits que la moyenne et d'être plus compacts, plus légers, et donc plus facilement transportables que les PC 15 pouces traditionnels. Ils s'adressent avant tout à celles et ceux souhaitant les emporter partout, dans le cadre du travail, des études ou des vacances. Ils ont d'autant plus raison que les atouts de ces appareils ne se limitent pas à leur taille. La plupart offrent de belles finitions: coques en aluminium ou en plastique de qualité, charnières solides, écrans LED ou Oled lumineux et parfois tactiles. Ils sont, en outre, souvent dotés d'un touchpad réactif, d'un clavier ergonomique et même, quelquefois, d'un détecteur d'empreinte grâce auquel on ouvre une session d'un simple geste et en toute sécurité.

RAPIDES ET PUISSANTS

Côté performances aussi, les ultraportables ont de quoi séduire, notamment avec leurs processeurs toujours plus robustes. Tous les MacBook intègrent désormais le M3



d'Apple, et plusieurs PC de notre sélection bénéficient du dernier-né de chez Intel, le Core Ultra, lancé fin 2023. À cela ils ajoutent une mémoire vive de 8, voire 16 gigaoctets, permettant d'effectuer rapidement les tâches. Bien évidemment, en fonction de leur configuration, certaines machines mettent un tout petit peu plus de temps que d'autres à s'allumer (de 10 à 19 secondes). Le temps d'ouverture des pages, de transfert des fichiers ou d'exécution des opérations varie également d'un modèle à l'autre. Nos tests prouvent cependant que tous ceux que nous présentons ici restent à la hauteur des attentes, et que la majorité d'entre eux conviennent à un usage domestique courant.

GARE À LA CONNECTIQUE !

Cela n'empêche pas de vérifier deux-trois critères avant d'en acheter un. Nos évaluations montrent en effet que l'autonomie de quelques appareils ne dépasse pas 8 heures, et que la capacité de stockage se limite parfois à 256 gigaoctets, ce qui risque de ne pas satisfaire certains utilisateurs. On regrette aussi, dans de nombreux cas, la qualité très moyenne des haut-parleurs et de la webcam, même si, sur ce point, les ultraportables ne font pas moins bien que les autres ordinateurs. De plus, faute d'espace suffisant sur le dessus et sur les côtés de la coque, les fabricants n'ont d'autre choix que de se passer de certains éléments. Résultat: les ultrabooks ne sont jamais équipés de pavés numériques, contrairement aux 15 pouces, et la connectique y est réduite. On y trouve généralement moins de prises USB que sur les modèles classiques, et quasiment jamais de port Ethernet. La connexion à Internet s'établit donc le plus souvent en wifi, à moins d'acquiescer un adaptateur spécifique à brancher sur l'une des prises USB. Enfin, le choix final dépend, bien sûr, du prix. Or, les ultrabooks coûtent assez cher. Comptez au moins 800 €. En deçà, les clients les plus exigeants pourraient être déçus. ♦

IA: bientôt à portée de main

Une nouvelle touche est en train d'émerger sur les PC. Baptisée Copilot, elle permet d'accéder à un assistant personnel développé par Microsoft et alimenté par de l'intelligence artificielle (IA). Il peut nous aider à résumer des textes, générer des dessins, sous-titrer des vidéos, etc. Seuls quatre ultrabooks de

notre sélection en sont pour l'heure équipés, mais Copilot est amenée à se généraliser sur tous les claviers. Des ordinateurs labellisés Copilot+ vont aussi faire leur apparition. Ils auront la particularité de dédier une partie de leur processeur au traitement de l'IA.



✎



Apple MACBOOK PRO
14 POUCES
2 000 € **15,8/20** | ★★

Une fois de plus, c'est un Mac qui arrive en tête de notre test. Le boîtier léger et compact du moins cher des MacBook Pro 14 pouces cache un monstre de puissance et de rapidité. En plus, sa webcam et ses haut-parleurs sont de bonne qualité (ce n'est pas si fréquent), et son autonomie impressionne (plus de 14 heures en streaming vidéo). D'autres versions plus haut de gamme sont aussi proposées.



Apple MACBOOK AIR
13 POUCES
1 300 € **15,6/20** | ★★

Son écran s'avère plus petit que celui du MacBook Pro et sa connectique, moins fournie (deux ports USB-C et pas de sortie HDMI). En contrepartie, le MacBook Air est très compact : 13 mm d'épaisseur et 1,2 kg. Ses performances restent excellentes, mais elles peuvent plafonner vu l'absence de ventilateur. Une version avec davantage de mémoire existe. Faites le bon choix car il ne sera pas possible d'en ajouter par la suite.



Lenovo YOGA 9I 2-EN-1 GEN 9
1 800 € **15,5/20** | ★★

Ce modèle haut de gamme de Lenovo se caractérise par son écran tactile OLED de 14 pouces, qui se replie complètement pour un usage en mode tablette. Pratique ! Qui plus est, il se montre très performant, notamment grâce au processeur de dernière génération Intel Core Ultra 7. On regrette juste son ventilateur un peu bruyant en cas d'utilisation poussée et la dalle trop sensible aux traces de doigts.



15 ORDINATEURS PORTABLES

DE 12 À 14 POUCES

| | PERFORMANCES | de démarrage | Multimédia | Jeux | FACILITÉ D'EMPLOI | | | | de la webcam | AUTONOMIE | ÉQUIPEMENTS | APPRECIATION GLOBALE | PRIX | Diagonale d'écran | Processeur | Mémoire vive (RAM) | Capacité de stockage | | |
|----|--|--------------|------------|------|-------------------|-----|---------|--------------|--------------|-----------|-------------|----------------------|------|-------------------|------------|--------------------|-------------------------|---------------|---------|
| | | | | | AFFICHAGE | SON | Clavier | Pavé tactile | | | | | | | | | | Écran tactile | Qualité |
| 1 | APPLE MACBOOK PRO 14 POUCES (M3, 2023) | 12 | ★★★★ | ★★ | ★★★★ | ★★ | ★★ | ★★ | n.a. | ★★★★ | ★★★ | ★ | 15,8 | ★★ | 2 000 | 14,2 | Apple M3 | 8 | 512 |
| 2 | APPLE MACBOOK AIR 13 POUCES (M3, 2024) | 13 | ★★★★ | ★★ | ★★★★ | ★★ | ★★ | ★★ | n.a. | ★★★★ | ★★★★ | ★ | 15,6 | ★★ | 1 300 | 13,6 | Apple M3 | 8 | 256 |
| 3 | LENOVO YOGA 9I 2-EN-1 GEN 9 (14" INTEL) | 14 | ★★★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★★★ | ★ | ★★★★ | ★★ | 15,5 | ★★ | 1 800 | 14 | Intel Core Ultra 7 155H | 16 | 512 |
| 4 | DELL XPS 14 9440 | 15 | ★★★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★ | ★★ | n.a. | ★ | ★★★★ | ★ | 15,2 | ★★ | 1 750 | 14,5 | Intel Core Ultra 7 155H | 16 | 512 |
| 5 | MICROSOFT SURFACE LAPTOP STUDIO 2 | 11 | ★★★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | 15 | ★★ | 2 240 | 14,4 | Intel Core i7-13700H | 16 | 512 |
| 6 | LENOVO YOGA PRO 7I GEN 9 (14" INTEL) | 12 | ★★★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★ | ★★ | ■ | ★★ | ★ | 14,9 | ★★ | 1 400 | 14,5 | Intel Core Ultra 5 125H | 16 | 512 |
| 7 | DELL INSPIRON 14 PLUS 7440 | 11 | ★★★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | n.a. | ■ | ★★★★ | ★★ | 14,9 | ★★ | 1 100 | 14 | Intel Core Ultra 7 155H | 16 | 1 000 |
| 8 | SAMSUNG GALAXY BOOK4 PRO | 19 | ★★★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★★★ | ■ | ★★★★ | ★★ | 14,9 | ★★ | 2 000 | 14 | Intel Core Ultra 7 155H | 16 | 512 |
| 9 | ASUS ZENBOOK 14 OLED UX3405MA | 17 | ★★★★ | ★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★★★ | ■ | ★★ | ★★ | 14,7 | ★★ | 1 700 | 14 | Intel Core Ultra 9 185H | 32 | 1 000 |
| 10 | DELL XPS 13 9340 | 16 | ★★★★ | ★ | ★★ | ★ | ★ | ★★ | n.a. | ■ | ★★ | ★ | 14,6 | ★★ | 1 550 | 13,4 | Intel Core Ultra 5 125H | 16 | 512 |
| 11 | LENOVO IDEAPAD SLIM 5I GEN 9 (14" INTEL) | 11 | ★★★★ | ★★ | ★ | ■ | ★★ | ★★ | n.a. | ■ | ★★★★ | ★ | 13,9 | ★★ | 910 | 14 | Intel Core Ultra 5 125H | 16 | 512 |
| 12 | HP PAVILION PLUS 14-EW0012NF | 15 | ★★ | ★ | ★★ | ★ | ★ | ★ | n.a. | ■ | ★★★★ | ★ | 13,6 | ★★ | 1 000 | 14 | Intel Core i5-1335U | 16 | 512 |
| 13 | ASUS ZENBOOK 14 UX3402ZA | 13 | ★★★★ | ★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | n.a. | ★ | ■ | ★ | 13,5 | ★★ | 895 | 14 | Intel Core i5-1240P | 16 | 512 |
| 14 | MICROSOFT SURFACE LAPTOP GO 3 | 11 | ★★ | ★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ■ | ★ | ★ | 13,3 | ★★ | 900 | 12,4 | Intel Core i5-1235U | 8 | 256 |
| 15 | ACER ASPIRE VERO AV14-52P | 10 | ★★★★ | ★ | ★★ | ■ | ★★ | ■ | n.a. | ■ | ★★ | ★ | 13,1 | ★★ | 800 | 14 | Intel Core i5-1335U | 8 | 512 |

★★★★ très bon ★★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais n.a.: non applicable

5 produits
à la loupe

Qualité sonore et autonomie sont au rendez-vous pour ces écouteurs, mais côté prix, ils font le grand écart.

ÉCOUTEURS SANS FIL

— Par CAMILLE GRUHIER avec FRANÇOIS PALEMON

Bose QC ULTRA EARBUDS
280 €

15/20 | ★★



Trois embouts en silicone de différentes tailles et des tours d'oreille fournis : le confort et le maintien constituent une priorité pour Bose. De fait, ces écouteurs s'avèrent très agréables à porter et à utiliser. Les commandes tombent sous les doigts, et l'application (iOS, Android) qui les accompagne est intuitive. Ajoutez des finitions parfaites et une autonomie de plus de 6 heures (4 recharges possibles grâce au boîtier).

🎵 ★★★ 🧠 ★★★ 🔋 ★★★ 🗣️ ★★★

Apple AIRPODS PRO (2^E GÉNÉRATION)
279 €

14,9/20 | ★★



Outre ses qualités audio incontestables (son et réduction de bruit), on apprécie la puce GPS intégrée au boîtier, qui permet de géolocaliser ses AirPods. On peut aussi déclencher un signal sonore pour remettre la main dessus rapidement. Le bémol ? La commande tactile dédiée au réglage du volume n'est pas très pratique. Précisons que ces écouteurs sont conçus pour fonctionner avec un iPhone.

🎵 ★★★ 🧠 ★★★ 🔋 ★ 🗣️ ★★★

Samsung GALAXY BUDS FE
99 €

14,6/20 | ★★



Comme Apple, Samsung la joue perso : ces écouteurs sont taillés pour les smartphones Galaxy. Mais à 99 €, le coréen frappe fort niveau prix, sans sacrifier ni sur la qualité audio, ni sur la réduction de bruit, ni sur les finitions. Les Buds FE se révèlent aussi confortables (trois tailles d'embouts et deux d'anneaux en silicone, pour plus de stabilité) et faciles à piloter. Dommage qu'ils ne soient pas pleinement protégés contre la pluie (IPX2).

🎵 ★★★ 🧠 ★★ 🔋 ★ 🗣️ ★★★

Nothing EAR (2)
129,99 €

14,4/20 | ★★

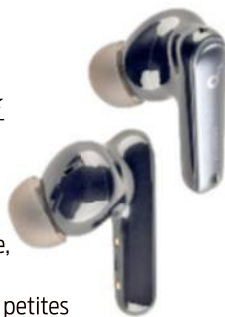


Les amateurs de design apprécieront la transparence originale de ce modèle, qui laisse entrevoir son électronique. On pilote les commandes au niveau de la tige de l'écouteur, grâce à un capteur de pression. Pas de déception du côté des performances ni de la polyvalence, puisque l'application (Nothing X) est disponible pour les iPhone et les smartphones Android. Et leur prix est correct.

🎵 ★★ 🧠 ★★★ 🔋 ★ 🗣️ ★

Soundcore LIBERTY 4 NC
80 €

14,4/20 | ★★



Qualité audio, confort... les moins chers des écouteurs de cette sélection n'ont pas à rougir de leurs performances. Ils offrent même la meilleure autonomie, en tenant plus de 9 heures, avec 4 recharges dans le boîtier. Et à peine 15 petites minutes de charge les reboostent pour 5 h 17 ! L'application Soundcore (Android et iOS) permet en outre de régler la réduction de bruit sur cinq niveaux.

🎵 ★★ 🧠 ★★ 🔋 ★★★★★ 🗣️ ★★★

Fairphone Fairbuds

Vendus à 149 €, ces écouteurs (non testés en laboratoire) intègrent la précieuse fonction de réduction de bruit, qui permet de s'isoler du brouhaha ambiant. Surtout, les Fairbuds sont les plus réparables du marché, puisqu'il est possible de changer facilement la batterie



Le plus
réparable

de chaque unité (9,95 € la paire de batteries de recharge) et celle du boîtier de charge (12,95 €). Le fabricant entend les fournir jusqu'à fin 2030.

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais

🎵 Qualité audio 🧠 Réduction du bruit 🔋 Autonomie 🗣️ Confort

SMARTPHONES

Ces appareils, devenus indispensables, affichent une mauvaise empreinte carbone. Mais certains constructeurs s'investissent plus que d'autres pour la minimiser.

— Par CAMILLE GRUHIER avec VINCENT ERPELDING

Les fabricants se la jouent écolo

25 modèles testés

Voilà des années que le marché des smartphones ronronne. Ils ont remplacé les appareils photos, les baladeurs MP3 et les boîtiers GPS, ils permettent d'envoyer des e-mails, de s'informer, de consulter ses comptes en banque, la météo, les réseaux sociaux... Depuis, plus aucune innovation. Si l'intelligence artificielle générative commence, il est vrai, à modifier les usages (lire p. 41), les fabricants jouent sur une corde particulièrement sensible en ce moment pour séduire les consommateurs: l'écologie. Le plus engagé d'entre eux est sans conteste Fairphone. Depuis 2013, la marque néerlandaise s'évertue à prouver qu'une industrie du smartphone plus propre peut exister. Côté performances, son modèle actuel, le Fairphone 5, n'a plus à rougir face à la concurrence (un bémol toutefois sur son autonomie, lire p. 41). Côté éthique,

c'est un exemple: plus de 70% de ses matériaux sont recyclés; il est le premier – et sans doute encore le seul – à intégrer du lithium provenant de mines contrôlées; l'appareil est hyperfacile à démonter pour remplacer, au besoin, l'un des 10 composants disponibles en pièces détachées (capteur photo, haut-parleur, batterie, coque arrière, etc.).

Des données pour comparer les téléphones

Conscients que l'argument écolo résonne auprès du grand public, Apple, Google et Samsung jouent la transparence. Chaque référence commercialisée a droit à son «rapport environnemental», que les trois géants publient sur leur site internet. Ainsi y apprend-on que le Google Pixel 8 Pro est constitué de 18% de matériaux recyclés, qu'il est livré dans un emballage sans aucun plastique, ou encore qu'en trois ans d'utilisation, ses émissions atteignent 79 kilogrammes d'équivalent dioxyde de carbone (kg éq. CO₂). Ces données, qui permettent en outre de comparer les téléphones, révèlent que l'iPhone 15 contient plus de matériaux recyclés (23%) que l'iPhone 15 Pro (20%), ou que l'empreinte carbone d'un iPhone 15 Pro Max passe de 75 kg éq. CO₂ pour sa version à 256 Go de mémoire à 110 kg éq. CO₂ concernant celle à 1 To.

Bien qu'un peu indigestes et, surtout, uniquement disponibles en anglais, ces documents donnent des pistes pour mieux choisir. Reste que ce qui minimise le plus l'impact d'un smartphone, c'est de le conserver le plus longtemps possible... Avec ses modules faciles à remplacer, Fairphone a ici une longueur d'avance. La durée de vie d'un appareil dépend aussi beaucoup des mises à jour logicielles dont il profite. Ce sont elles qui préservent la bonne marche des applications, apportent de nouvelles fonctionnalités et maintiennent le mobile armé contre les virus. Les téléphones haut de gamme en bénéficient pendant au moins cinq ans. Dommage que les constructeurs ne s'attardent pas si longtemps sur ceux vendus moins cher. ♦



COMMENT NOUS AVONS PROCÉDÉ

Après la qualité de l'écran (résolution, luminosité, taille, contraste, réactivité, précision de la dalle tactile et du zoom), nous avons testé le processeur et vérifié la capacité de stockage annoncée; la mémoire RAM compte aussi dans le critère de performances. Pour évaluer la batterie, nous lançons deux fois un cycle d'utilisation mixant appels, SMS, vidéos, navigation sur Internet et périodes de veille,

et notons le temps d'une charge complète. Puis un test de solidité est effectué. Il consiste à simuler 100 chutes de 80 cm et une pluie fine, ainsi qu'à tenter de rayer l'écran et l'appareil photo. Nous contrôlons ensuite les qualités sonore (appels), audio, des photos et des vidéos. Enfin, tous les deux mois, nous rallumons les téléphones afin de voir si des mises à jour sont disponibles.

25 SMARTPHONES

| | QUALITÉ DE L'ÉCRAN | PERFORMANCES | BATTERIE | FONCTION TÉLÉPHONE | SOLIDITÉ | QUALITÉ APPAREIL PHOTO FRONTAL | QUALITÉ APPAREIL PHOTO ARRIÈRE | PRÉCISION DE LOCALISATION | APPRÉCIATION GLOBALE | Note sur 20 | PRIX € | Dernière version du système d'exploitation | Date du dernier patch de sécurité (9) | Capacité mémoire | Valeur DAS (9) | Go | W/kg | Smartphone pliable | Chargeur fourni | Étanchéité |
|----|--------------------------|--------------|----------|--------------------|----------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------|-------------|--------|--|---------------------------------------|------------------|----------------|-------|------|--------------------|-----------------|------------|
| 1 | SAMSUNG GALAXY S24 ULTRA | ★★★ | ★★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | ★★★ | 16,5 | ★★★ | 1469 | Android 14 | 01/03/2024 | 256 | 1,3 | ● | - | - |
| 2 | APPLE IPHONE 15 PRO MAX | ★★★ | ★★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | ★★★ | 16,4 | ★★★ | 1479 | iOS 17.4.1 | n.a. | 256 | 0,98 | ● | - | - | |
| 3 | XIAOMI 14 ULTRA | ★★★ | ★★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | ★ | ★★★ | ★★★ | 16,1 | ★★★ | 1300 | Android 14 | 01/02/2024 | 512 | 0,997 | ● | ● | - | |
| 4 | ONEPLUS 12 | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | 15,8 | ★★ | 969 | Android 14 | 05/03/2024 | 256 | 1,27 | - | ● | - | |
| 5 | APPLE IPHONE 15 | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | 15,4 | ★★ | 969 | iOS 17.4.1 | n.a. | 128 | 0,98 | ● | - | - | |
| 6 | SAMSUNG GALAXY S24 | ★★★ | ★★ | ★ | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | 15,3 | ★★ | 899 | Android 14 | 01/04/2024 | 128 | 1,35 | ● | - | - | |
| 7 | ASUS ZENFONE 11 ULTRA | ★★ | ★★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★ | 15,2 | ★★ | 900 | Android 14 | 01/05/2024 | 256 | 1,487 | ● | - | - | |
| 8 | SONY XPERIA 5 V | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★ | 15,2 | ★★ | 999 | Android 14 | 01/03/2024 | 128 | 1,05 | ● | - | - | |
| 9 | ONEPLUS OPEN | ★★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | 15,1 | ★★ | 1599 | Android 14 | 05/02/2024 | 512 | 1,12 | - | ● | ● | |
| 10 | ONEPLUS 12R | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | 15,1 | ★★ | 599 | Android 14 | 05/02/2024 | 256 | 1,29 | - | ● | - | |
| 11 | GOOGLE PIXEL 8 PRO | ★★★ | ★★ | ★ | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | ★★ | 15,1 | ★★ | 1099 | Android 14 | 05/04/2024 | 128 | 1,2 | ● | - | - | |
| 12 | SAMSUNG GALAXY Z FOLD5 | ★★ | ★★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | 15 | ★★ | 1899 | Android 14 | 01/04/2024 | 256 | 1,244 | ● | - | ● | |
| 13 | SAMSUNG GALAXY Z FLIP5 | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★★ | 14,8 | ★★ | 1000 | Android 14 | 01/04/2024 | 256 | 1,451 | ● | - | ● | |
| 14 | XIAOMI POCO X6 | ★★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★ | 14,4 | ★★ | 290 | Android 13 | 01/01/2024 | 256 | 0,999 | - | ● | - | |
| 15 | MOTOROLA RAZR 40 ULTRA | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★★ | 14 | ★★ | 699 | Android 13 | 01/03/2024 | 256 | 1,24 | - | ● | ● | |
| 16 | GOOGLE PIXEL 7A | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | 14 | ★★ | 509 | Android 14 | 05/03/2024 | 128 | 1,3 | ● | - | - | |
| 17 | SAMSUNG GALAXY A55 | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | 13,9 | ★★ | 469 | Android 14 | 01/03/2024 | 128 | 1,037 | ● | - | - | |
| 18 | NOTHING PHONE (2A) | ★★ | ★ | ★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | 13,5 | ★★ | 349 | Android 14 | 01/04/2024 | 128 | 1,29 | - | - | - | |
| 19 | XIAOMI REDMI NOTE 13 5G | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★ | 13,5 | ★★ | 300 | Android 13 | 01/01/2024 | 256 | 0,998 | - | ● | - | |
| 20 | FAIRPHONE 5 | ★★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | 13,4 | ★★ | 699 | Android 13 | 05/03/2024 | 256 | 0,847 | - | - | - | |
| 21 | HONOR MAGIC6 LITE | ★★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★ | 12,6 | ★★ | 350 | Android 13 | 01/04/2024 | 256 | 1,29 | - | - | - | |
| 22 | SAMSUNG GALAXY A15 5G | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | 12,5 | ★★ | 219 | Android 14 | 01/03/2024 | 128 | 1,461 | - | - | - | |
| 23 | MOTOROLA MOTO G34 | ★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★ | ★ | 12,2 | ★★ | 179 | Android 14 | 01/12/2023 | 128 | 1,26 | - | ● | - | |
| 24 | NOKIA G42 5G | ★ | ★ | ★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ■ | 11,6 | ★ | 190 | Android 14 | 05/03/2024 | 128 | 1,54 | - | - | - | |
| 25 | XIAOMI REDMI 13C | ★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★ | ★ | 11,1 | ★ | 160 | Android 13 | 01/01/2024 | 128 | 0,986 | - | - | - | |

Samsung GALAXY S24 ULTRA
1469 € 16,5/20 | ★★★

Il s'agit d'un des modèles les plus chers de notre test, mais difficile de faire l'impasse sur le meilleur téléphone. Tout, ici, est haut de gamme : le superbe écran Oled (6,8 pouces), les capteurs photo, le processeur (« cerveau » de l'appareil), les haut-parleurs... Son cadre, constitué de titane, loge un stylet pour prendre des notes ou naviguer dans l'interface. La Rolls des smartphones, truffée de surcroît d'intelligence artificielle.



Apple IPHONE 15
969 € 15,4/20 | ★★

Voici le plus récent des iPhone à moins de 1000 €. Sous la pression de l'Europe, Apple abandonne enfin son port de charge propriétaire (lightning) pour passer à l'USB C. Son écran Oled est excellent, et la qualité des photos et des vidéos est au rendez-vous. Le système de reconnaissance faciale, Face ID, compte parmi les plus sécurisés. Attention, ce modèle ne profitera pas de l'intelligence artificielle promise par le géant de la tech en 2025.



Vous pourrez bientôt, sur certains modèles intégrant l'IA, effacer un élément d'une photo rien qu'en l'entourant.

★★★ très bon ★★ bon
★ moyen ■ médiocre
■ mauvais ● oui - non
n. a. : non applicable

(1) Relevé en avril 2024.

(2) Débit d'absorption spécifique (le plus élevé entre tête et corps).
Données fabricants.



Intelligence artificielle

OnePlus 12R
599 €

15,1/20 | ★★

Retour sur Terre avec cette référence plus abordable, mais qui ne rogne pas sur les performances pour autant. Principales différences entre ce OnePlus 12R et la version 12 à 969 € ? Son appareil photo s'avère moins sophistiqué (sans être les meilleures, photos et vidéos restent correctes) et il n'y a pas de recharge sans fil. Méfiance, nous avons réussi à duper la reconnaissance faciale. Et l'appareil n'est pas étanche.



Xiaomi POCO X6
290 €

14,4/20 | ★★

Xiaomi propose d'autres smartphones plus perfectionnés, toutefois ce Poco X6 à 290 € est une bonne affaire. Côté batterie, déjà : il se charge en 45 minutes grâce au puissant chargeur (fourni, ce qui est rare). Il n'est pas étanche, mais résiste bien à la pluie. Si les vidéos se révèlent moyennes, les photos, elles, sont détaillées et lumineuses (les couleurs manquent quand même un peu de précision). Et les appels passent bien.



Fairphone 5
699 €

13,4/20 | ★★

Les utilisateurs sensibles à l'écologie trouveront difficilement mieux que ce modèle. Démontable, réparable et promis à cinq mises à jour logicielles (étalées jusqu'en 2031), il devrait tenir des années. D'autant qu'il est garanti cinq ans. Il affiche des performances très correctes et fournit de bonnes photos, sans oublier sa qualité audio et son écran de belle facture. Seule son autonomie (22 à 28 h, selon la luminosité) pêche un peu.



Une révolution dans la poche

➔ Où en sont les constructeurs ?

Certaines innovations technologiques prêtent à sourire. Qui a pu gober qu'un jour, son avatar achèterait un appartement virtuel ou assisterait à des réunions dans un monde numérique parallèle, comme nous le promettait le métavers ? D'autres avancées, en revanche, ont changé durablement notre quotidien ; Internet a dématérialisé notre vie, et l'intelligence artificielle (IA) la chamboulera indéniablement. Elle s'invite déjà dans nos smartphones, dont elle va faciliter certains usages. Ainsi, l'IA selon Google est déjà disponible sur ses Pixel et Pixel Pro, ainsi que dans les Samsung Galaxy (S22, S23 et S24) – le fabricant coréen a développé en parallèle son propre environnement Galaxy AI. Apple, très en retard sur ses concurrents, a dévoilé Apple Intelligence au printemps dernier. Il réserve pour l'instant ces fonctions à certains de ses modèles les plus récents (les iPhone 15 Pro et Max) ; elles ne seront disponibles qu'en 2025.

➔ Des applications concrètes

Concrètement, l'IA vise à enrichir et à simplifier les fonctions du téléphone. Par exemple, vous pourrez effacer un personnage ou un élément gênant sur une photo simplement en l'entourant. Ça change aussi du côté des recherches sur Internet. Au lieu de les saisir dans Google, vous entourez ce qui vous intéresse sur une page, n'importe laquelle, dans Instagram ou encore sur un site web, et votre requête est lancée. Autre application concrète : si vous enregistrez les échanges au cours d'une réunion, l'IA les retranscrit, avec une mise en page (par thèmes abordés, notamment) ; elle sera même capable de mettre un nom en face des propos puisqu'elle reconnaît la voix d'une dizaine de personnes. Citons encore la traduction instantanée lorsque vous passez un coup de fil ou commandez un plat au restaurant en voyage, sans oublier l'assistant qui vous propose différentes formulations d'un même message pour adopter un ton adapté à votre interlocuteur, ou le résumé instantané d'un (manifestement trop) long article.

TABLES À INDUCTION ASPIRANTES

Les plaques à induction avec ventilation intégrée promettent un gain de place. Vu leur prix, mieux vaut faire le bon choix !

Parfois à côté de la plaque

— Par ANNE-SOPHIE STAMANE avec LAURENT BAUBESTE

Marre de vous cogner régulièrement la tête sur la hotte en touillant la soupe? Pas envie de gâcher l'horizon de votre nouvel îlot central avec une ventilation qui tombe du plafond? Une plaque à induction aspirante pourrait être une solution. Sa hotte n'a plus du tout d'allure imposante, puisqu'elle s'intègre directement à la table. Elle est à peine visible, logeant discrètement en son centre, entre les foyers. Odeurs et graisses sont aspirées par le milieu puis neutralisées, et l'espace au-dessus se trouve entièrement dégagé. En mode recyclage, l'air est expulsé dans la pièce par le bas. En mode évacuation, il faut poser un conduit, situé lui aussi en partie basse. Les hottes avec un dispositif d'aspiration rétractable, qui se déploie et se replie sous l'appareil selon les besoins, se vendent encore, mais elles ont laissé la place aux modèles dont le système est fixe, à ras de l'espace de cuisson.

Prévoir le bon aménagement

Le choix d'une table à induction aspirante exige quelques précautions. D'abord, il vous sera impossible de conserver le tiroir à couverts juste en dessous. Quasiment comme un évier, le système d'évacuation occupera de 22 à 26 centimètres sous le plan de travail, vous devez en tenir compte pour l'organisation de la cuisine. En surface, l'installation reste classique. Le remplacement d'une plaque de cuisson traditionnelle par une aspirante ne posera pas de problème, plusieurs modèles affichant des dimensions standards. Sachez toutefois que, logiquement, en raison de la place prise par la fente d'aspiration, les zones de cuisson seront plus rapprochées les unes des autres, et l'espace les séparant des commandes sera réduit à la portion congrue. Attention à la bonne cohabitation des manches de casseroles et des cocottes en fonte volumineuses lorsque vous utilisez tous les foyers! Si vous aimez avoir vos aises quand vous faites la popote, une plaque XL, d'une largeur comprise entre >>>



La hotte est intégrée à la table, odeurs et graisses sont aspirées par le milieu.



COMMENT NOUS AVONS PROCÉDÉ

Cuisson Notre évaluation a porté sur les critères suivants : rapidité de montée en température (puissance maximale et boost), cuisson à faible puissance, homogénéité de cuisson sur la plus grande plaque (et sur la zone extensible s'il y en a une) et cuisson intensive (tous les foyers sont sollicités simultanément).

Aspiration Nous avons mesuré la part de graisses

absorbées par les filtres. En mode évacuation, l'aptitude à rejeter la vapeur a compté. En recyclage, c'est le niveau de captation des odeurs qui a été jugé. La commodité d'emploi et le niveau sonore ont été appréciés pour les deux systèmes. Absents de ces tableaux, les items sécurité d'usage, consommation électrique, notice et facilité d'installation ont aussi pesé dans la note finale.

MODE RECYCLAGE

10 TABLES À INDUCTION

| | PERFORMANCES D'ASPIRATION | PERFORMANCES DE CUISSON | | | NIVEAU SONORE | | UTILISATION | | | APPRECIATION GLOBALE | Note sur 20 | PRIX (1) | Largeur du verre (2) | Pays d'origine | | | | | |
|----|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------|---------------------------|------------------------|-------------------|--------------|------------|----------------------|-------------|----------|----------------------|----------------|-----------|--------------|------------|-----------|---------|
| | | Absorption des graisses | Absorption des odeurs | APPRECIATION | Montée en température (1) | Homogénéité de cuisson | Cuisson intensive | APPRECIATION | Aspiration | | | | | | Induction | APPRECIATION | Aspiration | Induction | |
| 1 | ELECTROLUX KCC84450 | ★★★ | ■ | ★★ | ★★★★ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★★ | 14 | ★★ | 1799 | 83 | Allemagne | |
| 2 | BOSCH PVS611B16E | ★★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | ■ | ★★★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★★ | 13,4 | ★★ | 1950 | 59,2 | Espagne |
| 3 | SIEMENS EX875LX67E | ★★★ | ★ | ★★ | ★★★★ | ★ | ★ | ★★ | ■ | ★★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | 12,8 | ★★ | 2839 | 81,2 | Espagne |
| 4 | BEKO HIXI64700UF | ★★★ | ■ | ★★ | ★★★★ | ★ | ■ | ★★ | ■ | ★★★★ | ★★ | ★★★★ | ★ | ★★ | 12,8 | ★★ | 1325 | 60 | Turquie |
| 5 | SAUTER SPI2847BH | ■ | ■ | ■ | ★★ | ★ | ★ | ★★ | ■ | ★★ | ★ | ★★ | ★★★★ | ★★ | 11 | ★ | 1999 | 80 | France |
| 6 | WHIRLPOOL WVH1065UKIT | ■ | ■ | ■ | ★★ | ■ | ■ | ★ | ★ | ★★ | ★★ | ★★ | ★ | ★ | 9,3 | ★ | 1699 | 65 | Italie |
| 7 | ELICA NIKOLATESLA FIT 3Z /60 | ■ | ★ | ■ | ★ | ★★ | ■ | ★ | ★ | ★ | ★ | ★★ | ★ | ★ | 9,2 | ★ | 2299 | 59,9 | Italie |
| 8 | ELICA NIKOLATESLA FIT 3Z /72 | ■ | ★ | ■ | ★ | ★★ | ■ | ★ | ★ | ★ | ★ | ★★ | ★ | ★ | 9,2 | ★ | 2399 | 71,9 | Italie |
| 9 | FALMEC QUANTUM EASY | ★★★ | ■ | ★★ | ★★ | ★ | ■ | ★ | ■ | ■ | ■ | ★★ | ■ | ★ | 8,4 | ★ | 2999 | 84,1 | Italie |
| 10 | DE DIETRICH DPI7888BH | ■ | ■ | ■ | ★★ | ★ | ■ | ★★ | ■ | ★ | ■ | ★★ | ★ | ★ | 8 | ■ | 2499 | 80 | France |

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais

(1) Avec et sans booster. (2) Kit de recyclage ou filtres à charbon inclus.



Electrolux KCC84450
1799 € 14/20 | ★★

Avec cette table XL, qui nécessite une découpe de 77 cm, la cuisson est au top sur presque tous les points. Hormis pour l'allumage, chaque foyer dispose en plus de ses propres commandes et d'un minuteur. La ventilation, seulement compatible avec le mode recyclage, donne, elle, des résultats hétérogènes : les graisses sont bien captées, les odeurs, moins bien neutralisées. Dommage aussi que l'accès à la hotte pour l'entretien ne soit pas aisé.



Bosch PVS611B16E
1950 € 13,4/20 | ★★

L'homogénéité de cuisson pourrait être meilleure sur la zone extensible, mais c'est le seul bémol. L'organisation de la surface entre les foyers, l'orifice d'aspiration et les commandes ne pâtit pas des dimensions standards de la table. Les graisses sont très bien absorbées, les odeurs, correctement captées... dans une ambiance un peu trop sonore. L'ajustement des niveaux et des durées de cuisson demande un temps de familiarisation.



Beko HIXI64700UF
1325 € 12,8/20 | ★★

Cet appareil affiche de bonnes performances de cuisson, sauf quand toutes les plaques fonctionnent : la puissance n'est pas au rendez-vous. La collecte des graisses donne satisfaction, mais les filtres à lamelles laissent passer trop d'odeurs. Le système d'aspiration fait aussi trop de bruit. Même si les minuteurs et les foyers sont collés-serrés, l'espace de cuisson reste bien organisé. La programmation s'avère aisée.

MODE ÉVACUATION

Siemens EX875LX67E

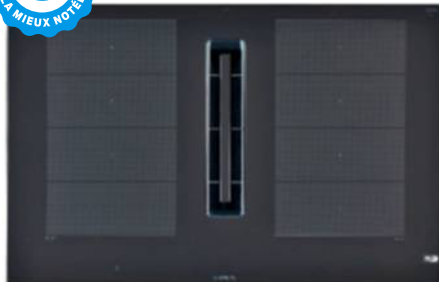
2 839 €

14,4/20 | ★★



Ce modèle assure côté cuisson, en dépit d'une petite faiblesse de la zone extensible. Ses dimensions XL rendent l'espace de cuisson

confortable, mais prévoyez un encastrement en conséquence. Dans cette version à évacuation, le captage des graisses et le rejet de la vapeur ne font pas un pli. Hélas, l'utilisation n'est pas très aisée – minuteurs et commandes doivent s'appropriiser –, l'installation, non plus.



Beko HIXI64700UF

1 299 €

14,1/20 | ★★

Déjà distinguée en mode recyclage, la table Beko s'illustre aussi en évacuation. Rien de neuf en matière de cuisson, mieux vaut

éviter de solliciter tous les foyers en même temps. À noter, l'unique interface pour régler les durées de cuisson ne facilite pas la tâche. Quant au système d'aspiration des graisses et de la vapeur, il frôle la perfection et s'avère commode d'emploi, néanmoins il est bruyant.



Un filtre facile à installer et à nettoyer, c'est pratique.

>>> 75 et 85 cm, sera plus adaptée, mais vous serez obligé de revoir les dimensions d'encastrement. Autre ajustement à envisager, le raccordement électrique d'une table avec hotte intégrée n'est pas toujours identique à celui d'une plaque simple, il s'agit d'un point à anticiper avant l'achat. Ce type d'appareil peut en effet disposer de deux cordons d'alimentation, le premier destiné à la cuisson, le second dédié à l'aspiration. Dans ce cas, vous aurez besoin de deux prises, voire de trois. Par exemple, sur les modèles Sauter et De Dietrich de notre sélection, chacune des deux zones de cuisson en nécessite une, et le système d'aspiration, une autre aussi.

L'air sort par le bas

Tous les équipements testés sont utilisables en recyclage, c'est-à-dire que l'air revient dans la pièce une fois les graisses et les odeurs filtrées. Avec les tables aspirantes, il est forcément rejeté par le bas, soit derrière les meubles, soit vers l'avant. À noter qu'un îlot ne peut fonctionner qu'avec ce système puisqu'une telle disposition empêche tout accès à un mur avec percement vers l'extérieur, condition sine qua non d'une installation en évacuation. À part ce cas de figure, le mode évacuation est une option disponible sur la plupart des modèles de notre comparatif. Là encore, c'est par le bas que l'air est expulsé, via une gaine (la moins coudée possible). Il faut alors prévoir une sortie vers l'extérieur.

Enfin, l'éclairage des foyers n'étant plus assuré par la hotte, il devra faire l'objet d'une attention particulière lors de l'aménagement de la cuisine: la visibilité est certes meilleure sans hotte encombrante fixée au-dessus de la surface de cuisson, mais encore faut-il un minimum de lumière pour y voir quelque chose. ♦



8 TABLES À INDUCTION

| | 8 TABLES À INDUCTION | ASSORPTION DES GRAISSES | ÉVACUATION DE LA VAPEUR | PERFORMANCES DE CUISSON | NIVEAU SONORE | UTILISATION | APPRÉCIATION GLOBALE | PRIX |
|---|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------|-------------|----------------------|------|
| | | | | | | | Note sur 20 | € |
| 1 | SIEMENS EX875LX67E | ★★★ | ★★★ | ★★ | ★ | ★★ | 14,4 ★★ | 2839 |
| 2 | BOSCH PVS611B16E | ★★★ | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★ | 14,3 ★★ | 1950 |
| 3 | BEKO HIXI64700UF | ★★★ | ★★★ | ★★ | ★★ | ★★ | 14,1 ★★ | 1299 |
| 4 | SAUTER SPI2847BH | ★★ | ★ | ★★ | ★ | ★★ | 13,5 ★★ | 1999 |
| 5 | WHIRLPOOL WVH1065UKIT | ■ | ★★★ | ★ | ★★ | ★ | 10,1 ★ | 1699 |
| 6 | DE DIETRICH DPI7888BH | ■ | ★★ | ★★ | ★ | ★ | 9,4 ★ | 2499 |
| 7 | ELICA NIKOLATESLA FIT 3Z /60 | ■ | ★★ | ★ | ★ | ★ | 8,8 ★ | 2299 |
| 8 | ELICA NIKOLATESLA FIT 3Z /72 | ■ | ★★ | ★ | ★ | ★ | 8,8 ★ | 2399 |

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais



TESTÉ ailleurs

Pendant ce temps, nos homologues étrangers mènent leurs propres essais comparatifs.

Allemagne À BOUT PORTANT

No confrères de **Test** dégomment sans hésiter les pistolets de massage, ces appareils censés soulager douleurs et tensions musculaires. Sur 11 modèles analysés, parmi lesquels le Lidl SMGB C2 (45 €) et l'emblématique Therabody Theragun Prime (298 €), seuls deux remplissent bien leur mission. Et ce ne sont pas ces deux-là.



Royaume-Uni INDÉTRÔNABLE

Vous cherchez le meilleur ketchup ? D'après les experts de **Which?**, le titre revient au plus célèbre d'entre eux, le Heinz Tomato Ketchup. Et tant pis pour les dizaines de marques qui tentent de rivaliser... Précision utile : ce condiment regorge de sucre et de sel. Alors, mollo sur le Tomato !

Belgique PHOTOS DE VACANCES

Regarder ses photos de vacances sur un écran, c'est bien. Mais si vous êtes nostalgique des bons vieux albums papier, **Test Achats** vous conseille de faire imprimer vos fichiers chez Smartphoto, le meilleur des services d'impression évalués. Comptez 30 € environ pour un cahier de 20 pages.



États-Unis LAS DU GRANOLA



Dans le cadre d'un test de 22 références de granola, **Consumer Reports** relaye une étude indiquant que 59 % des Américains n'en ont pas mangé récemment. Raison invoquée par nos homologues : ces préparations à base de noix et de céréales sont souvent trop caloriques, trop grasses et trop sucrées. De quoi effrayer nos amis d'outre-Atlantique, c'est sûr...

Suisse THÉ OU PAS THÉ ?

Les thés glacés des supermarchés ? Autant les éviter. Le comparatif de **Ktipp** révèle qu'ils contiennent jusqu'à 19 morceaux de sucre par litre, ou alors des édulcorants artificiels. Et que l'on trouve peu de traces de caféine dans ces boissons : autrement dit, le thé glacé n'est même pas du thé !



QUE CHOISIR Toujours disponible sur **QUECHOISIR.ORG**

CRÈMES SOLAIRES
Protéger sa peau des rayons du soleil reste indispensable en automne. Indices 30, 50, 50+... ne lésinez pas, mais choisissez bien ! **48 produits évalués**

CLIMATISEURS MOBILES
À utiliser avec parcimonie, mais sans mauvaise conscience : les personnes fragiles ont besoin de se rafraîchir lorsque le thermomètre flambe. **83 modèles testés**

ROBOTS CUISEURS
Îles flottantes, béchamel ou bœuf en sauce... ils savent tout faire ! Du moins, en théorie. **50 appareils passés à la moulinette**

PNEUS TOUTES SAISONS
Avec de bons pneus toutes saisons, plus besoin de changer de gommages quand les flocons tombent et que les routes sont humides. **23 références au banc d'essai**

QUE CHOISIR Plus de 225 tests sur **QUECHOISIR.ORG**

Des mises à jour en continu

Et les caractéristiques des produits pour trouver celui adapté à vos besoins

Des guides d'achat

Et tous nos conseils et décryptages pour bien choisir

- ALIMENTATION ● HIGH-TECH
- ÉLECTROMÉNAGER ● ÉNERGIE
- AUTO ● MAISON ● TOURISME
- SANTÉ ● BIEN-ÊTRE

QUE CHOISIR **QUECHOISIR.ORG**
Votre guide conso au quotidien



ENTRETIEN ET RÉPARATION

Auto : des économies possibles

Bien entretenir son véhicule assure un niveau de sécurité optimal et réduit l'impact environnemental. Mais ce poste de dépenses peut représenter jusqu'à un tiers du budget auto annuel... Nos conseils pour alléger la note.

— Par **YVES MARTIN**

Oui, c'est vrai, il n'est pas plaisant de payer des factures. Mais, parfois, c'est un mal pour un bien, notamment quand cela concerne l'entretien de sa voiture. La maintenir en bon état ne constitue jamais un investissement à perte. Et, surtout, il s'agit d'un gage de sérénité, et ce pour trois raisons. Premièrement, cela permet à votre véhicule de conserver une certaine valeur, et donc de pouvoir éventuellement être revendu à un prix intéressant. Car qui voudrait racheter un tacot bringuebalant ? Deuxième avantage, et non des moindres, vous êtes ainsi à peu près certain d'arriver à bon port, sans l'angoisse de tomber en panne. Tertio, lorsque vous faites réviser votre auto en temps et en heure, vous évitez des dégâts plus coûteux. Si l'on veut limiter les frais, il faut toutefois suivre certaines règles. Et s'organiser.

➔ **Respectez LES DÉLAIS**

Vous le savez, la vidange, la pose d'une courroie de distribution neuve ou l'installation de nouveaux filtres à air et à huile doivent être réalisés périodiquement. Afin de connaître les échéances, reportez-vous au carnet d'entretien remis par le concessionnaire : tout y est précisé. Et rien ne sert d'attendre ! Vous risqueriez de perdre le bénéfice de la garantie pour non-respect des délais et d'avoir à supporter une réparation plus grave, et sûrement plus chère. Par exemple, à Rodez (12), le remplacement des quatre plaquettes de frein avant coûte environ 140 € sur une Renault Clio V E-Tech 145 Hybrid. Si vous tardez trop, il faudra aussi changer les disques, et la note grimpera alors à 350 € au minimum.

➔ **Écoutez VOTRE VÉHICULE**

Cela peut vous sembler étrange, mais votre voiture vous « parle » ; de nombreuses pannes ont en effet comme signe avant-coureur un bruit anormal. Tendez l'oreille pour le

repérer. Par exemple, les freins émettent un son inhabituel de ferraille quand les plaquettes et/ou les disques sont très usés. La courroie d'accessoire, elle, siffle dès qu'elle est en fin de vie ou mal tendue. Votre moteur « ratatouille » (pétarade) ? Cela signifie probablement que l'allumage est défaillant. Côté échappement, le rejet de la moindre fumée est suspect : blanche, elle signale une fuite interne du liquide de refroidissement et, potentiellement, un joint de culasse défectueux ; bleue, elle indique une surconsommation d'huile provoquée par un moteur en sale état ; noire, elle avertit du mauvais fonctionnement du système d'alimentation en carburant ou en air. Autant de problèmes à traiter très rapidement.

➔ **Mettez LA MAIN À LA PÂTE**

Excepté la révision classique, qu'il vaut mieux confier à un professionnel pour l'application de la garantie, vous pouvez réaliser vous-même certaines opérations. Où ? Dans un *self garage* (« garage en libre-service »). Il y en a forcément un à proximité de chez vous (un annuaire est disponible sur Selfgarage.org). Le principe ? Vous louez un emplacement, à l'heure ou à la journée, ainsi que du matériel, et vous mettez la main à la pâte. Pas de panique, vous serez assisté par un mécanicien, qui vous conseillera et vous guidera pas à pas en cas de besoin. Changer un rétroviseur, voire des plaquettes de frein ou un embrayage si vous vous en sentez capable, vous reviendra alors 20 à 30% moins cher.

NOTRE CONSEIL Si vous percevez les minima sociaux, il existe des structures encore plus intéressantes sur le plan tarifaire : les garages solidaires. L'économie s'y élèvera à environ 40%.

➔ **Comparez LES PRIX**

Ce qui est vrai de façon générale l'est aussi pour l'entretien d'un véhicule : faites toujours jouer la concurrence ! En vous rendant sur les sites Vroomly ou IdGarages, vous aurez la



possibilité de comparer le coût d'une intervention partout en France. Vous y constaterez des différences notables, parce que les tarifs pratiqués par les garagistes dépendent, entre autres choses, de leur localisation. En ville, les charges fixes sont plus élevées (loyer, salaires...), et elles sont logiquement répercutées sur la facture. Selon l'association Sécurité & réparation automobiles (SRA), si l'on fait entretenir sa voiture (pièces, main-d'œuvre et peinture) à Paris, il faut déboursier 31,6% de plus par rapport à la moyenne nationale. À l'opposé, dans les Côtes-d'Armor, on dépense 25,3% de moins. Dans un garage Peugeot d'Auxerre (89), nous avons relevé un taux horaire T1 de «travaux courants» de 108 €. Ce dernier s'élève à 144 € dans un atelier de la marque situé dans le 11^e arrondissement de la capitale, soit 33,33% de plus! En décidant de vous déplacer en province, vous parviendrez à obtenir un gain substantiel. Seul inconvénient, cela demande de l'organisation pour programmer un rendez-vous, et il est difficile d'obtenir des prix à distance.

NOTRE CONSEIL Même s'il ne s'agit pas de l'entretien proprement dit, faites également jouer la concurrence en ce qui concerne l'assurance obligatoire. Vous pourrez réduire le montant de la prime que vous payiez jusque-là.

➔ **Surveillez LES PROMOS**

Si vous attendez la dernière minute, vous serez obligé de prendre le premier garage venu. Et ce ne sera certainement pas le meilleur marché. En anticipant au mieux, vous aurez peut-être l'occasion de profiter d'une promotion. Attention cependant, elles sont souvent limitées

dans le temps. En juin dernier, Norauto proposait le montage gratuit de pneus Goodyear achetés en ligne. Speedy, lui, appliquait un rabais pouvant atteindre 130 € sur la vente de gommes Pirelli. Quant à Midas, il offrait sur son site internet 20 € de remise pour une recharge de climatisation ou un diagnostic électronique de la voiture.

➔ **Profitez DU PRÉCONTRÔLE TECHNIQUE GRATUIT**

Les centres auto, et même certains garages de marque, sont coutumiers de ce type de promotion: le précontrôle technique gratuit (qui est facturé 25 € en temps normal). Un bon moyen de faire un bilan fiable avant l'échéance fatidique. En outre, cette prestation permet souvent de bénéficier d'une remise de 10% sur le tarif du contrôle s'il est >>>

ENTRETIEN HORS RÉSEAU

La garantie est préservée

Parfois, on tente de vous faire croire qu'en quittant le réseau du constructeur, vous perdrez le bénéfice de la garantie. C'est faux! Depuis une vingtaine d'années (règlement CE 1400/2002),

toutes les interventions mécaniques peuvent être effectuées dans le garage de votre choix, y compris en période de garantie. À une condition: qu'elles soient réalisées par un professionnel, facture à l'appui.

J. DELMARTY/ALPACA-ANDIA

>>> réalisé chez un partenaire. Certains professionnels vendent même un pack incluant la visite au contrôle technique et la contre-visite gratuite.

NOTRE CONSEIL Attention, le précontrôle technique gratuit donne à certains l'envie de préconiser des travaux qui sont en fait non nécessaires... En cas de doute, demandez un autre avis.

➔ Réparez LES JANTES PLUTÔT QUE DE LES REMPLACER

Vous prévoyez de vendre votre véhicule? Vous devez restituer votre voiture en fin de location longue durée (et chaque défaut douille)? Ou vous souhaitez, tout simplement, rouler avec de belles jantes par souci d'esthétisme? Celles en aluminium valent jusqu'à 1 000 € pièce. Plutôt que d'en changer, faites-les réparer par un spécialiste (Fixalu.com, Jantesaluserservices.com...). Il vous en coûtera entre 150 et 250 € par jante selon les dégâts. Soit de quatre à six fois moins! Des entreprises comme Hormé carrosserie (pour le Var et la région Aix-en-Provence/Marseille, dans les Bouches-du-Rhône) proposent même d'intervenir à domicile.

➔ Optez POUR DES PIÈCES D'OCCASION

Depuis 2017, l'article L. 121-117 du Code de la consommation dispose qu'un « professionnel qui commercialise des prestations d'entretien ou de réparation de véhicules automobiles devra tout mettre en œuvre pour permettre au consommateur de choisir l'utilisation, sur certaines catégories de pièces de rechange, de pièces issues de l'économie circulaire à la place de neuves ». Une solution qui a encore du mal à s'imposer dans les petites structures, surtout s'agissant de certains éléments indisponibles car victimes de leur succès. Pourtant, on fait ainsi d'une pierre deux coups: on réduit son impact environnemental et on allège sa facture. Les pièces recyclées valent en effet jusqu'à 70% de moins que les nouvelles.

NOTRE CONSEIL Concernant des références coûteuses (moteur, turbocompresseur ou boîte de vitesses), l'option « échange standard » est idéale. Récupérées sur d'anciennes voitures, elles sont révisées et reconditionnées avant d'être revendues jusqu'à 40% moins cher que les neuves, tout en offrant la même garantie (deux ans). En contrepartie, vous cédez votre ancienne pièce au vendeur.

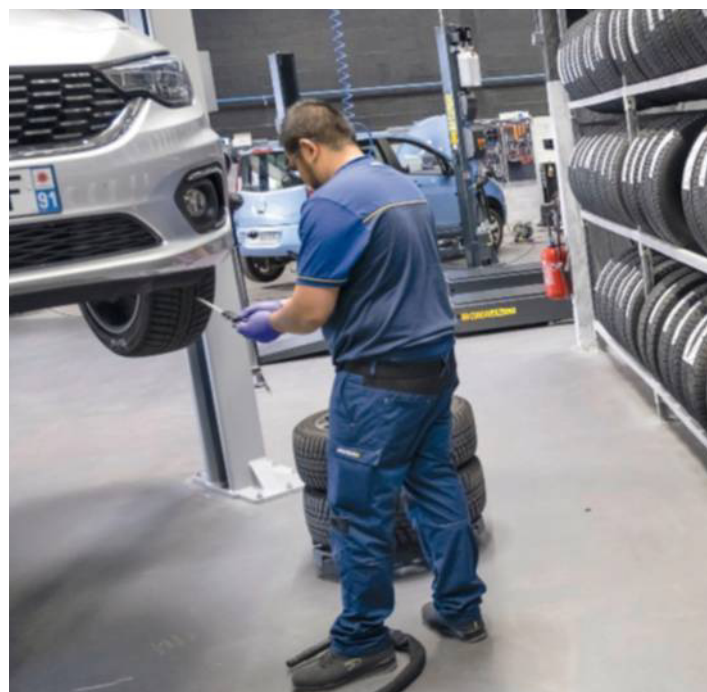
➔ Investissez DANS DE BONS PNEUS

Seuls points de contact avec la route, les pneus jouent un rôle essentiel dans la sécurité, la consommation et le confort. Dès lors, il est important de vérifier leur pression régulièrement; idéalement, au moins une fois par mois. Si elle ne monte qu'à 1,5 bar au lieu de 2,5 bars, cela engendre une surconsommation de carburant de 6%. Et, en plus du risque d'éclatement, il y a celui de l'usure prématurée. Sachez que les modèles modernes et, plus généralement, ceux haut de gamme privilégient en particulier la basse



résistance au roulement et/ou à la longévité. Par exemple, le Continental PremiumContact 7 et le Michelin Primacy 4+ affichent plus de 60 000 kilomètres de durée de vie estimée à l'issue de nos tests, soit 20 000 de plus que le Fulda SportControl 2 ou le Debica Presto UHP 2... Alors oui, l'investissement de départ est plus élevé (comptez 30% de plus a minima), mais vous vous y retrouverez à la longue. Quand vient le moment de s'équiper, les sites de vente en ligne tels qu'Allo pneus.com, 123pneus.fr ou 1001pneus.fr constituent une bonne option. Certes, il faut s'y connaître un peu pour dénicher une gomme de qualité, mais en fouillant, on peut diminuer la note d'au moins 20%. Pour plus de simplicité, préférez un site qui a noué un partenariat avec des garages: les pneus sont livrés chez eux, et ils se chargent de les monter et de les équilibrer. Notons que ces accords commencent à concerner d'autres équipements, à l'instar de ce qui se fait chez Mister-auto.com, du groupe Stellantis (Chrysler, Citroën, Fiat, Opel, Peugeot...).

NOTRE CONSEIL De nombreuses plateformes de vente de pièces auto, comme Oscar.com ou Carter-cash.com (anciennement Yakarouler.com), mettent en ligne des tutoriels montrant comment remplacer certains éléments.



→ Roulez À LA COOL

Le principe de base de l'écoconduite consiste à adopter une attitude zen sur la route et à anticiper, afin de rester totalement maître de son véhicule. Un comportement responsable à la portée de tous, et qui ne possède que des avantages ! Sur le plan environnemental bien sûr, mais aussi au niveau financier. Cela représente, selon la motorisation, un gain de 300 à 400 € pour 15 000 kilomètres sur les postes carburant et entretien. Rouler décontracté limite, en outre, l'usure de la mécanique, particulièrement celle des freins et des pneus. Enfin, c'est tout bénéfice question sécurité : le risque d'accident chute d'au moins 15 %.

NOTRE CONSEIL En anticipant au maximum sur la route, vous évitez d'appuyer trop souvent sur la pédale de freins et augmentez d'autant leur durée de vie. Sur un modèle électrique, l'utilisation du mode «B» permet d'obtenir un fort ralentissement sans même y toucher.

→ Adaptez L'ENTRETIEN À VOTRE USAGE

Une routière flambant neuve et une citadine de 15 ans n'exigent pas le même entretien. Dans le premier cas, lors des deux années qui suivent l'achat, il est judicieux d'opter pour un représentant de la marque, certes plus cher, afin de bénéficier d'éventuelles mises à jour et de pièces premium (huile, pneus...). Les modèles haut de gamme sont d'ailleurs exclus de certains ateliers. Quand le véhicule avance en âge, un réparateur indépendant ou un centre auto, aux tarifs plus avantageux, feront l'affaire. De même, adaptez l'entretien selon votre usage de la voiture : types de trajet (ville, route...) et conditions de circulation (montagne, tractage d'une caravane...). Si vous conduisez souvent, mieux vaut choisir des pièces de la marque. Vous pouvez néanmoins trouver leurs équivalents à 20 % moins chers sur Mopar.com (Stellantis) ou Motrio.fr (Renault). L'idéal pour maintenir une vieille auto en bon état. ♦

Si vous achetez des pneus en ligne, préférez un site ayant noué un partenariat avec un garage.

S. LAMBERT/HAYTHAM-REA

3 questions à...

JULIEN GOURAND

Directeur général de Midas France

« Nos révisions coûtent 35 % moins cher »

Q C Vos centres auto proposent-ils les mêmes prestations qu'un garage de marque ?

Julien Gourand Oui. Il y a 50 ans, quand nous avons lancé notre activité, nous posions seulement des pots d'échappement. Aujourd'hui, nous répondons à tous les besoins, qu'il s'agisse d'entretien courant ou de réparation. Nous sommes en mesure d'effectuer des interventions de haute technicité, comme le remplacement de calculateurs électroniques. Nous proposons aussi des services de plus en plus complets, incluant le prêt d'un véhicule de courtoisie à nos clients. Ajoutons que nos délais d'intervention sont beaucoup plus courts que ceux des garages traditionnels, même lorsque l'on n'a pas pris rendez-vous.



Q C Quelle est l'économie potentielle ? Et comment l'expliquer ?

J. G. Si vous faites réviser votre voiture chez Midas, cela vous coûtera, en moyenne, 35 % moins cher que chez un concessionnaire. Si nous ne disposons pas de chiffres pour les réparations – car cela dépend de chaque cas –, nous restons néanmoins meilleur marché. Notre compétitivité tarifaire est d'abord due à nos frais de structure moins élevés. Par exemple, nous ne disposons pas de hall d'exposition, et la surface de nos ateliers est plus réduite : de 300 à 400 m². Ensuite, notre productivité est supérieure grâce à notre capacité de faire du multimarque et à nos outils informatiques, qui nous permettent de rendre accessibles tous nos services sur le Web.

Q C Pouvez-vous intervenir sur tous les modèles ?

J. G. Il nous sera difficile de faire une réparation sur une voiture très haut de gamme ou une sportive, mais nous pouvons changer les pneus ou réaliser un entretien simple. Cette restriction mise à part, Midas accueille tous les véhicules, y compris les électriques et les hybrides, via ses centres spécialisés. Nous développons également les interventions sur d'autres engins de mobilité : trottinettes, scooters, motos et vélos électriques.

TEXTILE, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

L'info conso se rhabille

La loi Agec impose à la filière textile, linge de maison et chaussures de donner aux clients les caractéristiques environnementales de ses produits. Un texte qui entre en vigueur petit à petit. — Par **SOPHIE BOUHIER DE L'ÉCLUSE**



On connaît la loi antigaspillage de février 2020, précurseur en Europe en matière d'interdiction de destruction des invendus. Ce texte comprend de nombreuses obligations relatives à l'information sur la traçabilité et sur le caractère environnemental des articles de plusieurs filières, notamment celle des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC). Ainsi producteurs, importateurs, distributeurs et autres metteurs sur le marché sont tenus, depuis un décret d'application d'avril 2022, de mettre à disposition des consommateurs une fiche pour chaque produit, détaillant quatre points: l'incorporation de matière recyclée et sa proportion minimale; le risque de libérer des microplastiques lors du lavage; la présence de substances dangereuses

si leur teneur excède 0,1 %; le pays où s'effectuent principalement les étapes de fabrication (tissage ou tricotage, teinture, impression et confection).

«Si l'habit contient plus de 50% de fibres synthétiques, ou de matières recyclées créées à partir de fibres synthétiques, l'indication de marquage du risque de relargage de microfibres de plastique au lavage est obligatoire», précise Adeline Dargent, déléguée générale du Syndicat de Paris de la mode féminine. Toutefois, à ses yeux, la loi présente une faiblesse: «Lorsqu'on annonce au client qu'un vêtement intègre des matières recyclées, il l'estime plus vertueux. Or, la plupart de celles utilisées dans la mode sont synthétiques, soit des fibres courtes plus susceptibles de rejeter des microplastiques au lavage.» Le Centre technique du cuir (CTC) observe, pour

sa part, que «la présence de ces particules concerne surtout des pièces passant en machine, donc rarement les chaussures».

Lutter contre le greenwashing

Le greenwashing (ou écoblanchiment) est aussi dans le collimateur du décret Agec. Sont désormais proscrites, sur le produit, les mentions «biodégradable», «respectueux de l'environnement» ou «toute autre allégation équivalente» dès lors que la marque ne peut pas prouver ce qu'elle affirme. Cela s'impose à tous les fabricants, ce qui n'est pas le cas des caractéristiques environnementales soumises à un calendrier progressif de mise en place. Y sont assujetties, à ce jour, les entreprises

CAS CONCRETS Des progrès à faire

Les fiches produits relatives aux caractéristiques environnementales figurant sur les catalogues en ligne sont, en général, ergonomiques. Mais elles risquent de disparaître en fin de commercialisation de

l'article. Pour éviter cet écueil, Kiabi propose une connexion directe vers un tableau Excel, austère mais contenant toutes les références et informations. Il reste que le consommateur aura du mal à identifier de quel

produit il s'agit, car ce sont des codes internes. Le site d'e-commerce de H&M, lui, prévoit des liens pour chaque pièce vers ces fiches, sans toutefois tout détailler en matière de traçabilité. Autre problème,

plusieurs enseignes indiquent la proportion de fibres recyclées sur une seule matière, mais pas sur le poids total du vêtement (intégrant tous les composants), en contradiction avec les exigences de la loi.



Accéder aux données de composition et de fabrication via un QR code ne suffit pas

dont les ventes annuelles dépassent les 20 millions d'euros et commercialisant au moins 10000 unités par an. À partir du 1^{er} janvier 2025, ces dispositions s'étendront aux établissements affichant plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Certains acteurs échappent donc toujours aux prescriptions de la loi.

Les fiches produits doivent être aisément consultables en ligne

«On peut imaginer qu'à terme, elles s'appliqueront à tout le secteur, estime cependant Adeline Dargent. Une fois que l'acheteur aura été accoutumé à obtenir ces informations de la part de chaînes comme H&M ou Zara, il devrait aussi être demandeur pour des enseignes de plus petite taille.» En attendant, les habitudes sont loin d'être prises. «Les retours des distributeurs font état d'un faible taux de consultation des consommateurs à ce sujet. Et, quand ils accèdent à la fiche produit, ils la regardent très rapidement», souligne Yohann Petiot, directeur de l'Alliance du commerce. Pourquoi? D'abord, parce que le grand

public méconnaît l'existence de ces données sur les caractéristiques environnementales des articles. Ensuite, parce qu'il faut parfois s'accrocher pour les dénicher. «La loi prévoit qu'elles doivent être mises à disposition des clients sous la forme d'une fiche produit, accessible au moment de l'acte d'achat sur un site internet ou une page web dédiée, explique le professionnel. En résumé, elles n'ont pas à apparaître en point de vente physique, mais elles doivent aisément être consultables sur le site.» Quant à l'indication de la présence ou non de composants dangereux, il faut pouvoir y accéder «soit au moyen de la fiche dédiée du produit, soit via l'application mobile Scan4Chem, qui vérifie s'il en est exempt. D'ailleurs, dans ce cas, la fiche comporte un lien internet direct vers l'appli», ajoute-t-il.

«La grande majorité des distributeurs a bien appliqué la loi en créant cette fiche sur le Web. Certains ont été plus loin, avec, en magasin, un QR code placé sur les étiquettes de prix. Grâce à cette solution, on peut facilement retrouver les informations sur le site du vendeur, poursuit Yohann Petiot. En l'absence de QR code, le consommateur est obligé de prendre l'initiative de les rechercher directement sur le site.»

Le système du QR code, sur lequel les pouvoirs publics ne se sont pas prononcés, interroge la Fédération maille, lingerie & balnéaire. Shaïma Msiah, sa juriste, insiste sur le risque de disparition de ces données lorsque le client jette l'étiquette avec le QR code, ou que le produit n'est plus en vente... «Il ne faut pas, complète Sterenn Lerède, responsable développement durable et RSE dans cette même fédération, que les informations ne soient accessibles qu'avec un smartphone, et que le dispositif du QR code dispense le commerçant de fournir un accès direct via Internet.»

Toutefois, même sur le Web, tout ne va pas de soi. Sterenn Lerède déplore notamment cet intitulé légal: «Fiche produit relative aux qualités et aux caractéristiques environnementales», «trop long, sophistiqué et difficile à se rappeler». Et, sur les sites, l'accès à ces contenus n'est pas toujours dans les clous (lire l'encadré p. 50).

Faire appliquer la loi

Côté greenwashing, toute mention illécite n'a pas disparu. Si les grands acteurs du secteur semblent avoir fait le travail, de petites marques, peut-être ignorant la loi, vont encore utiliser à tort des allégations comme «responsable pour l'environnement», à l'instar de la boutique en ligne... du Fonds mondial pour la nature (WWF), qui qualifie un tee-shirt unisexe en coton bio d'«écocorrect»!

Il revient à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de faire respecter l'application de la législation. Pour l'heure, les autorités n'ont pas encore, semble-t-il, diligenté de contrôles, laissant aux distributeurs le temps de s'organiser. En cas de question, rien n'empêche néanmoins de s'adresser au service consommateur concerné. «Il faut laisser le bénéfice du doute aux commerçants, qui ont peut-être omis de rédiger une fiche produit ou écoulent d'anciens stocks. De plus, la collecte des informations auprès des fournisseurs n'est pas si aisée et chronophage. La transition nécessite du temps», plaide Sterenn Lerède. Des évolutions qu'il conviendra de surveiller. ♦

ÉPARGNE

Alerte rouge sur fonds verts

Une société de gestion a été sanctionnée par le gendarme des marchés financiers pour greenwashing. Une première.

— Par **ÉLISA OUDIN**

Cela remonte au mois de juin dernier. Avec une vingtaine de chercheurs et d'économistes, l'ONG Reclaim Finance et l'UFC-Que Choisir avaient adressé une lettre ouverte à l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin de l'appeler à sanctionner les pratiques de greenwashing, ou écoblanchiment, des sociétés de gestion de fonds durables. Une petite semaine plus tard, l'institution annonçait, pour la première fois de son histoire, la conclusion d'un accord transactionnel (comprenant le versement d'une amende) avec le gestionnaire d'actifs Primonial REIM. Cette structure, créée en 2011, a ainsi été mise en cause par l'Autorité pour « des manquements dans la communication en matière de durabilité » de ses fonds verts.

Premier pas encourageant

Cette décision de rendre publique l'affaire constitue un premier pas positif. Car il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver à un véritable

assainissement du marché des fonds dits « verts », « durables » ou « responsables ». Nombre d'entre eux, souvent porteurs du label Investissement socialement responsable (ISR), sont toujours majoritairement engagés dans des entreprises sans aucun rapport avec l'environnement, voire dans des sociétés qui exploitent des sources d'énergie polluantes (en particulier fossiles, comme le pétrole ou le gaz). La généralisation des sanctions visant des établissements financiers qui se livrent massivement au greenwashing s'avérerait ainsi salutaire.

Le nouveau référentiel du label ISR exclut les activités liées aux hydrocarbures

L'AMF avait manifesté, début 2023, sa volonté de faire le ménage parmi tous les fonds verts, afin de permettre aux investisseurs d'y voir plus clair. Elle avait également émis le souhait que le secteur des énergies fossiles soit exclu et qu'un pourcentage minimal d'actifs durables en portefeuille puisse être fixé. Le précédent gouvernement avait, quant à lui, lancé une refonte du célèbre

label ISR qui tenait compte de ces exigences. Face à la faiblesse des garanties apportées par cette certification (et le relatif désintérêt des épargnants français), le ministère de l'Économie et des Finances avait publié, en décembre 2023, un nouveau référentiel de l'ISR. Ce dernier exclut toutes les activités présentant un projet dans les hydrocarbures, comme le gaz ou le pétrole. La liste des sociétés les moins vertueuses qui ne peuvent pas figurer dans un fonds ISR s'est aussi allongée (30% des entreprises dans le nouveau document).

Réglementation plus stricte

Ce référentiel est entré en vigueur en mars 2024, mais les sociétés de gestion disposent d'une année pour se mettre en conformité. Selon plusieurs sources, près de la moitié des fonds arborant aujourd'hui l'ISR ne devraient plus avoir le droit d'afficher le label une fois ce délai écoulé, début 2025. Une étude publiée par Reclaim Finance, le 5 juin 2024, a notamment révélé que jusqu'alors, seuls Suravenir et MACSF, deux assureurs-vie, avaient promis de cesser leurs investissements dans des groupes développant des nouveaux champs pétroliers ou gaziers, de même que des pipelines et des terminaux de gaz liquéfié. ♦



WANAN/DOBE STOCK

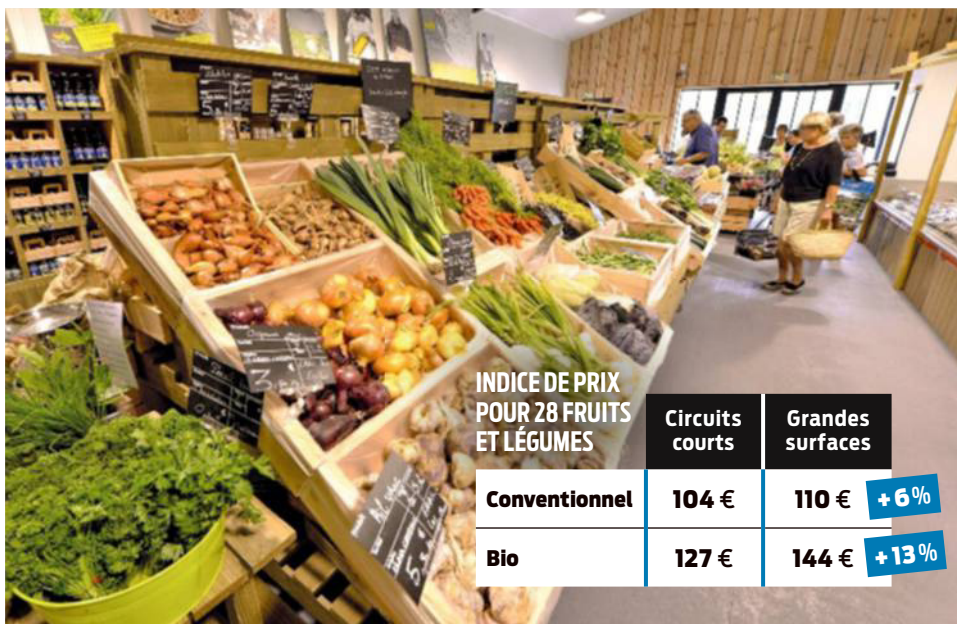
FRUITS ET LÉGUMES

Bien moins chers en circuit court !

La grande distribution vend les fruits et légumes à des prix plus élevés que dans les magasins en circuit court. Et l'écart se creuse pour les produits bios.

— Par **ELSA CASALEGNO**
avec **ISABELLE BOURCIER**

Quand vous vous approvisionnez en fruits et légumes, qu'ils soient conventionnels ou bios, mieux vaut faire vos courses dans les magasins en circuit court. Vous les paierez moins cher qu'en grandes surfaces, car ces dernières ne se serrent pas la ceinture sur ce rayon ! Une enquête réalisée fin 2023 par les bénévoles de l'UFC-Que Choisir (lire l'encadré ci-dessous) montre que si les prix des produits de notre sélection (carotte, poireau, endive, oignon, poireau, pomme de terre, poire, etc.) ont augmenté partout, ils ont grimpé moins vite dans les points de vente en circuit court. Au sein de cette filière, et quel que soit leur mode de production, les végétaux de saison sont nettement moins onéreux. De fait, l'inflation sur un an n'atteint «que» 4 % sur les denrées conventionnelles, soit une hausse bien inférieure à celle observée dans l'ensemble du secteur alimentaire (+10%). Sur le bio, l'inflation, à 17%, s'avère certes un peu plus haute en circuit court qu'en grande distribution (+ 15%), mais elle s'applique sur des produits initialement moins coûteux.



INDICE DE PRIX POUR 28 FRUITS ET LÉGUMES

| | Circuits courts | Grandes surfaces |
|----------------------|-----------------|---------------------|
| Conventionnel | 104 € | 110 € + 6 % |
| Bio | 127 € | 144 € + 13 % |

La dépense pour un panel de 28 fruits et légumes se révèle donc moindre en circuit court. Elle y atteint, en moyenne, 104 €, contre 110 € en supermarchés, soit 6% de plus. L'écart se creuse encore davantage en ce qui concerne le bio, à nouveau en faveur des magasins en circuit court: la facture s'y élève à 127 € en moyenne, contre 144 € chez les distributeurs classiques (soit 13% de plus).

À l'arrivée, vous avez toujours plus intérêt à acheter en circuit court. Outre le fait que vous y débourserez moins, vous y bénéficierez d'aliments de qualité, de saison et locaux. De plus, les producteurs y reçoivent une plus juste rémunération.

Pour localiser un de ces points de vente à côté de chez vous, consultez notre carte interactive des circuits courts, en accès libre sur Quechoisir.org (adresse ci-dessous). Nous l'avons élaborée en partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

Une surmarge persistante

La grande distribution continue donc à «faire son beurre» sur les fruits et légumes, pourtant cruciaux dans une alimentation équilibrée. Et sa marge est très importante sur le bio. Or, le secteur souffre déjà de la désaffection de consommateurs à cause de ses tarifs élevés ! Les enseignes accroissent donc le différentiel de prix en sa défaveur. Ce n'est pas une nouveauté, nos précédentes enquêtes pointaient déjà leur propension à «surmarger». Mais c'est d'autant plus contestable qu'une grande partie des Français ont vu leur pouvoir d'achat amputé par l'inflation ces trois dernières années. ♦

➔ Consultez la carte interactive des circuits courts sur Ufcqc.link/court638

Notre enquête

Entre le 25 novembre et le 9 décembre 2023, les bénévoles des associations locales UFC-Que Choisir ont visité 371 points de vente en circuit court

dans 60 départements métropolitains. # Les prix de 7 fruits et 21 légumes de saison et d'origine France (sauf kiwi et patate douce) ont été notés. En parallèle, ceux

des mêmes produits ont été relevés sur les sites drives de huit distributeurs (Auchan, Carrefour, Casino, Cora, E.Leclerc, Intermarché, Monoprix et Système U), soit plus de 4 500 drives.

HUILES VÉGÉTALES

Maîtrisez le point de fumée

Olive, colza, noix, tournesol : chaque huile possède une température qu'il vaut mieux ne pas dépasser, pour le goût comme pour la santé.

— Par **KHEIRA BETTAYEB**

Faut-il vraiment réserver l'huile de tournesol aux cuissons à haute température et les huiles d'olive et de colza à l'assaisonnement, comme on l'entend souvent ? Pour le savoir, il faut s'intéresser à une notion peu connue du grand public : le point de fumée. Il s'agit de la température à partir de laquelle la saveur et les qualités nutritionnelles de l'huile commencent à se détériorer, tandis que des substances toxiques se forment. « *Le chauffage détruit certaines molécules réputées bénéfiques pour la santé, tels que les antioxydants. De plus, au-delà du point de fumée, il crée des composés volatils et carbonés altérant le goût et l'odeur* », expose Frédéric Celhay, responsable Recherche & Développement chez Lesieur.

Formation de composés cancérigènes

Surtout, des températures trop élevées entraînent l'apparition de sous-produits peu recommandables, « *notamment des aldéhydes, qui risquent de se retrouver dans l'air et d'être inhalés, et des hydrocarbures, qui seront ingérés* », indique Philippe Cayot, chimiste spécialiste des lipides à l'Institut Agro Dijon (Côte-d'Or). Or, nombre d'entre eux sont des cancérigènes, suspects ou avérés. Pour toutes ces raisons, « *il est préférable de ne pas dépasser le point de fumée des huiles* », conseille Frédéric



Certaines supportent des chauffes extrêmes, quand d'autres atteignent leur seuil critique à feu moyen

Celhay. Sauf que ce point fluctue fortement selon la nature de chaque huile, ce qui ne facilite pas la tâche des consommateurs : de 105 °C au minimum jusqu'à 240 °C s'agissant des plus résistantes. Certaines peuvent ainsi supporter des cuissons à des températures extrêmes (four, friture, wok), quand d'autres atteignent leur seuil critique dès leur passage sur une poêle à feu moyen. Une telle information ne figure malheureusement pas toujours sur les emballages. La variation du point de fumée est due à plusieurs facteurs. À commencer par le raffinage, un processus industriel permettant de diminuer ou d'éliminer certains défauts de l'huile

MATIÈRES GRASSES Qu'en est-il du beurre ?

Le beurre a un point de fumée plus bas que celui des huiles raffinées (autour de 120-150 °C), car il n'a subi aucun procédé de raffinage. Il contient, outre des acides gras, d'autres composés (protéines, glucides...)

qui brûlent à des températures plus basses. C'est pourquoi les experts conseillent d'éviter de chauffer le beurre et de le réserver aux tartines et pâtes à tarte, quiches ou gâteaux (la température y est souvent

limitée à 100 °C par la présence d'eau). À moins de lui préférer le beurre clarifié : obtenu en faisant fondre du beurre, puis en le laissant décanter afin de le débarrasser de son eau et de ses molécules autres que

les grasses, celui-ci atteint un point de fumée de 252 °C. Il peut donc convenir pour les fritures... même s'il reste bien plus riche en acides gras saturés (mauvais à forte dose) que les huiles végétales.



À CHAQUE HUILE, SON USAGE



Cuisson à haute température (wok...)

Huiles raffinées (colza, tournesol, sésame, ricin, coco, arachide, maïs, pépin de raisin...) et huile d'olive vierge.



Cuisson à feu moyen à la poêle

Huiles non raffinées de tournesol, d'olive (y compris la vierge extra), d'arachide, de sésame...



Cuisson à feu très doux et assaisonnement

Huiles non raffinées de lin, de colza et de noix, huile de tournesol première pression à froid brute.

brute en matière d'acidité, de couleur ou encore d'odeur. « Ce procédé supprime les antioxydants, ce qui est regrettable sur le plan de la richesse nutritionnelle. Cependant, il a l'avantage de retirer d'autres composés capables, eux, de former des sous-produits toxiques à la chauffe », décrypte Philippe Cayot. « Toutes les huiles raffinées possèdent un point de fumée entre 220 et 240 °C. Cela les rend donc adaptées à une chauffe importante, par exemple au wok, au four ou en friture », confirme Frédéric Celhay, de Lesieur. Si vous voulez les reconnaître en rayon, rien de plus simple: il s'agit de toutes celles qui ne se présentent pas comme « vierges ». Quant aux huiles qui portent cette mention, et qui n'ont donc pas été raffinées, leur point de fumée s'avère généralement beaucoup plus bas – c'est aussi le cas du beurre (lire également l'encadré p. 54). Ce qui invite à limiter leur usage à l'assaisonnement, à la cuisson à la poêle à feu très doux, ou encore à la pâtisserie (au sein d'une pâte à gâteau, en effet, la température n'excéderait que rarement les 100 °C, même quand le four est réglé à 180 °C). Cette règle a toutefois ses exceptions.

Le cas de l'huile d'olive

Par ailleurs, d'autres paramètres entrent en jeu, tels que la teneur en acides gras poly-insaturés. Ces derniers (parmi lesquels se trouvent les fameux oméga 3, dont la consommation est fortement recommandée et malheureusement insuffisante

en France) se révèlent très sensibles aux hautes températures. C'est la raison pour laquelle les huiles vierges de lin, de colza et de noix, riches en ces bons acides gras, ne tolèrent aucune cuisson, même à feu moyen, contrairement à celles de tournesol, d'arachide ou de colza. Cela expliquerait aussi, à l'inverse, pourquoi l'huile d'olive vierge semble pouvoir être utilisée sans risque dans des fritures et des cuissons au four. « Elle contient principalement des acides gras mono-insaturés, qui sont plus résistants », rapporte Frédéric Celhay.

Plus résistante quand elle est fraîche

À cela s'ajoutent encore divers critères, comme le taux de vitamine E de l'huile, qui la protège de la dégradation lors du chauffage, ou son âge (plus elle est vieille, plus son point de fumée est bas). Enfin, « une huile chauffée, même à une température qu'elle est capable de supporter sans

produire de substances toxiques, voit ses principaux acides gras commencer à se décomposer, ce qui abaisse son point de fumée », souligne Philippe Cayot, d'Agro Dijon. « Le plus sûr est de changer régulièrement l'huile de friture », estime donc Frédéric Celhay. Quoi qu'il en soit, rappelons qu'il vaut mieux, tout simplement, limiter les fritures... et, pour les assaisonnements, ne pas avoir la main trop leste sur l'huile, en dosant toujours la quantité à verser à l'aide d'une cuillère. ♦

Bon à savoir



Les autorités de santé préconisent de privilégier **les huiles de colza, de noix et d'olive** pour cuisiner et assaisonner ses plats au quotidien. Elles sont en effet bien plus recommandables que le beurre ou l'huile de tournesol.



— Avec le **DÉPARTEMENT D'INFORMATION JURIDIQUE** de l'UFC-Que Choisir



TRANSPORT AÉRIEN

Payant, le bagage cabine ?

En février 2024, j'achète deux billets allers-retours auprès de Transavia. Départ prévu le 14 avril. Le bagage cabine est inclus sans surcoût. Or, le 8 avril, je reçois un courriel ambigu, m'informant que je dois payer 10 € en plus pour cette même valise. Le transporteur peut-il modifier les conditions après la réservation ? ♦

Morgan B., par courriel

LA RÉPONSE DE Q C

Dans le secteur aérien, les pratiques tarifaires en matière de bagages ne sont pas réglementées. Elles sont donc propres à chaque compagnie. Une fois votre commande confirmée, les conditions applicables sont celles en vigueur lors de votre acceptation (art. 1113 du Code civil). Un professionnel ne peut pas modifier unilatéralement les clauses du contrat relatives, notamment, aux caractéristiques ou au prix du service à rendre. Il a le droit de les faire évoluer, mais uniquement celles concernant les réservations postérieures. Transavia a révisé sa politique le 3 avril 2024 : le bagage cabine n'est désormais inclus que dans le tarif « Max », alors qu'auparavant, il était également compris dans les autres formules. Notons que sur son site, le transporteur précise que vous n'avez pas de supplément à payer pour votre valise si vous avez acheté un billet avant cette date, même s'il s'agit d'un vol ultérieur.

INFORMATION AU CONSOMMATEUR

Il faut grossir les prix au kilo ou au litre

Afin de déjouer les pièges de la « réduflation » (*shrinkflation*, en anglais), pratique commerciale qui consiste à réduire discrètement la quantité de certains aliments (poids ou volume) sans modification ou avec augmentation tarifaire, vous conseillez aux consommateurs de se reporter au coût du kilo ou du litre. C'est ce que je fais depuis longtemps : simple et efficace pour comparer différents articles, indépendamment, d'ailleurs, du phénomène d'inflation masquée. Seul problème, la taille des caractères mentionnant cette information. Ils sont parfois si petits qu'il faut s'accroupir pour arriver à la lire, notamment lorsque les denrées sont placées sur le rayon du bas. Je pense donc que *Que Choisir* devrait faire pression sur les pouvoirs publics afin qu'ils adoptent une loi imposant que le prix au litre ou au kilo soit affiché aussi gros que celui auquel est vendu le produit. On pourrait alors moins le risque d'être trompé. ♦

Jean-Pierre Gery, par courriel

ÉLECTROMÉNAGER

Filtre HS, appareil à changer

Mon aspirateur balai Proline, la marque de Darty, fonctionnait correctement jusqu'au jour où j'ai dû remplacer son filtre. En magasin, l'enseigne n'en propose pas. Il faut passer par son site internet pour en acheter. Je commande donc un lot de trois unités en précisant bien la référence de mon modèle. Or, ceux qui me sont expédiés s'avèrent incompatibles (trop hauts de 1 cm). Mon aspi étant encore sous garantie, je me rapproche de Darty et demande à l'échanger contre un autre, quitte à verser un petit supplément. Refus catégorique de la part du distributeur, qui le renvoie directement à l'usine. Je l'ai récupéré 15 jours plus tard avec un filtre neuf. À l'achat, on se garde bien de vous prévenir... ♦

Madeleine Cabasson, Puylobouier (13)

AVIS SUR INTERNET

Dire du bien contre 10 €

Après l'achat en ligne d'un fauteuil, j'ai reçu plusieurs e-mails me demandant un avis positif sur la marketplace où j'ai passé commande, en échange d'un bon d'achat de 10 €. Est-ce légal ? ♦

L. F., Mothern (67)

LA RÉPONSE DE Q C

Les avis de clients sur Internet doivent être spontanés et sincères, dans la mesure où ils influencent les consommateurs. Cela n'est pas forcément le cas d'une appréciation positive rédigée contre un bon d'achat. Ignorant l'existence de cette compensation, la personne le lisant risque de se forger une opinion faussée sur le produit. Cela pourrait relever d'une pratique commerciale déloyale à son égard (art. L. 121-1 du Code de la consommation). Sachez, en outre, que le vendeur est tenu d'indiquer, dans une rubrique aisément accessible, que les commentaires publiés ont fait l'objet d'une contrepartie (art. D. 111-17 du code précité). Par ailleurs, diffuser ou demander la diffusion des recommandations provenant de faux clients constitue une pratique commerciale trompeuse passible de sanctions pénales (art. L. 121-4, 28° et L. 132-2 du code précité).



Défaut de signalement

ASSURANCE AUTO

Un rapport qui dérape

Il y a quelque temps, j'ai eu un accident et la manière dont mon dossier a été traité m'interroge. Le rapport final envoyé par mon assureur signale que les pneus arrière de mon véhicule étaient lisses et usés à 100%. Pourtant, l'expert qui l'avait examiné quelques semaines plus tôt ne l'avait pas mentionné. Si mes gommages étaient dans cet état, il aurait dû l'indiquer, conformément à l'article R. 326-2 C du Code de la route. Un texte qui impose de notifier sans délai les défauts de la voiture susceptibles de mettre en danger la vie du conducteur. ♦

J. B., par courriel



BARS ET CAFÉS

La note varie selon l'heure

L'autre jour, j'ai commandé un café dans un bar à 14h50. Le prix annoncé par le serveur était de 2,20 €. À 15h05, au moment de payer, il était passé à 3,20 €. Devant mon étonnement, le commerçant m'a confirmé que c'était la règle dans cet établissement. En a-t-il le droit ? ♦

Bernard Morachini, par courriel

LA RÉPONSE DE Q C

Dans un café, il arrive que le prix d'une consommation dépende de l'endroit où elle est délivrée (bar, salle, terrasse) et/ou des horaires de la journée. Cependant, le client doit facilement avoir accès à cette information (arrêté du 27/03/1987). Faute d'un ticket de caisse édité dès qu'il est servi, il est impossible de prouver l'heure de la commande. Or, c'est à l'établissement de justifier le tarif qu'il applique (art. 1103

et 1353 du Code civil). La plupart impriment rapidement l'addition après avoir apporté la boisson. La note est d'ailleurs obligatoire avant paiement pour les montants supérieurs à 25 €, et à la demande des consommateurs en dessous de ce seuil (art. 2 de l'arrêté du 3/10/1983 et art. D. 541-371 du Code de l'environnement). Signalez, le cas échéant, le non-respect de ces obligations à la répression des fraudes.

MORICIO

FIBRE OPTIQUE

Les câbles de la discorde

Fin mars, je souscris un abonnement fibre chez Sosh. Courant avril, on m'informe que seul Free peut intervenir dans l'armoire située dans la rue, car c'est lui qui a câblé l'immeuble. Cela fait plusieurs mois que j'attends. Est-ce acceptable ? ♦

E. T., Villeurbanne (69)

LA RÉPONSE DE Q C

L'opérateur qui a déployé la fibre dans l'immeuble est tenu de permettre à ses concurrents un accès à ses infrastructures (art. L. 33-6, L. 34-8-3 et R. 9-2 du Code des postes et des communications électroniques). À ce jour, aucune sanction n'est prévue s'il ne le fait pas. Cependant, comme vous n'êtes pas reliée à la fibre, Sosh manque à son obligation de résultat (art. 1231-1 du Code civil et arrêt de la Cour de cassation, 1^{re} chambre civile, 19/11/2009, n° 08-21.645). Vous êtes donc en droit d'exiger, tant que vous ne bénéficiez pas du service, le raccordement de votre logement ainsi que le non-paiement, ou le remboursement, de l'abonnement. Vous pouvez aussi réclamer un dédommagement pour le préjudice et, si le problème persiste, obtenir la résiliation sans frais ni pénalités de votre contrat (art. 1224 du code précité).

ADRESSEZ VOS COURRIERS

233, BD VOLTAIRE,
75555 PARIS CEDEX 11

OU VOS E-MAILS

WWW.QUECHOISIR.ORG/
NOUS-CONTACTER-N42652

MÉDICAMENTS

Quand ils prennent un autre vol...

À ma descente de l'avion, aux Açores, je n'ai pas pu récupérer une valise mise en soute. Elle contenait notamment des médicaments pour une maladie chronique. Elle m'a été délivrée une semaine plus tard. La compagnie (Transavia) m'a promis le remboursement de mes achats de première nécessité, mais elle refuse celui des traitements payés sur place, ne les considérant pas indispensables. Que dit la loi ? ♦

François Cano, Paris (75)

LA RÉPONSE DE Q C

La Convention de Montréal du 28 mai 1999, qui s'applique à ce vol, rend le professionnel responsable du dommage résultant du retard de bagage. Ce texte l'oblige à vous indemniser dans la limite d'un certain plafond (art. 19 et 35). Les compagnies remboursent généralement aux passagers, sur présentation de justificatifs, les articles dont ils ont besoin pour vivre avant de recevoir leur

valise perdue. S'agissant des médicaments achetés en Europe, l'Assurance maladie peut, sous certaines conditions, prendre en charge leur coût (art. R. 332-3 du Code de la Sécurité sociale). À défaut, le transporteur doit vous dédommager, dès lors que vous prouvez que leur utilisation était indispensable à votre santé et que les consignes de vol ne vous imposaient pas de les emporter en cabine.

ENVOI DE COLIS

Technique anti-chapardage

En page 9 du numéro 636 de *Que Choisir*, vous pointez les emballages trop volumineux par rapport aux articles expédiés. Beaucoup de webmarchands ont conscience que cette pratique n'est pas très écolo, mais ils l'estiment nécessaire. Au cours de la livraison, le colis est manipulé par plusieurs personnes, certaines tentant de le dérober. Placer un produit peu encombrant dans un conditionnement démesuré serait dès lors dissuasif. Vraiment ? ♦

Patrick Beranger, par courriel





OFFRE PROMOTIONNELLE

Une sorte de chips, sinon rien

Dans un catalogue de supermarché, j'ai repéré une promo concernant un lot de chips. Or, lors de mon passage en caisse, la remise m'a été refusée. Le directeur du magasin m'a expliqué qu'elle ne s'appliquait qu'aux paquets saveur crème et oignon. Est-il possible de limiter une telle offre à une seule variété ? ♦

Chantal M., Évreux (27)

LA RÉPONSE DE Q&C

Tout dépend de ce que la promotion prévoit. Le professionnel a une obligation d'information quant aux conditions de la vente (art. L. 112-1 du Code de la consommation). De plus, la présentation de l'offre est essentielle (texte, photo d'accompagnement...). S'il est indiqué que la remise ne porte que sur une seule saveur, il est difficile de considérer qu'elle s'applique aux autres. Dans le cas où vous estimez que cela n'était pas clair et que vous avez été induit en erreur, vous pouvez le signaler à la Direction départementale de la protection des populations du lieu de la grande surface.

Toute récup est bonne...

TOITURE

Seconde vie pour les tuiles

Nous avons été frappés par la grêle qui a détruit des milliers de toitures dans l'Allier. Même si seulement certaines des miennes ont été endommagées, j'ai dû changer toute la couverture. Heureusement, j'ai réussi à récupérer celles qui n'étaient pas abîmées, et j'en ai revendu 1 000 pour 500 €. Mais j'ai vu des camions-bennes partir en déchetterie avec des centaines de tuiles encore en bon état. Quel gâchis ! ♦

Corinne Chastang, par courriel



E-COMMERCE

Pas satisfait et pas remboursé

Le site de vente en ligne Rakuten facture une garantie obligatoire « satisfait ou remboursé », devant permettre de renvoyer un article qui ne convient pas dans un délai de 30 jours après livraison. Mais ces derniers mois, j'ai effectué deux retours sans récupérer mon argent. Dans le premier cas, mes réclamations sont restées sans réponse. Dans le second, il m'a été indiqué que le porte-monnaie du vendeur était vide. Pourtant, son profil signale qu'il a réalisé d'autres transactions... En outre, cette réserve justifiant un non-remboursement ne figure pas dans les conditions contractuelles. Visiblement, cette société fait payer une assurance, mais refuse de l'appliquer. ♦

Georges Balan, par courriel

OGM et NTG //

Les manipulations du génome

Le débat fait rage aujourd'hui autour de la nouvelle génération d'OGM, les NTG. Sont-elles des organismes génétiquement modifiés comme les autres ?

1 Les OGM Késaco ?

Ce sont des animaux, des végétaux, des bactéries, voire des virus, dont un ou plusieurs gènes ont été modifiés par des techniques de génie génétique (donc par la main de l'homme) afin de leur conférer de nouveaux caractères. Les premiers OGM sont issus d'une transgénèse, c'est-à-dire de l'intégration, dans le génome d'une espèce, d'un gène qui lui

est étranger. Par exemple, un gène bactérien dans une plante. Pour introduire de l'ADN⁽¹⁾ dans une cellule, les généticiens se servent de différents vecteurs, comme une bactérie possédant la capacité de transférer son ADN dans la cellule hôte. Problème : ces gènes s'insèrent aléatoirement dans le génome cible, causant parfois des dégâts.

⇒ À quoi servent-ils ?

Les usages des OGM sont nombreux : bactéries productrices de molécules médicamenteuses (insuline, antibiotiques) ou d'additifs alimentaires ; cultures résistantes aux herbicides ou sécrétrices de leur propre

insecticide... La plupart ne quittent pas les laboratoires, mais il y a des projets en milieu ouvert. Céréales, oléagineux, fruits et légumes OGM sont cultivés et consommés depuis trois décennies à travers le monde, y compris en France.

⇒ Sont-ils réglementés ?

Oui. L'union européenne soumet les OGM à une évaluation des risques, une traçabilité et un étiquetage. Un État membre peut les interdire sur son territoire. Seuls sont exemptés de réglementation des OGM obtenus par des techniques de mutagenèse

« traditionnellement utilisées » et « dont la sécurité est avérée ». Il s'agit, par exemple, de mutation « aléatoire » de l'ADN d'une plante provoquée par l'exposition de ses cellules à des agents chimiques ou par irradiation, sans introduction de gènes extérieurs.



Étiquetage obligatoire dès 0,9% d'OGM ! Seules les denrées en contenant 0,1% au maximum peuvent se dire « sans OGM ».

2 Les NTG Quelles particularités ont-elles ?

Les nouvelles techniques génomiques, dites « NTG », allient divers procédés de génie génétique plus récents et plus précis que la transgénèse. Elles permettent (en théorie) d'insérer un gène à un endroit

précis de l'ADN, de modifier une portion d'ADN afin de corriger ou de produire la mutation d'un gène, de supprimer une portion d'ADN codant pour un gène indésirable, ou encore de bloquer l'expression de ce gène.

⇒ Sont-elles considérées comme des OGM ?

Les NTG se définissent bien comme des organismes dont le génome a été transformé par l'intervention humaine. La Cour de justice de l'Union a tranché en ce sens (arrêt du 25 juillet 2018). Une nouvelle réglementation devait voir le jour,

avec l'objectif d'exonérer les NTG de certaines contraintes pesant sur les OGM. Les élections européennes de juin ont suspendu le processus législatif, dans l'attente du nouveau Parlement.

(1) Acide désoxyribonucléique (ADN) : molécule support de l'information génétique chez les êtres vivants.

CARTE BANCAIRE //

Cryptogramme dynamique, mais pas écologique

La plupart des banques proposent des cartes de paiement dont le système d'authentification repose sur une batterie au lithium.

DES OPÉRATIONS PLUS SÉCURISÉES...

Lors d'un achat sur Internet, le consommateur paye par carte bancaire en saisissant le numéro apparaissant au recto, la date de validité et les trois chiffres du cryptogramme inscrit au dos. BNP, Crédit mutuel, Société générale... nombre de banques proposent aujourd'hui à leurs clients une option à 12 €/an pour bénéficier d'une carte à cryptogramme non plus statique, mais dynamique. Autrement dit, ce code de sécurité change, et ce toutes les heures. L'intérêt ? Sécuriser davantage les transactions en ligne, puisqu'il faut être en possession de la carte pour l'utiliser : en cas de vol de données sur le Web, les pirates ne pourront pas s'en servir (par contre, s'ils vous dérobent votre carte, si ! Faites alors immédiatement opposition).

... ET UNE CARTE PLUS POLLUANTE

Physiquement, une carte bancaire à cryptogramme dynamique a l'air parfaitement identique à sa version classique. Cependant, en plus de la puce habituelle, elle est pourvue de plusieurs composants électroniques miniaturisés : un circuit intégré constitué d'un processeur, une horloge à quartz, un écran et une batterie au lithium au fort impact écologique, d'une durée de vie de trois ans minimum (supérieure à la période de validité de la carte). Des algorithmes complexes modifient le cryptogramme de manière aléatoire. Résultat : lors d'une opération, la carte est authentifiée et l'achat, approuvé instantanément.



RECYCLAGE OBLIGATOIRE

Une carte à cryptogramme dynamique a les caractéristiques d'une carte classique (plafonds de retraits, débit immédiat ou différé...). Mais il est impossible de payer à l'aide de votre smartphone avec les systèmes Apple Pay ou Google Pay. Et à son expiration, il faut la rapporter à la banque. La batterie au lithium l'oblige en effet à gérer son recyclage, car il s'agit d'un déchet d'équipement électrique et électronique (DEEE). Bref, en plus de polluer et de coûter plus cher, une telle carte sécurise aussi le banquier, qui est responsable de la sécurité des moyens de paiement et doit vous rembourser en cas de fraude.

VOISINAGE //

La question sensible des ouvertures

Créer une fenêtre donnant sur la propriété du voisin : ce sujet est souvent source de conflit. Voici les règles en vigueur.

DES DISTANCES À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

Lorsqu'un particulier veut créer une fenêtre qui donne sur le terrain d'un voisin, la loi l'oblige à respecter des distances minimales (art. 678 et 679 du Code civil).

Si la vue que l'on a vers le fond voisin est droite, la nouvelle fenêtre devra être située à plus de 1,90 mètre de la limite de propriété voisine.

Si la vue que l'on a est oblique, l'écart minimal à observer s'élèvera à 0,60 mètre. Les distances se calculent à partir de la face extérieure du mur dans lequel se trouve l'ouverture et non à partir de son vitrage.



QUELQUES CAS PARTICULIERS

Vous bénéficiez d'une servitude de passage (autrement dit, le droit de passer) sur la propriété de votre voisin ? Vous pouvez librement percer une fenêtre donnant sur son terrain. Idem si une voie publique sépare les deux domaines.

Vous voulez créer une ouverture dans un mur mitoyen ?

À moins d'obtenir l'autorisation de votre voisin (art. 675 du Code civil), c'est interdit. Dans le cas où le mur est non mitoyen mais construit en limite de propriété, un jour de souffrance est envisageable. Il s'agit d'une ouverture en menuiserie fixe (elle ne peut pas être ouverte), dont le vitrage laisse passer la lumière sans permettre le regard. Ce jour doit être placé à 2,60 mètres de hauteur (par rapport au plancher de la pièce) quand il est en rez-de-chaussée, et à 1,90 mètre

lorsqu'il est en étage (art. 676 du code précité). **ATTENTION** Si vous possédez le mur dans lequel est fait le jour de souffrance, vous n'avez pas besoin de l'accord de votre voisin. En revanche, il a en principe le droit de l'obstruer par une construction ou de la végétation sans votre autorisation...

MARIE-AMANDINE
STÉVENIN
PRÉSIDENTE DE
L'UFC-QUE CHOISIR



RENTRÉE

Sous le signe de l'énergie

Parmi les sujets de préoccupation des Français en cette rentrée 2024, les factures d'énergie. Tous les partis politiques ont promis de les faire baisser. Or, le grand flou continue de régner en la matière. D'abord, un dysfonctionnement a affecté la distribution du chèque énergie. Malgré nos alertes, aucun palliatif n'a réellement été mis en œuvre après la disparition de la taxe d'habitation, qui permettait de repérer tous ceux qui pouvaient profiter de cette aide. Le gouvernement n'a donc pas réussi à identifier un million de nouveaux bénéficiaires qui, de facto, s'en sont retrouvés privés. Et ce n'est pas la création d'une plateforme internet dédiée aux réclamations qui a remédié à cette exclusion des plus fragiles. Par ailleurs, alors que l'UFC-Que Choisir dénonce, depuis deux ans, la flambée des factures d'électricité (+ 40%), j'avoue qu'avoir entendu, en août dernier, l'exécutif refuser la hausse de 1% du tarif réglementé (TRV) après avoir imposé, un an plus tôt, une augmentation de 10%, m'a laissée dubitative... Surtout, notre appel à une réforme en profondeur de la méthode de fixation des tarifs d'électricité, qui tiendrait compte des coûts réels de production, est resté sans réponse. Nombre de fournisseurs cherchent déjà à tirer profit de ces incertitudes : les plaintes concernant des démarchages téléphoniques suivis de modifications de contrat non souhaitées par le client explosent. Dans ce contexte, n'acceptez rien par téléphone et vérifiez, grâce au comparateur gratuit accessible sur Quechoisir.org, l'intérêt des différentes offres évaluées par rapport à votre profil. ♦



Retrouvez les billets de Marie-Amandine Stévenin sur QUECHOISIR.ORG

Les actions nationales

CRÈCHES

Ce rapport qui en remet une couche

Après l'UFC-Que Choisir, qui avait publié une étude accablante en 2023, la précédente Assemblée nationale a épingle les dispositifs de prise en charge de nos tout-petits. Un rapport de la Commission d'enquête sur le modèle économique des crèches et l'accueil des jeunes enfants, paru avant l'été, pointe les nombreuses défaillances du contrôle de la qualité. Cette dernière se détériore

Nos mesures reprises par les députés

notamment sur le nécessaire pilotage de l'ouverture de crèches publiques, mais aussi le fléchage des financements vers des structures moins coûteuses. Au regard du nombre de départs en retraite à venir dans le secteur de la petite enfance, il y a urgence à mettre en place ces mesures. ♦

faute d'être bien dirigée, mais également à cause d'un sous-effectif chronique et d'un système de financement abscons. Les familles qui ont le plus besoin d'alléger leur reste à charge sont laissées de côté ! Au-delà de ces constats, le texte des députés reprend nombre de nos propositions,



La qualité de l'accueil en crèche se dégrade notamment à cause d'un manque chronique de personnel.


AIRBAGS TAKATA

L'UFC-Que Choisir agit contre Stellantis

Ces dernières semaines, une vague de plaintes de consommateurs a déferlé sur l'UFC-Que Choisir. En cause, la gestion calamiteuse, par Stellantis, de la campagne des rappels des Citroën C3 et des DS3 disposant d'airbags Takata défectueux. Nous l'avons publiquement mis en demeure de proposer des solutions immédiates et efficaces aux conducteurs inquiets de l'immobilisation forcée de leur véhicule et de l'absence de visibilité quant à sa réparation. Notamment réclamés, le prêt et la prise en charge d'une voiture de substitution le temps de la remise en état. À la suite de cette alerte, le groupe automobile a déclaré intensifier les mises à disposition d'autos et le calendrier des interventions. L'UFC-Que Choisir ne manquera pas, à défaut de réponse satisfaisante, d'engager toutes actions judiciaires utiles afin de préserver les droits et l'intérêt collectif des clients. ◆

FINANCE DURABLE

L'AMF sollicitée

Mi-juin, dénonçant le greenwashing dans le secteur de la finance durable, l'UFC-Que Choisir, associée à un collectif d'ONG, a saisi l'Autorité des marchés financiers (AMF), pour qu'elle multiplie les contrôles et punisse les pratiques inadmissibles (lire également p. 52). À cause d'un cadre laxiste, beaucoup trop de fonds français soi-disant « verts » investissent, en réalité, dans des entreprises développant des énergies fossiles (pétrole, gaz...). Et les épargnants se retrouvent, malgré eux, à soutenir des activités polluantes. Si l'UFC-Que Choisir milite pour un durcissement des normes, elle relève que l'AMF pourrait d'ores et déjà sanctionner l'écoblanchiment de manière efficace et dissuasive. À la suite de cette saisine

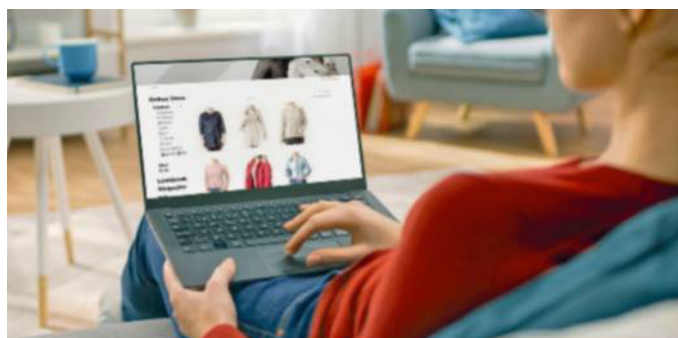
Des fonds pas si verts que cela

collégiale, l'Autorité a d'ailleurs indiqué qu'elle avait trouvé un accord (comportant le versement d'une amende) avec un gestionnaire d'actifs mis en cause pour « des manquements dans sa communication en matière de durabilité ». Un premier pas dans la bonne direction. ◆

E-COMMERCE

Stop aux interfaces trompeuses !

Dans son combat pour un univers numérique responsable, l'UFC-Que Choisir a publié une étude alarmante sur le maintien des interfaces trompeuses, ou *dark patterns*, sur les grands sites d'e-commerce. Cette pratique, qui consiste à biaiser, par des artifices de présentation, le libre choix des consommateurs, est interdite depuis la mi-février par le nouveau règlement européen en la matière, le DSA. Or, les 20 places de marché les plus fréquentées en France, récemment examinées par l'UFC-Que Choisir, recourent toutes à ces procédés manipulatoires. Et ils sont souvent utilisés en nombre. Les plus courants incluent des conceptions visuelles pouvant orienter, voire contraindre la décision



du client : des prix barrés mensongers, des incitations répétitives ou des messages mentionnant un stock limité (piège de l'urgence), dont la pertinence est invérifiable. Au vu de ces constats, l'UFC-Que Choisir a saisi la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), ainsi que la Commission européenne, afin que des contrôles soient diligentés et des sanctions, prises. ◆

CHÈQUE ÉNERGIE

L'info en panne

En raison de la suppression de la taxe d'habitation en 2023, l'attribution du chèque énergie de 2024 à certains foyers n'est plus automatique. Pour pallier ce dysfonctionnement, l'exécutif a lancé une plateforme dédiée aux réclamations sur laquelle les bénéficiaires peuvent se manifester. Problème, aucune opération de communication, qui les aurait informés de son existence, n'a été orchestrée. De plus, les démarches à accomplir ensuite pour obtenir cette aide risquent d'en rebuter plus d'un. L'UFC-Que Choisir demande donc aux pouvoirs publics de mieux faire connaître cette plateforme et de tout mettre en œuvre afin d'identifier les ménages concernés (près de 20%). ◆

— Par ARNAUD DE BLAUWE

Les vacances, c'est fini !

Animées par des bénévoles, les associations locales (AL) de l'UFC-Que Choisir se sont mises au repos durant la période estivale. Dès lors, pas d'initiatives ou d'actions à relater ce mois-ci dans la rubrique « Aussi une association – les actions locales », qui est donc consacrée aux litiges déjà résolus par les AL, l'une de leurs principales missions. En cette fin d'août, elles se remettent cependant au travail. À votre service...

COMMERCE

Prix affiché et prix en caisse

La dou doune que M^{me} B. achète pour sa fille était affichée en rayon à 90 €. Une fois à la caisse, mauvaise surprise : l'hôtesse lui signale qu'il y a une erreur et que cet article coûte 160 €. Le directeur est appelé à la rescousse. Il refuse de céder le manteau à 90 €. M^{me} B. décide alors de ne pas le prendre. Mais elle n'en reste pas là. Elle écrit à la maison mère du magasin... qui confirme la position du responsable. Tenace, la consommatrice signale les faits à l'association locale (AL) de Caen. Cette dernière indique à l'enseigne que le prix affiché est celui qui doit être payé, à condition qu'il soit crédible. « Il ne le serait évidemment pas si, par exemple, une voiture neuve valant 25 000 € était vendue à 2 500 € », illustre l'AL. La persévérance a payé : la direction de la chaîne reconnaît que son interprétation était erronée. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE CAEN (14)

LITIGES RÉSOLUS

Des milliers de litiges sont traités chaque année par les associations locales UFC-Que Choisir.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

L'installateur passe en force

Désirant s'informer sur des panneaux photovoltaïques à placer sur sa maison, située à côté d'un château classé, J.-C. consulte le site des sociétés certifiées RGE. Peu après, un commercial d'Homelog lui rend visite. Après plusieurs heures d'explications, il lui fait signer un document, qu'il présente comme une étude de faisabilité. En réalité, il s'agit d'un bon de commande de 25 900 €, accompagné d'une renonciation au droit de rétractation et d'un mandat d'assistance administrative – pour, entre autres, effectuer les démarches auprès de l'Association nationale des architectes des bâtiments de France (ANABF). Le représentant réclame aussi l'iban et la carte d'identité de J.-C. Une fois seul, pris d'un doute, ce dernier indique dans un e-mail informel vouloir tout annuler. « Ne vous inquiétez pas, nous sommes des professionnels. Faites-nous confiance pour mener à bien les opérations, comme cela a été convenu lors de notre partenariat », lui répond Homelog. Malgré les réserves du client – à qui l'on a fait souscrire un emprunt –, les panneaux sont posés 10 jours plus tard. Ses demandes de désinstallation

et d'annulation du crédit sont refusées. Désespéré, J.-C. contacte l'UFC-Que Choisir Val-d'Orge, qui adresse une lettre à Homelog, l'informant des pratiques commerciales trompeuses de son salarié. Aucune réponse. Autre tuile, l'ANABF refuse le positionnement des panneaux photovoltaïques. L'association locale (AL) expédie donc une mise en demeure de révocation du contrat. Sans retour... mais, alors qu'elle a refusé la médiation proposée, la société se ravise.

Ne rien signer à la 1^{re} visite

Le prêt est résilié, les panneaux sont démontés, la toiture et le système électrique, remis en état. Cela aura pris cinq mois. « Face à ce type de démarchage, le consommateur ne doit rien signer lors de la première visite ; s'assurer, avec des écrits, de la performance des équipements et de leur adéquation avec le service attendu et du retour sur investissement ; contrôler l'éligibilité aux aides de l'État ; ne pas s'engager avec l'organisme de crédit proposé sans avoir vérifié ses conditions ; solliciter plusieurs fournisseurs afin de faire jouer la concurrence », commente l'AL. Qu'on se le dise. ♦

UFC-QUE CHOISIR VAL-D'ORGE (91)



L'étude de faisabilité pour la pose de panneaux était en réalité un bon de commande.



BELAMBRA

VOYAGES

Du haut de gamme dégradé

Fidèle cliente de Belambra clubs et hôtels, M^{me} X. y réserve un séjour dans une villa de standing. Le prix est à la hauteur de la prestation promise. Arrivée sur place, elle constate que le bien ne correspond pas du tout à ce qui était attendu : terrasse de toit inutilisable, équipements manquants ou non fonctionnels, propreté douteuse... Après avoir manifesté son mécontentement étayé de photos, la consommatrice reçoit du voyageur une proposition de compensation de 500 €. Elle refuse et contacte

l'association locale (AL) de Paris. Le conseiller litige de l'AL envoie alors à Belambra un courrier rappelant les dispositions du Code du tourisme (art. L. 211-16) et du Code civil (art. 1217). En substance, si le contrat n'a pas été exécuté (ou s'il l'a été imparfaitement), la partie lésée peut demander son annulation, une réduction du prix ou encore une indemnisation pour le préjudice subi. M^{me} X. accepte un dédommagement de 1000 €

sous forme de bon d'achat. Elle avait réclamé 2000 €... mais se contente donc de ce qu'elle a obtenu de haute lutte. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE PARIS (75)

LIVRAISON

À la mauvaise adresse

Sur le site de Leroy Merlin, M. K. commande un thermostat sans fil au prix de 349 €. Notre consommateur achète dans la foulée un escabeau coûtant 129,90 € sur celui d'Aosom. Les jours passent. Rien n'arrive. Il apprend cependant que les deux colis, acheminés par DPD France, ont été livrés. Seul souci, ils l'ont visiblement été à une adresse qui n'est pas la sienne. Les démarches qu'il entreprend pour obtenir le remboursement des produits auprès des deux distributeurs restent sans résultat. Dans l'impasse, il se rapproche de l'UFC-Que Choisir de Moselle-Est. Elle prend les choses en main et écrit aux deux sociétés. Ses arguments ? Deux articles du Code de la consommation : le L. 221-15 disposant que « le vendeur est responsable de plein droit de la livraison » et le L. 216-6 qui précise que le professionnel est tenu de s'exécuter « dans un délai raisonnable », faute de quoi le contrat est rompu. Ces rappels de la loi font mouche. M. K reçoit son thermostat puis, après une relance, son escabeau. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE MOSELLE-EST (57)

COLIS NON CONFORME

Pas de smartphone expédié

Après un achat auprès de Samsung, M. D. récupère son paquet dans un point relais. En l'ouvrant chez lui, il constate qu'il manque le téléphone. Après de multiples échanges, la marque lui répond : « Nous ne sommes pas en mesure de donner une suite favorable à votre demande. » La loi dispose pourtant que le vendeur est responsable du bon acheminement de la commande de son client (lire ci-contre « Livraison - À la mauvaise adresse »). Dans la boîte, il y avait aussi une montre cadeau. Or, sur le bon de livraison, le poids total indiqué est de 520 grammes. La montre pesant

201 grammes, il ne « reste » que 319 grammes pour le smartphone, son coffret et l'emballage du colis... C'est trop « léger » ! Et la preuve que le mobile ne pouvait pas se trouver dans le carton au départ de l'entrepôt Samsung. Sollicitée, l'UFC-Que Choisir du Loir-et-Cher adresse un premier courrier, sans effet. Sa relance argumentée n'a pas plus de succès. Mais en passant par la médiation, le dossier se débloque : Samsung rembourse le consommateur. ♦

UFC-QUE CHOISIR DU LOIR-ET-CHER (41)



REJOIGNEZ NOS BÉNÉVOLES !

L'UFC-Que Choisir, première association française de défense des consommateurs, compte près de 120 000 adhérents et 135 associations

locales. Ses bénévoles sont essentiels. Actif ou retraité, spécialiste du droit ou non, nos portes vous sont grandes ouvertes !

➔ Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (liste sur Quechoisir.org, onglet « Nos combats »).



Les hausses masquées

Depuis le 1^{er} juillet, un arrêté encadre l'information sur la *shrinkflation*, ou réduflation, qui consiste à rehausser le prix d'un produit en diminuant sa quantité.

— Par **ARNAUD DE BLAUWE** avec **GRÉGORY CARET**

Sur fond d'inflation élevée, des industriels ont, ces derniers mois, procédé à des hausses de prix, en toute légalité... mais en catimini. Comment ? En réduisant la quantité de certains produits, vendus dans des paquets plus petits mais à des prix identiques – ou presque – à ceux affichés auparavant. Les personnes peu attentives n'y voient que du feu !

Nos enquêtes et les nombreuses remontées de lecteurs ont apporté de multiples exemples de ce phénomène (lire ci-contre), sans qu'il soit toujours possible de le déterminer clairement. C'est pourquoi le ministère de l'Économie et des Finances a pris un arrêté visant à améliorer l'information du consommateur. Applicable depuis le 1^{er} juillet, il impose au distributeur d'apposer une affiche pendant deux mois suivant la modification « à proximité du produit lorsque sa quantité diminue et que son prix reste inchangé ou augmente ».

La mention suivante devra être affichée : « Pour ce produit, la quantité vendue est passée de X à Y, et son prix (à l'unité de mesure concernée) a augmenté de x% ou x €. » Cette obligation s'impose aux magasins dont la surface de vente est supérieure à 400 m². En cas de manquements, les sanctions encourues sont de 3000 € pour une personne physique et de 5000 € pour une personne morale. Ce nouveau dispositif souffre toutefois de quelques faiblesses : pour une meilleure information du consommateur, il aurait été préférable que la modification de quantité (ou de recette) soit inscrite sur l'emballage par l'industriel. ♦

Nos exemples

Les cas de réduflation présentés ci-contre ont été remontés par les consommateurs via un appel à témoignages publié sur le site Quechoisir.org.

Ces produits affichent des prix moyens relevés dans l'ensemble des magasins d'une même enseigne qui les vendaient à la date indiquée.



+70%
au kilo

Friskies

Croquettes au poulet, lait et légumes pour junior < 1 an

Le sac passe de 2 à 1,5 kg (-25%)

Avril 2024



+58%
au litre

Hépar

Eau minérale naturelle, pack 6 bouteilles

La bouteille passe de 1 à 0,75 l (-25%)

Mai 2024

+35%
au litre

X-Tra

Lessive liquide Total déo fraîcheur+, 1,8 l - 40 lavages

Le bidon passe de 1,845 à 1,8 l (-2%)

Mai 2024



+45%
au litre

Adidas

Déodorant spray homme Fresh 48 h anti-perspirant

Le spray passe de 200 à 150 ml (-25%)

Juillet 2023



+37%
au kilo

Nestlé

Chocapic 375 g

La boîte passe de 430 à 375 g (-13%)

Avril 2024



+34%
au kilo

Taureau ailé

Riz basmati garam masala tomates & épices 220 g

Le paquet passe de 250 à 220 g (-12%)

Juillet 2024



+33%
au kilo

Lu

Le pain grillé Pelletier froment

Le paquet passe de 500 à 455 g (-9%)

Juillet 2024



+24%
au litre

Carte d'or

Crème glacée chocolat noir avec morceaux

Le bac passe de 900 à 700 ml (-22%)

Janvier 2024

Mi-juillet, les enquêteurs de l'UFC-Que Choisir ont visité 423 grandes surfaces sur tout le territoire : **seules 5% d'entre elles respectaient alors plus ou moins la loi.**

Complétez votre collection



Pour commander

Merci de découper ou recopier ce bulletin et de le retourner, accompagné de votre règlement, à :

QUE CHOISIR

Service Abonnements
45, avenue du Général-Leclerc
60643 CHANTILLY CEDEX

QUE CHOISIR



N° 637



N° 636



N° 635



N° 634

QUE CHOISIR ARGENT



N° 175



N° 174



N° 173



N° 172

QUE CHOISIR PRATIQUE



N° 141



N° 140



N° 139



N° 138

QUE CHOISIR SANTÉ



N° 195



N° 194



N° 193



N° 192

Pour conserver tous vos numéros



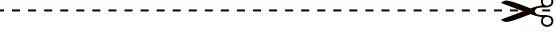
12 €



11,50 €

La reliure
QUE CHOISIR

La reliure
**QUE CHOISIR
SANTÉ**



BULLETIN DE COMMANDE

Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous les exemplaires suivants :

| Numéros commandés | Prix unitaire | Ex. | Total (en €) |
|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------|
| QUE CHOISIR | | | |
| N° 634 <input type="checkbox"/> | N° 635 <input type="checkbox"/> | 5 € | |
| N° 636 <input type="checkbox"/> | N° 637 <input type="checkbox"/> | 5 € | |
| QUE CHOISIR ARGENT | | | |
| N° 172 <input type="checkbox"/> | | 4,95 € | |
| N° 173 <input type="checkbox"/> | N° 174 <input type="checkbox"/> | N° 175 <input type="checkbox"/> | 5,20 € |
| QUE CHOISIR PRATIQUE | | | |
| N° 138 <input type="checkbox"/> | | 6,95 € | |
| N° 139 <input type="checkbox"/> | N° 140 <input type="checkbox"/> | N° 141 <input type="checkbox"/> | 7,30 € |
| QUE CHOISIR SANTÉ | | | |
| N° 192 <input type="checkbox"/> | N° 193 <input type="checkbox"/> | 4,20 € | |
| N° 194 <input type="checkbox"/> | N° 195 <input type="checkbox"/> | 4,20 € | |
| LES RELIURES | | | |
| Reliure <i>Que Choisir</i> | | 12 € | |
| Reliure <i>Que Choisir Santé</i> | | 11,50 € | |

Participation aux frais d'expédition, à ajouter à votre montant total (délai de réception de 3 semaines) 1 article : 1,50 €
2 articles et plus : 2 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE

M. M^{me}

Nom Prénom

Adresse

Code postal Localité

Je joins mon règlement

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de *Que Choisir*

par carte bancaire

N°

Date de validité Signature

Offre valable en France métropolitaine.
En application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, la vente des produits présentés sur cette page n'ouvre pas droit à rétractation.

À DÉCOUVRIR EN KIOSQUE À PARTIR DU 22 AOÛT

EXPERT • INDÉPENDANT • SANS PUBLICITÉ

QUE

CHOISIR

pratique

Numéro 141 • septembre 2024 • 7,30 €

DÉPRESSION

Comprendre et s'en sortir

🔍 Adolescent, sénior...
la prise en charge
dépend de l'âge

🔍 Les traitements
qui marchent

🔍 À qui
s'adresser

🔍 **Enquête** LES FRANÇAIS ET LEUR POUVOIR D'ACHAT

